Commission consultative de l'enseignement privé

20e rapport annuel

1986-1988

Québec

Commission consultative de l'enseignement privé

20e rapport annuel

1988-1989

90-04020/

Pour tout renseignement concernant
ce rapport, s'adresser à:

Commission consultative
de l'enseignement privé
1035, rue De La Chevrotière
Édifice G, 11e étage
Québec
G1R 5A5

Dépôt légal: 4e trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-550-14969-6
ISSN: 0317-7327
© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi (L.R.Q., c. E-9, a. 8), j'ai l'honneur de vous remettre le rapport annuel de la Commission consultative de l'enseignement privé pour l'année 1988-1989.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de la Commission et fait état des avis adoptés au cours de cette année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Éducation,
Claude Ryan
Québec, décembre 1989

Monsieur Claude Ryan
Ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi (L.R.Q., c. E-9, a. 8), j'ai l'honneur de vous présenter le vingtième rapport annuel de la Commission consultative de l'enseignement privé pour la période du 6 juillet 1988 au 3 juillet 1989.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de la Commission et fait état des avis adoptés au cours de l'année.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de la Commission,
Paul-Aimé Paiement
Québec, décembre 1989

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation de la Commission consultative de l'enseignement privé.....3

1.1 Création.....3
1.2 Mandat.....3

2. Composition.....4

2.1 Règles de composition.....4
2.2 Organisation interne.....4
2.3 Nominations.....4
2.4 Composition au 30 juin 1989.....4

3. Activités.....5

3.1 Réunions.....5
3.2 Rencontre avec le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.....5
3.3 Audiences.....6
3.4 Dossiers généraux.....7
3.5 Avis.....7

Annexes.....9

Annexe 1: Avis concernant les demandes des établissements en vue d'obtenir une autorisation d'enseignement.....11

Annexe 2: Liste des demandes soumises à la Commission.....59

1. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

1.1 Création

Au cours des années 60, divers comités d'étude ou commissions d'enquête ont étudié la situation de l'enseignement privé au Québec. Leurs rapports concluaient souvent à la nécessité de réviser la législation sur les établissements privés. Ainsi, dans le troisième tome de son rapport déposé en mars 1966, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec jugeait nécessaire de soumettre tout établissement privé d'enseignement «à certaines exigences minimum de qualité et de stabilité précisées par la loi scolaire ou les règlements du ministre de l'Éducation». A cette fin, la Commission recommandait au gouvernement d'adopter «une loi générale, s'appliquant à tout l'enseignement privé».

En même temps qu'elle mettait en place un nouveau cadre législatif pour ce secteur d'enseignement, la Loi sur l'enseignement privé de 1968 (L.R.Q., c. E-9) créait la Commission consultative de l'enseignement privé. Le chapitre II de la loi déterminait la composition de la Commission, établissait son caractère d'organisme consultatif et définissait son mandat.

1.2 Mandat

La Loi sur l'enseignement privé définit comme suit le rôle de la Commission:

- donner un avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur l'octroi et le renouvellement des autorisations;

- donner un avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur l'annulation ou la suspension d'une autorisation;

- donner un avis au gouvernement sur le montant des subventions accordées aux établissement privés dispensant l'enseignement aux enfants ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage;

- donner un avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur la reconnaissance de l'équivalence entre un programme officiel d'enseignement professionnel et le programme dispensé par un établissement privé;

- donner un avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur tout projet de règlement soumis à l'approbation du gouvernement en vertu des articles 29 et 68 de la Loi sur l'enseignement privé.

2. COMPOSITION

2.1 Règles de composition

La Commission consultative de l'enseignement privé est composée de neuf membres nommés par le gouvernement. Au moins six de ses membres sont nommés après consultation des groupes les plus représentatifs des responsables des établissements, des enseignants et des parents d'élèves de l'enseignement privé. Les membres sont nommés pour deux ans et leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement plus de deux fois.

2.2 Organisation interne

La Commission peut compter sur le soutien professionnel et technique d'un secrétaire général nommé et rémunéré selon la Loi sur la fonction publique.

2.3 Nominations

Le gouvernement n'a procédé à aucune nouvelle nomination en cours d'année. Par ailleurs, en mars 1988, M[e] Pierre Pion a remis sa démission comme membre de la Commission consultative de l'enseignement privé.

2.4 Composition au 30 juin 1989

Nom	Occupation	Mandat	Lieu de résidence
Président:			
Paiement, Paul-Aimé	Retraité	1987-1989 1er	Charlesbourg
Membres:			
Bellavance, Annette	Directrice générale Collège Régina Assumpta	1987-1989 1er	Montréal
Caron-Giguère, Raymonde	Chargée de projet Société linnéenne du Québec	1988-1990 1er	Québec
Elbaz, Edmond	Directeur du département de français Les Écoles juives populaires et les Écoles Peretz	1987-1989 2e	Montréal

Nom	Occupation	Mandat	Lieu de résidence
Lachance, Carl	Avocat	1988-1990 1er	Chicoutimi
Lemire, Guy	Directeur Villa des Jeunes	1987-1989 1er	Saint-Augustin-de-Desmaures
Poulin, Jean	Curé Paroisse Notre-Dame-de-Québec	1987-1989 1er	Québec
Voisine, Origène	Directeur général Collège des Eudistes de Rosemont	1987-1989 1er	Montréal

Note: Un poste est vacant.

Secrétaire:

Marois, Jacques

3. ACTIVITÉS

3.1 Réunions

Du 6 juillet 1988 au 3 juillet 1989, la Commission a tenu dix réunions régulières totalisant 29 sessions[1] réparties sur 20 jours de travail.

3.2 Rencontre avec le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

En mars 1989, la Commission a tenu avec le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan, une séance de travail qui a porté sur les sujets suivants:

- les avis généraux que la Commission a adressés au ministre de l'Éducation;
- les besoins de la Commission en matière de ressources humaines et financières;
- les problèmes posés par les écoles à orientation particulière en ce qui concerne le respect des régimes pédagogiques;

---

[1] Une session correspond à une demi-journée dont la durée minimale est de deux heures.

- certaines questions d'intérêt général concernant un aspect ou l'autre du dossier de l'enseignement privé ou de l'organisation de l'ensemble du système scolaire.

3.3 Audiences

A leur demande, la Commission a entendu les représentants du Mouvement pour l'enseignement privé et les représentants des établissements privés suivants:

- Académie Lafontaine;

- École Notre-Dame-de-Fatima;

- École Rudolf Steiner.

De plus, la Commission a demandé à rencontrer les représentants de l'École nationale de cirque.

3.4 Dossiers généraux

Au cours de l'année 1987-1988, la Commission, en accord avec le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, a abordé l'étude des quatre dossiers généraux suivants:

- la révision de la Loi sur l'enseignement privé;

- la définition des exigences à poser et des critères à retenir au moment d'accorder une déclaration d'intérêt public ou une reconnaissance pour fins de subventions;

- l'enseignement de culture personnelle;

- le financement de l'enseignement privé.

En décembre 1988, la Commission a transmis au ministre de l'Éducation un avis portant sur l'enseignement de culture personnelle et sur certaines modifications qu'il conviendrait d'apporter à la Loi sur l'enseignement privé et à son règlement d'application en ce qui concerne ce type d'enseignement.

Au cours de l'année 1988-1989, la Commission a poursuivi ses travaux sur les trois autres dossiers généraux et devrait dans chaque cas transmettre un avis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 1989-1990.

3.5 Avis

. Enseignement de culture personnelle

Dans son avis, la Commission rappelle qu'en vertu de la Loi sur l'enseignement privé, adoptée en 1968, tous les établissements de culture personnelle doivent être titulaires d'un permis émis par le ministre de l'Éducation, bien que les dispositions de la loi n'imposent aucune exigence d'ordre pédagogique à ces établissements, que ce soit en matière de programmes ou de qualification des enseignants. L'enseignement reçu dans ces établissements n'est d'ailleurs pas reconnu par le ministère de l'Éducation.

Au terme de ses analyses, la Commission soutient que la délivrance de permis aux établissements de culture personnelle induit le public en erreur et engendre une situation empreinte d'ambiguïté en laissant croire que le ministère de l'Éducation garantit la qualité de la formation donnée dans ces établissements et qu'il sanctionne les études qui y sont faites. La Commission a également observé qu'un grand nombre de ces établissements donnaient un enseignement ou une formation qui s'approchait davantage du domaine du loisir.

Dans un tel contexte, la Commission n'a pas jugé réaliste de recommander le renforcement, pour tous ces établissements, des exigences qui leur sont faites par la Loi sur l'enseignement privé et par son règlement d'application. Il ne lui est pas non plus apparu opportun de recommander le désengagement complet du ministère de l'Éducation à l'égard de ces écoles. La Commission suggère donc plutôt au gouvernement de modifier la Loi sur l'enseignement privé, afin que l'obligation d'être titulaire d'un permis ne s'applique qu'aux seuls établissements dispensant certains types d'enseignement qui s'apparentent aux aspects essentiels et prioritaires de la mission du ministère de l'Éducation.

La Commission recommande également que la loi et les règlements actuels soient modifiés afin que les établissements qui continueraient ainsi d'être soumis à cette obligation répondent à certaines exigences en matière de pédagogie. Ces exigences seraient susceptibles d'assurer à l'enseignement donné un minimum de qualité et, par voie de conséquence, accorderaient aux élèves une protection minimale. Elle recommande enfin que le ministère de l'Éducation dispose des ressources et des moyens nécessaires pour assurer le contrôle de ces exigences.

. Montants de base des subventions aux établissements d'intérêt public qui offrent l'enseignement à des enfants ayant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage - Année scolaire 1989-1990.

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la Loi sur l'enseignement privé, la Commission a été consultée sur les montants de base destinés aux établissements déclarés d'intérêt public qui offrent l'enseignement à des enfants ayant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage.

La Commission croit qu'il est légitime d'utiliser ici le même mode de calcul qu'en enseignement général et professionnel, pour établir la variation annuelle des montants de base. Sur la foi des informations reçues et tenant pour acquis que les montants qui lui étaient présentés avaient été établis conformément au mode de calcul indiqué, la Commission a entériné les montants de base qui lui ont été soumis. La Commission s'est également montrée favorable à l'octroi d'une subvention additionnelle au titre de compensation pour les allocations versées au secteur public dans le cadre du plan de promotion du français.

. **Demandes des établissements en vue d'obtenir une autorisation d'enseignement.**

Entre le 6 juillet 1988 et le 3 juillet 1989, la Commission a été appelée à donner un avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur 570 demandes réparties comme suit:

- 65 demandes en enseignement primaire et secondaire;

- 37 demandes en enseignement collégial;

- 468 demandes en enseignement de culture personnelle.

Selon les dispositions de l'article 8 de la Loi sur l'enseignement privé, le rapport annuel de la Commission doit contenir la liste des demandes qui lui ont été soumises. Dans chaque cas, le rapport annuel doit faire état de l'avis de la Commission et des motifs qui le justifient.

Dans bien des cas, principalement lorsqu'il s'agit d'enseignement de culture personnelle ou du renouvellement d'une autorisation en enseignement général et professionnel, les motifs retenus par la Commission s'appuient essentiellement sur le fait que l'établissement s'acquitte de sa mission et de ses obligations de façon satisfaisante ou encore que le projet d'ouverture répond aux exigences de la Loi sur l'enseignement privé et de son règlement d'application. On trouvera à l'annexe 2 du présent rapport la liste complète des demandes étudiées ainsi que les recommandations de la Commission.

Il existe toutefois un certain nombre de situations qui appellent un avis plus élaboré de la part de la Commission. C'est entre autres le cas:

- pour une demande d'ouverture en enseignement primaire, secondaire ou collégial;

- pour une demande visant une amélioration de l'autorisation détenue;

- pour le renouvellement de l'autorisation d'un établissement où se présente une situation problématique.

On trouvera à l'annexe 1 ces avis reproduits intégralement.

ANNEXES

Annexe 1: Avis concernant les demandes des établissements en vue d'obtenir une autorisation d'enseignement.

Annexe 2: Liste des demandes soumises à la Commission.

Notes

1) Liste des abréviations utilisées dans les annexes:

. AEC : Attestation d'études collégiales

. CEC : Certificat d'études collégiales

. coll.: Collégial

. DEC : Diplôme d'études collégiales

. DEP : Diplôme d'enseignement professionnel

. DGEP : Direction générale de l'enseignement privé

. DIGEC: Direction générale de l'enseignement collégial

. DIP : Déclaration d'intérêt public

. ens. : Enseignement

. prim.: Primaire

. prof.: Professionnel

. RFS : Reconnaissance pour fins de subventions

. sec. : Secondaire.

2) Signification de certains termes utilisés à l'annexe 2:

. Recommandation favorable: La Commission a recommandé au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'accorder l'autorisation.

. Recommandation défavorable: La Commission a recommandé au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de refuser l'autorisation.

ANNEXE 1

AVIS CONCERNANT LES DEMANDES DES ÉTABLISSEMENTS EN VUE D'OBTENIR UNE AUTORISATION D'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Académie Lafontaine

RFS | Enseignement général: - 1re à 6e du primaire | Échéance: 1991-06-30

Cet établissement a ouvert ses portes en septembre 1988. Il est actuellement titulaire d'un permis pour l'enseignement primaire et d'une déclaration d'intérêt public pour le secondaire. Avant même l'expiration de ces deux autorisations, l'établissement demande pour son enseignement primaire une autorisation analogue à celle qui est détenue par les deux établissements privés d'enseignement primaire de la région, soit une reconnaissance pour fins de subventions. Il désire ainsi être davantage accessible aux familles moins bien nanties.

La mise en place de ce projet d'école constituait un véritable défi, principalement sur le plan financier. Ce n'est donc pas sans hésitation, et uniquement après avoir obtenu des garanties suffisantes, que le ministre de l'Éducation a consenti à accorder une première autorisation. On constate maintenant que ce défi est en bonne voie de réalisation grâce à l'esprit d'innovation et au dynamisme des responsables de l'établissement. Les ressources humaines et matérielles mises en place sont de qualité. L'appui du milieu ne se dément pas. Voilà autant d'éléments qui sont des gages assez certains de réussite pour l'avenir. L'établissement entend offrir le service d'internat à compter de septembre 1989. On prévoit à cette fin la construction d'une résidence d'environ 40 places destinées exclusivement aux élèves du primaire. Ce projet de développement paraît réaliste et pourrait répondre aux besoins de plus en plus souvent exprimés à cet égard.

La Commission s'interroge toutefois sur une pratique qui a cours dans l'établissement et qui consiste à exiger des parents une cotisation de 1000 $ lors de l'inscription d'un premier enfant. Elle se demande en particulier si cette façon de faire, que l'établissement se propose pourtant de maintenir même s'il recevait une aide financière accrue du ministère de l'Éducation, est en accord avec sa volonté de rendre l'établissement accessible à des familles à revenus plus modestes. Cet établissement n'étant pas le seul à poser des problèmes sur toutes ces questions relatives aux frais exigés des parents, la Commission préfère ne pas en tenir compte ici dans l'analyse de la présente requête, puisqu'elle se propose de les examiner ultérieurement dans le cadre de l'avis qu'elle sera éventuellement appelée à formuler en ce qui a trait aux modifications qu'il serait souhaitable d'apporter à la Loi sur l'enseignement privé.

Académie Sainte-Thérèse
(Campus Sainte-Thérèse)

DIP	Enseignement général: - 6e année du primaire - 1re à 5e du secondaire	Échéance: 1992-06-30

Académie Sainte-Thérèse
(Campus Rosemère)

Permis	Enseignement général: - Éducation préscolaire 5 ans	Échéance: 1992-06-30
DIP	Enseignement général: - 1re à 5e du primaire	Échéance: 1992-06-30

Bien que les toutes premières années d'existence de cet établissement aient été plutôt problématiques, devant les succès obtenus et les progrès réalisés, la Commission n'a pas hésité à recommander l'octroi de subventions dès 1985. En 1987, elle jugeait que l'établissement avait suffisamment «fait ses preuves» et recommandait au ministre de l'Éducation de le déclarer d'intérêt public.

La présente commission partage ce point de vue et considère que la qualité et la diversité des services offerts militent d'emblée en faveur d'une amélioration du type d'autorisation détenu par l'établissement, malgré les problèmes que peuvent poser les pratiques de l'établissement en ce qui concerne le respect, sinon de la lettre, tout au moins de l'esprit de certaines exigences légales, en particulier celles touchant les frais exigés des parents. Toute cette question que la Commission préfère dissocier de la présente requête sera examinée ultérieurement et elle fera éventuellement l'objet de recommandations dans le cadre de l'avis que la Commission sera appelée à formuler en ce qui a trait aux modifications qu'il serait souhaitable d'apporter à la Loi sur l'enseignement privé.

S'il était nécessaire d'ajouter aux arguments qui précèdent pour justifier l'octroi d'une déclaration d'intérêt public à l'Académie Sainte-Thérèse, il conviendrait certes d'invoquer l'équité, puisque depuis septembre dernier, un nouvel établissement, dont le bassin de clientèle recoupe en partie celui de l'Académie, a ouvert ses portes à Lafontaine et que, dès le départ, cet établissement a été déclaré d'intérêt public, tout au moins pour son enseignement secondaire. Voilà pourquoi la Commission recommande que la DIP sollicitée soit accordée à l'établissement pour son enseignement primaire et secondaire, même si la reconnaissance pour fins de subventions actuelle ne vient à échéance qu'en juin 1990.

Bien que l'Académie Sainte-Thérèse ait atteint un niveau de qualité justifiant l'avis favorable de la Commission, nous nous devons de déplorer à nouveau le

manque chronique de stabilité du personnel enseignant. Reste à espérer, et il n'est peut-être pas inutile d'en faire part à l'établissement, qu'une amélioration de son niveau de financement lui permette de prendre certaines mesures de nature à améliorer cette situation.

Adventist School of Montréal

Permis — Enseignement général: — Échéance: 1991-06-30

- Éducation préscolaire 5 ans
- 1re à 6e du primaire
- 1re à 5e du secondaire

Fondé en 1964 pour répondre aux besoins de la communauté adventiste anglophone de Montréal, cet établissement est titulaire d'un permis depuis 1979. La situation de l'établissement a toujours été précaire, surtout à cause d'un effectif qui n'a jamais été très important. Ses nombreux déménagements et les réserves exprimées à l'égard de la qualité des ressources matérielles mises à la disposition des élèves ont souvent inspiré des doutes quant à la viabilité de l'école et à la qualité des services offerts.

L'établissement demande cette année une déclaration d'intérêt public afin de pouvoir mieux asseoir sa stabilité.

La situation de cet établissement paraît encore trop précaire, son organisation trop minimale pour que la Commission puisse formuler une recommandation favorable. D'ailleurs, l'établissement ne satisfait pas aux exigences de la loi relatives aux déclarations d'intérêt public puisque les objets de ses lettres patentes ne se limitent pas exclusivement à l'enseignement. De plus, puisque l'établissement accueille des élèves non admissibles à l'enseignement en anglais, celui-ci ne peut recevoir de subventions en raison des dispositions de la Loi sur l'enseignement privé et de la Charte de la langue française.

La Commission croit cependant nécessaire de recommander que le permis soit étendu à l'ensemble du secondaire, ainsi que le demande l'établissement, puisqu'il donne déjà la 4e année du secondaire. Elle s'inquiète toutefois de la qualité des services d'enseignement qui seront offerts au second cycle du secondaire, compte tenu des prévisions de clientèle et de la façon dont on entend distribuer les tâches d'enseignement. Tout en reconnaissant d'emblée à certains groupes le droit de se donner des écoles qui correspondent à leurs attentes et à leurs besoins propres, la Commission considère néanmoins qu'il convient de s'assurer que de telles écoles offrent une qualité de services suffisante. Il pourrait s'avérer utile ici que le ministère de l'Éducation fasse certaines vérifications à cet égard, soit en examinant la performance des élèves aux épreuves d'appoint que le Ministère met à la disposition des écoles, soit en procédant à une autre forme d'évaluation des apprentissages qui serait plus appropriée.

Centre d'éducation préscolaire
Mlle Merveille inc.

Permis | Enseignement général: -Éducation préscolaire 5 ans | Échéance: 1991-06-30

L'établissement existe sous une forme ou sous une autre depuis près de vingt ans. Les renouvellements de permis ont parfois suscité certaines difficultés. Encore récemment, lors du dernier renouvellement de permis en 1987, on constatait certains quiproquos que l'établissement semblait exploiter pour se soustraire à l'autorisation requise par l'Office des services de garde. Ces constatations avaient donné lieu à des recommandations visant à bien distinguer les activités d'enseignement général de celles de la garderie ou des cours de culture personnelle. Ainsi, la corporation du Centre d'éducation préscolaire Mlle Merveille ne détient actuellement qu'un permis d'éducation préscolaire. La visite faite cette année montre que la qualité des services offerts ici s'apparente à ce qu'on trouve habituellement dans les établissements privés semblables.

La Commission recommande donc que le permis soit renouvelé pour deux ans. Il conviendrait toutefois d'attirer l'attention de l'école sur le fait que l'exiguité du local actuel ne permettrait pas d'accueillir convenablement la trentaine d'élèves prévus. Il importerait donc dans les circonstances de limiter le nombre d'enfants que l'établissement pourrait recevoir ou encore de l'inciter à modifier l'affectation de ses locaux.

Centre orthopédagogique Vie nouvelle

Refus

Ce projet d'ouverture d'un nouvel établissement destiné à des élèves ayant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage ne semble pas actuellement être parvenu à pleine maturité. Trop d'aspects du projet et de l'organisation prévue semblent avoir été quelque peu improvisés. Signalons à titre d'exemples que l'analyse des besoins n'est pas convaincante, que la définition de la clientèle visée manque de précision, que le type de corporation prévu aurait avantage à être repensé et que la bâtisse qu'on compte louer ne paraît pas très bien répondre aux besoins d'élèves ayant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage.

L'octroi de subventions à un projet de cette nature suppose une contribution financière telle de la part de l'État qu'il y a lieu d'exiger que les responsables démontrent de façon plus éloquente qu'il existe un besoin réel et, si tel est le cas, que l'ouverture d'un nouvel établissement constitue une réponse adéquate à ce besoin.

Centre scolaire progressif

Refus

Depuis décembre 1985, cet établissement est titulaire d'un permis d'enseignement de culture personnelle l'autorisant à dispenser des cours de rattrapage le samedi et durant l'été. Il demande maintenant que ces activités soient dorénavant autorisées en vertu d'un permis d'enseignement général qui l'habiliterait, à l'instar de l'École secondaire Duval, à gérer la sanction des études. Par ailleurs, il apparaît nettement que cet organisme est actuellement en perte de vitesse et que les établissements d'enseignement général lui envoient de moins en moins d'élèves. La Commission ne croit donc pas qu'il soit opportun d'exhausser en quelque sorte le type de permis délivré à l'établissement et de contribuer ainsi à une entreprise de sauvetage d'un établissement qui semble en mauvaise posture. Elle considère que le projet déposé et le portrait qui lui est tracé de cet établissement ne justifient en rien une recommandation favorable. Cet établissement n'a ni la structure ni l'organisation ni les ressources qui justifieraient une telle recommandation. Il n'a pas non plus démontré l'existence d'un besoin qui puisse inciter le ministre de l'Éducation à utiliser les dispositions d'exception prévues à l'article 34 de la Loi sur l'enseignement privé pour permettre à un établissement d'enseignement secondaire général de ne dispenser qu'une partie du programme officiel.

Par ailleurs, la Commission n'a pas d'objection à ce que soit renouvelé le permis actuel de culture personnelle si l'établissement le désire. Ce type de permis est d'ailleurs suffisant pour lui permettre de poursuivre les activités d'enseignement qui ont été les siennes jusqu'ici.

Collège Beaubois

DIP — Enseignement général:

- 1re à 5e du secondaire

Il s'agit d'un simple changement corporatif visant à assurer la poursuite de cette oeuvre d'éducation. La nouvelle corporation fera davantage appel aux forces vives du milieu en confiant la gestion de l'établissement à un conseil d'administration composé de parents d'élèves, du directeur général, de personnes désignées par ce dernier et de représentants de la communauté religieuse qui a fondé et géré l'établissement jusqu'à maintenant. À cet égard, le modèle retenu rejoint l'orientation privilégiée par quelques-uns des autres établissements qui ont connu une mutation analogue au cours des dernières années.

Tout le reste de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement ne devrait connaître aucune transformation significative: la mission et les objectifs demeurent les mêmes, les ressources humaines et matérielles sont inchangées. Quant à l'administration générale de l'établissement, elle

continuera, au moins pour quelques années, d'être confiée à la même société de gestion à laquelle cette responsabilité est confiée depuis 1987. L'entente intervenue entre les trois corporations impliquées dans ce transfert de propriété n'imposera pas à l'établissement de contraintes financières beaucoup plus élevées que celles qu'il a eu à assumer jusqu'ici. Or, les états financiers des dernières années permettent de croire que la nouvelle corporation sera en mesure de supporter le nouveau service de dette prévu. En conséquence, la Commission recommande que la nouvelle corporation obtienne une autorisation identique en tous points à celle détenue jusqu'ici par le Collège Beaubois.

Collège de l'ouest de l'Île

RFS	Enseignement général: - 1re à 5e du secondaire	Échéance: 1992-06-30

Né du désir de donner une école d'immersion française à la communauté anglophone de la partie ouest de l'île de Montréal, l'établissement s'est développé rapidement grâce au dynamisme de ses responsables.

Les services offerts par l'établissement et les ressources mises à la disposition des élèves sont de qualité. Par contre, les façons de faire de l'établissement peuvent susciter des interrogations en ce qui concerne d'une part le respect, sinon de la lettre, tout au moins de l'esprit des dispositions légales qui portent sur la limitation des frais exigibles des parents et, d'autre part, les liens financiers existant entre les deux corporations apparentées, l'une administrant l'école et l'autre étant propriétaire des lieux. Toutes ces questions ont déjà fait l'objet de discussions entre le ministère de l'Éducation et les responsables de l'établissement. Il appartient sans doute à la Direction générale de l'enseignement privé d'assurer le suivi à cet égard. Cet établissement n'étant cependant pas le seul à poser des problèmes analogues, la Commission préfère dissocier ces questions de l'analyse de la présente requête, puisqu'elle se propose de les examiner ultérieurement dans le cadre de l'avis qu'elle sera éventuellement appelée à formuler en ce qui a trait aux modifications qu'il serait souhaitable d'apporter à la Loi sur l'enseignement privé.

Collège Français (1965) inc.
(Longueuil)

Maintien de la RFS	Enseignement général: - 1re à 5e secondaire	Échéance: 1990-06-30

Contrairement à l'opinion qu'elle s'était faite l'an dernier à la suite d'une

demande absolument semblable de la part de l'établissement, cette année la Commission, à la lumière du dossier qui lui est présenté, remarque d'importantes incohérences, voire même des contradictions, entre les motifs invoqués par l'établissement afin d'obtenir une déclaration d'intérêt public et les intentions annoncées ou certains éléments de la réalité de l'école.

Dans le cas de nouvelles demandes, à moins de contre-indications importantes, la Commission entend d'abord recommander l'octroi d'une RFS comme première autorisation. Or, face à la présente demande, parmi les motifs qui ont été invoqués par l'établissement et qui peuvent être retenus parce qu'ils sont ou clairement établis ou tout au moins cohérents avec la réalité de l'école, la Commission ne perçoit pas de raisons qui justifieraient que l'établissement obtienne une déclaration d'intérêt public avant l'expiration de l'autorisation actuelle. De plus, la Commission s'interroge sur le peu d'empressement manifesté par l'établissement à se conformer à l'obligation qui lui est faite d'une part de n'employer que des enseignants et des enseignantes qui sont titulaires de l'une ou l'autre des formes de reconnaissance d'aptitude à l'enseignement et d'autre part d'obtenir l'autorisation requise pour dispenser un programme d'établissement donnant droit à des crédits.

Pour ces raisons, la Commission n'entend pas reconduire sa recommandation de l'an dernier. Elle maintient en outre les réserves qu'elle formulait à ce moment relativement à la situation qui prévaut en ce qui a trait à la propriété des lieux et exprime à nouveau le souhait d'être rassurée au regard des garanties de stabilité et de développement à long terme que possède le Collège Français (1965) inc.

Collège Héritage de Châteauguay

Maintien du permis actuel	Enseignement général: - 1re à 5e du secondaire	Échéance: 1990-06-30

Les informations nouvelles dont dispose maintenant la Commission ne lui permettent pas de maintenir l'avis de l'an dernier où elle recommandait qu'une reconnaissance pour fins de subventions soit accordée à l'établissement. Le permis actuel étant valide jusqu'en juin 1990, il n'y a donc pas lieu de recommander son renouvellement. À l'échéance de ce permis, la Commission sera sans doute amenée à formuler un nouvel avis et, pour ce faire, elle tiendra compte entre autres du développement qu'aura connu l'établissement, de son implantation dans le milieu, de l'appui et du soutien qu'elle y recueille ainsi que de la qualité de son organisation et de son fonctionnement en comparaison des standards qu'on trouve habituellement dans les autres établissements subventionnés.

Collège Jésus-Marie de Sillery

DIP | Enseignement général: | Échéance: 1994-06-30

- 1re à 6e du primaire

Cet établissement, qui fait partie de notre héritage culturel et éducatif et qui est bien implanté dans la région de Québec, offre une qualité de services remarquable et d'ailleurs fort appréciée de sa clientèle traditionnelle.

De plus, depuis septembre de cette année, l'établissement accueille des élèves pensionnaires au primaire et a déposé un plan de développement réaliste de ce service d'internat, en réponse aux besoins de plus en plus souvent exprimés à cet égard.

École communautaire hassidique (Campus III)

DIP | Enseignement général: | Échéance: 1992-06-30

- 1re à 6e du primaire

L'École communautaire hassidique a été créée en 1984 dans le but de relancer l'école de la Communauté Sainte-Association qui avait cessé ses activités une année plus tôt en raison de divergences de vues profondes entre les divers intervenants quant à l'avenir de cet établissement. La naissance de l'École hassidique est donc le résultat d'un compromis accepté par les communautés concernées. Elle a eu pour avantage de réunir dans un même organisme au moins deux communautés aux orientations ultra-orthodoxes qui sont, par ailleurs, demeurées fort jalouses de leur autonomie respective. Ce destin commun a permis d'améliorer l'organisation de l'enseignement donné par ces groupes, en particulier celui dispensé par la communauté Square. La structure de l'enseignement secondaire est devenue un peu plus cohérente grâce à une plus grande stabilité administrative et à un meilleur suivi de l'enseignement séculier.

La Commission recommande donc le renouvellement des autorisations antérieures pour trois ans. Elle considère qu'il y aurait lieu cependant d'inviter l'établissement à poursuivre, au besoin avec l'aide et l'appui de l'Association des écoles juives, le renforcement de son organisation et à franchir de nouvelles étapes dans la réalisation de sa mission et de ses objectifs, en particulier en rendant ses pratiques au secondaire plus cohérentes avec son objectif général de francisation et en visant à conduire au terme du secondaire tous les enfants des communautés concernées, et non pas seulement les filles comme c'est le cas actuellement . La Commission comprend toutefois que dans ses relations avec un établissement de cette nature le ministère de l'Éducation doive agir avec prudence afin de ne pas provoquer un effet opposé à celui qui serait recherché.

La Commission s'est également demandé jusqu'à quel point on pouvait considérer que la corporation reconnue par le ministère de l'Éducation jouait un rôle véritable en ce qui concerne les activités éducatives qui se déroulent dans les trois campus. Si tel n'était pas le cas, il y aurait possiblement lieu de s'interroger sur l'opportunité d'accorder éventuellement les autorisations aux deux communautés actuellement impliquées dans l'école.

Ce campus a posé jusqu'ici un problème plus aigu que les deux autres en ce qui concerne la qualité de ses ressources matérielles. La Commission a de bonnes raisons de croire cette fois-ci que le projet de construction annoncé par l'établissement depuis déjà plusieurs années devrait se réaliser dans un avenir prochain.

École chrétienne l'Héritage

Permis — Enseignement général: — Échéance: 1991-06-30

- Éducation préscolaire 5 ans
- 1re à 6e du primaire
- 1re et 2e du secondaire

Cet établissement a été fondé en 1984 afin de répondre aux besoins et aux attentes de parents francophones appartenant à des communautés protestantes évangéliques. Un premier permis d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire lui a été délivré en 1985. En 1986 l'établissement a également été autorisé à dispenser l'enseignement des 1re et 2e années du secondaire. Au dernier renouvellement de permis en 1987, la Commission se disait réticente dans le cas du secondaire. Elle recommandait que lui soit délivré un permis valide uniquement pour deux ans afin de pouvoir réévaluer le dossier à ce moment.

Le rapport de visite qui lui est présenté cette année n'est guère rassurant. La situation de l'établissement paraît encore très précaire, son organisation et ses ressources sont minimales. Deux des quatre enseignants et enseignantes du primaire ne sont titulaires d'aucune des formes de reconnaissance d'aptitude à l'enseignement. Le très petit nombre d'élèves et les faibles revenus dont dispose l'établissement ne sont pas de nature à assurer la viabilité d'un pareil projet d'école, ni à permettre à l'établissement, malgré la meilleure volonté du monde, de mettre en place des services de qualité.

Malgré ces réserves, la Commission croit qu'elle ne peut faire autrement que de recommander le renouvellement du permis puisque l'établissement fonctionne déjà depuis plusieurs années. Les exigences légales et réglementaires qui le concernent devront cependant lui être rappelées et le ministère de l'Éducation aurait avantage à assurer un suivi adéquat du dossier même en dehors de la procédure de renouvellement du permis.

La Commission a déjà eu l'occasion de se pencher sur des dossiers présentant une problématique analogue où semblent s'affronter le droit des individus ou des groupes de se donner des écoles qui répondent à leurs attentes et

l'obligation qu'a le ministère de l'Éducation de s'assurer que ces écoles sont en mesure d'offrir des services de qualité suffisante. Les cas semblent se multiplier et posent un problème. La Commission entend dans la mesure de ses moyens s'intéresser à l'ensemble de cette question des écoles religieuses.

Dans deux dossiers similaires abordés plus tôt cette année, la Commission a indiqué qu'il lui paraîtrait utile que le ministère de l'Éducation fasse certaines vérifications en ce qui concerne la qualité des apprentissages faits par les élèves dans un tel contexte. La même remarque pourrait s'appliquer à l'École chrétienne l'Héritage.

École Marie-Anne

Permis	Enseignement général:	Échéance: 1991-06-30
	- Éducation préscolaire 5 ans	
Refus	DIP en enseignement général:	
	- 1re à 6e du primaire	

Si rien ne s'oppose à la délivrance d'un permis au préscolaire, la Commission ne considère pas opportun pour l'instant de recommander l'octroi d'une déclaration d'intérêt public pour l'enseignement primaire. À son avis, il n'est pas encore très bien démontré qu'il existe un besoin réel et précis ni que ce projet d'ouverture pourrait y répondre adéquatement. Aux yeux de la Commission, l'existence d'un besoin pouvant justifier l'octroi de subventions doit être démontrée autrement que par une simple analyse statistique portant sur le bassin de population d'une région. De plus, le projet déposé ne paraît pas complètement à point. Trop d'imprécisions demeurent encore, entre autres en ce qui concerne les ressources matérielles dont disposerait l'établissement ou encore son organisation administrative et sa structure de propriété.

École Maïmonide
(Campus Gouin)

DIP	Enseignement général:	Échéance: 1993-06-30
	- Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	

L'École Maïmonide a été fondée en 1969 pour dispenser l'enseignement en français aux enfants de la communauté séfarade. Le campus dont l'autorisation vient à échéance cette année a ouvert ses portes en septembre 1983 à Saint-Laurent afin de permettre à l'établissement de décongestionner les locaux du campus du chemin de la Côte-Saint-Luc et de se rapprocher d'une partie importante de la communauté séfarade.

Bien que peu de changements soient survenus dans le fonctionnement et l'organisation de ce campus depuis le dernier renouvellement en novembre 1986, on peut noter quelques améliorations récentes comme l'engagement d'une conseillère pédagogique pour l'enseignement du français et celui d'un directeur distinct pour ce campus. Par ailleurs, l'établissement a dû en septembre 1988 procéder à un nouveau déménagement. Depuis l'ouverture de ce campus en 1983, c'était la deuxième fois que la Commission scolaire Sainte-Croix mettait fin au bail de location qui la liait à l'École Maïmonide. Depuis septembre de cette année, l'établissement est logé dans des locaux de la Commission scolaire des écoles protestantes du Grand Montréal situés beaucoup plus au nord. Il est loin d'être évident que l'établissement ait cette fois gagné au change; on peut même affirmer qu'il dispose maintenant de ressources qu'on doit qualifier de minimales.

Dans l'ensemble, l'organisation de cet établissement paraît donc convenable et on pourrait difficilement lui reprocher la situation de ses ressources matérielles puisqu'il n'en est guère responsable. En conséquence, la Commission recommande le renouvellement de la déclaration d'intérêt public pour quatre ans et formule le voeu que le projet de construction d'un nouveau bâtiment se réalise le plus tôt possible afin de permettre à l'établissement d'échapper à l'insécurité et à l'instabilité chroniques qui ont été son lot depuis six ans. Il y aurait lieu toutefois de bien informer l'établissement des dispositions de la loi et des règlements en ce qui concerne les aspects contractuels de ses relations avec les parents et d'assurer à cet égard un suivi adéquat du dossier.

À l'analyse de ce dossier, la Commission a été amenée à s'interroger sur la pratique qui a cours dans un bon nombre d'écoles juives en ce qui concerne les frais exigés des parents. Une partie importante de ces frais est plutôt versée à une fondation parallèle à l'école et donne droit à des reçus de dons de charité aux fins de l'impôt sur le revenu. Cette façon de faire peut susciter certaines interrogations en ce qui concerne aussi bien les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé que celles des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu. La Commission préfère toutefois dissocier ces questions de la présente requête, puisqu'elle se propose de les examiner dans le cadre de l'avis qu'elle sera appelée à formuler en ce qui a trait aux modifications qu'il serait souhaitable d'apporter à la Loi sur l'enseignement privé.

École Michelet inc.

Permis — Enseignement général: — Échéance: 1992-06-30

- 1re à 6e du primaire

Fondé en 1965, l'établissement est titulaire d'un permis depuis 1970. Aucune faiblesse majeure n'ayant été observée dans l'organisation et le fonctionnement de l'école, aux yeux de la Commission rien ne s'oppose à ce que le permis soit renouvelé pour trois ans. Certaines observations tendent même à démontrer que l'enseignement donné dans les matières de base est de très bonne

qualité et prépare bien les élèves à entreprendre des études secondaires. Par ailleurs, le nombre de départs en cours d'année se situant autour de 10 p.100, la Commission croit qu'il pourrait être éclairant d'analyser ce phénomène un peu plus en profondeur à l'occasion d'un prochain renouvellement.

Il conviendrait de rappeler à l'établissement qu'il est tenu de respecter les exigences du régime pédagogique en ce qui concerne le temps prescrit.

Il y aurait sans doute lieu aussi que la DGEP s'assure que le contrat utilisé par l'établissement respecte les exigences de la Loi sur l'enseignement privé.

École Montessori de l'Outaouais

Permis — Enseignement général: — Échéance: 1991-06-30

- 1re à 6e du primaire

Au cours des deux ou trois dernières années, la Commission a eu l'occasion d'étudier des demandes semblables. Chaque fois, elle a signalé que l'ouverture d'établissements appliquant la pédagogie montessorienne pouvait constituer un apport important pour le milieu de l'éducation au Québec.

Le projet d'ouverture d'une école primaire montessorienne dans la région de l'Outaouais a été sérieusement préparé et l'implantation progressive qui y est prévue d'un primaire complet paraît tout à fait justifiée puisqu'elle permettrait le prolongement de la formation amorcée au Jardin d'enfants appartenant à la même corporation. Bien que le dossier déposé présente des garanties suffisantes de succès et de respect des principes de la pédagogie montessorienne, il y aurait sans doute lieu de suivre de près l'évolution de cet établissement, puisque les ressources matérielles dont il dispose actuellement sont limitées et que la directrice ne possède qu'une expérience limitée de l'organisation d'une école primaire au Québec. Il y aurait lieu en outre de s'assurer que la directrice, qui doit également assumer une tâche d'enseignement, pourra obtenir l'une ou l'autre des formes de reconnaissance d'aptitude à l'enseignement et de veiller à ce que la publicité et le contrat de l'établissement soient conformes aux dispositions de la loi et de ses règlements.

École Montessori Ville-Marie inc.
(Rue Muir)

Permis — Enseignement général: — Échéance: 1991-06-30

- 1re à 6e du primaire

L'établissement a vu le jour en 1975. Depuis septembre 1987, il dispense

l'enseignement primaire à son campus de Saint-Laurent et est titulaire d'un permis depuis mai 1987. À l'occasion de l'étude de ce dossier, la Commission avait reconnu que l'ouverture de cet établissement à pédagogie montessorienne constituait un enrichissement appréciable des ressources éducatives déjà en place dans la région. Elle ne voyait donc aucun inconvénient l'an dernier à ajouter l'éducation préscolaire au permis délivré à l'établissement.

L'ouverture d'écoles à pédagogie montessorienne étant assez récente au Québec, la Commission croirait utile que le ministère de l'Éducation procède à l'évaluation du fonctionnement et du rendement de ces écoles lorsqu'elles auront complété leur implantation. Pour l'instant, la Commission n'a pas d'objection à ce que le permis soit renouvelé et tienne compte de la relocalisation du primaire dans de nouveaux locaux. Il y aurait lieu toutefois de rappeler à l'établissement que la loi l'oblige à n'employer que des enseignants et des enseignantes qui sont titulaires de l'une ou l'autre des formes de reconnaissance d'aptitude à l'enseignement. On devrait également attirer l'attention de l'établissement sur certaines dispositions légales ou réglementaires en ce qui concerne les aspects contractuels de ses relations avec les parents et le nombre minimum de communications aux parents prévu au régime pégagogique. L'école devrait aussi être avisée des réserves sérieuses qu'on pourrait formuler à l'égard de son intention de regrouper plus d'une quarantaine d'élèves du premier cycle du primaire dans une même classe, eu égard entre autres à la dimension du local prévu.

École Notre-Dame-de-Fatima

Permis — Enseignement général: — Échéance: 1990-06-30

- 1re à 6e du primaire

En raison d'un passé difficile et erratique qui a même amené le ministre de l'Éducation à exiger, il y a quelques années, que la direction de l'école soit assistée et encadrée par une personne d'expérience, la Commission n'entend pas ici s'en tenir aux seules intentions manifestées, ni aux seuls projets de modifications annoncés pour recommander l'octroi d'une autorisation donnant droit à des subventions. Elle préfère attendre pour ce faire que les mesures de redressement amorcées se poursuivent et que l'établissement ait atteint dans son fonctionnement et son organisation des standards de qualité comparables à ce qu'on trouve habituellement dans les établissements subventionnés semblables. Elle convie ainsi en quelque sorte les responsables de l'établissement à poursuivre leur travail d'évaluation et de réorganisation de leur établissement, non pas uniquement en vue de présenter l'image la plus susceptible de leur valoir l'octroi de subventions, mais surtout pour offrir aux parents qui choisissent cette école et à leurs enfants une organisation et un ensemble de ressources et de services éducatifs de qualité.

École Notre-Dame-de-Nareg inc.

DIP — Enseignement général: — Échéance: 1992-06-30

- Éducation préscolaire 5 ans
- 1re à 6e du primaire

Cet établissement a été fondé au début de la présente décennie afin de répondre aux besoins de la communauté arménienne catholique de Montréal désireuse de préserver son héritage culturel, d'en assurer la transmission aux enfants de la communauté et de faciliter leur intégration à la culture québécoise.

L'établissement a d'abord obtenu un permis. En 1987, une reconnaissance pour fins de subventions lui fut accordée pour deux ans.

L'établissement a connu au départ quelques difficultés et son organisation n'a pas toujours été jugée conforme aux exigences du ministère de l'Éducation. La situation semblait déjà corrigée en 1987 lorsque lui fut accordée une RFS, seul à ce moment le type de corporation étant invoqué pour refuser l'octroi d'une DIP. L'école est maintenant dirigée par une corporation qui n'a pas d'autre objet que celui de donner un enseignement prévu à la Loi sur l'enseignement privé. Son organisation semble continuer de s'affermir. Enfin, l'établissement présente toutes les caractéristiques qui ont amené précédemment le ministère de l'Éducation à accorder des DIP aux écoles ethniques. Pour des raisons d'équité, il y a donc lieu ici d'accorder à l'établissement une autorisation semblable à celle détenue, non seulement par d'autres écoles ethniques, mais même par les deux autres écoles qui accueillent des élèves de communautés arméniennes d'appartenance religieuse différente.

École primaire Socrates
(Campus Saint-Hubert)

Permis — Enseignement général: — Échéance: 1993-06-30

- Éducation préscolaire 5 ans
- 1re à 6e du primaire

Ce quatrième campus de l'École primaire Socrates a obtenu un premier permis en 1986. L'établissement n'avait pas jusqu'ici réussi à conclure avec une commission scolaire de la rive-sud un contrat d'association sur le modèle de celui qui le lie à la Commission des écoles catholiques de Montréal pour ses autres campus. Les démarches entreprises semblent toutefois sur le point d'aboutir.

Ce campus dispose de ressources et présente une organisation d'une qualité comparable à ce qu'on trouve dans ses autres campus. Rien dans la situation actuelle ne s'oppose à la reconduction du permis pour une période de quatre

ans. En effet, l'organisation est adéquate, les services offerts sont de qualité et répondent aux attentes particulières de cette communauté culturelle. Par ailleurs, il conviendrait de rappeler à l'établissement certaines exigences légales ou réglementaires en ce qui concerne les aspects contractuels de ses relations avec les parents et l'obligation de détenir un certificat d'hygiène et de sécurité émis par l'autorité compétente. Bien que rien ne s'opposerait à ce qu'un permis de cinq ans soit délivré, la Commission recommande de limiter le permis à quatre ans afin d'en faire coïncider l'échéance avec celle des permis délivrés pour les autres campus.

La Commission s'est également interrogée sur l'importance et la pertinence des frais exigés des parents dans un contexte d'école associée. Une analyse financière aurait possiblement permis de porter plus facilement un jugement sur cette pratique. La Commission aura sans doute l'occasion de revenir sur cette question dans le cadre plus général de l'examen qu'elle entend faire des articles de loi portant sur les frais de scolarité et sur les frais afférents.

École Rudolf-Steiner de Montréal

Permis — Enseignement général: — Échéance: 1992-06-30

- 1re à 6e du primaire
- 1re et 2e du secondaire

L'établissement est titulaire d'un permis pour l'enseignement primaire depuis 1984. Un permis lui a également été délivré pour les 1re et 2e années du secondaire en 1985. Il sollicite cette année une reconnaissance pour fins de subventions pour le primaire et pour l'ensemble du secondaire. L'approche pédagogique qui lui est bien particulière s'inspire de la philosophie de l'éducation du philosophe allemand Rudolf Steiner, père de «l'anthroposophie». Si on ne trouve qu'une seule école de cette nature au Québec, ce modèle éducatif est cependant répandu un peu partout en Europe et aux États-Unis, puisqu'on peut dénombrer actuellement environ 350 écoles Waldorf réparties dans les différents pays occidentaux.

Tout en reconnaissant d'emblée le droit à certains groupes ou à certains parents de se donner des écoles qui correspondent à leur idéal éducatif ou à leurs besoins propres, tout en reconnaissant même l'apport original et intéressant que peut constituer l'école Rudolf-Steiner à l'intérieur de l'ensemble des ressources éducatives du Québec, la Commission se doit de formuler des réserves importantes à la lumière des informations qui lui ont été transmises et des échanges qu'elle a eus avec les responsables de l'établissement. Ainsi, elle n'est pas convaincue que l'organisation de l'école respecte certaines des exigences fondamentales des régimes pédagogiques, ni même que les responsables de l'établissement ont fait tous les efforts souhaitables pour connaître à fond les programmes québécois et pour adapter les principes éducatifs propres aux écoles Waldorf aux contenus de ces programmes et à l'organisation de l'enseignement prévue aux régimes pédagogiques. S'il est légitime de reconnaître le droit des parents de se donner des écoles qui répondent à leurs attentes, la Commission considère

néammoins qu'il convient de s'assurer que de telles écoles s'intègrent de façon suffisamment harmonieuse aux orientations que l'État a données à l'ensemble du réseau scolaire québécois. À cet égard, bien que le nombre d'élèves de l'école Rudolf-Steiner qui ont eu à poursuivre leurs études dans d'autres établissements soit encore trop limité pour porter un jugement définitif, le portrait actuel de la situation de ces élèves nous laisse perplexes. De plus, à la lumière de certains témoignages entendus lors de la rencontre entre les représentants de l'établissement et les membres de la Commission, on peut se demander si les parents sont parfaitement conscients qu'en choisissant cet établissement, ils choisissent pour leur enfant un environnement éducatif qui est nécessairement tributaire de la philosophie qui inspire et sous-tend toute l'approche pédagogique des écoles Waldorf.

En conséquence, la Commission croit qu'il convient d'exercer une certaine prudence face aux demandes de l'établissement et qu'il y a lieu de s'en tenir au statu quo en ce qui concerne le type d'autorisation accordé à l'établissement tant et aussi longtemps qu'on ne disposera pas de garanties suffisantes relativement aux réserves évoquées plus haut. De plus, la Commission croit qu'il serait opportun que le ministère de l'Éducation continue d'interroger les responsables de l'établissement sur les orientations de l'école, sur ses pratiques et sur le contenu de son enseignement. Qu'au besoin, il les accompagne et leur fournisse aide et assistance dans les travaux de réflexion ou d'auto-évaluation qu'ils pourraient décider d'entreprendre sur ces divers sujets. Peut-être même y aurait-il lieu d'examiner si le Ministère ne pourrait pas procéder à une certaine forme d'évaluation des apprentissages des élèves, en s'inspirant possiblement de ce qu'il s'apprête à faire à l'égard des élèves de la Cité écologique de l'ère du Verseau.

École Sainte-Famille inc.

Permis — Enseignement général: — Échéance: 1990-06-30

- 1re à 6e du primaire

Ce projet d'ouverture est présenté par la Fraternité Saint-Pie X fondée par Mgr Marcel Lefebvre. Il s'agit donc d'un autre projet visant à mettre en place une école d'inspiration religieuse. Grâce à la formule du pensionnat, les responsables du projet veulent mettre à la disposition des familles sympathisantes et des diverses communautés locales d'inspiration traditionnaliste une école qui corresponde à leurs valeurs, à leurs croyances et à leur idéal éducatif.

Tout en reconnaissant d'emblée à certains groupes le droit de créer des écoles qui répondent à leurs besoins et à leurs attentes, la Commission considère qu'il convient toujours en pareil cas de s'assurer que ces écoles seront capables d'offrir une qualité de services suffisante. Ce n'est donc pas ici sans hésitation qu'elle recommande la délivrance d'un permis, parce que de nombreux facteurs compromettent la viabilité du projet: l'effectif prévu est très restreint; le personnel de direction ne possède qu'une expérience très limitée de l'organisation d'une école primaire au Québec; les ressources maté-

rielles prévues sont tout juste suffisantes, surtout pour un pensionnat; on compte sur le bénévolat, tout au moins au départ, pour assurer l'enseignement. Pour toutes ces raisons, on est donc en droit de se demander si l'établissement sera en mesure d'offrir la qualité de service projetée, s'il disposera même des ressources minimales qui lui permettraient de le faire. Sans pouvoir affirmer que le projet est irréaliste, la Commission considère que sa réalisation est pour le moins fragile et incertaine. La Commission s'inquiète également des difficultés que pourraient éprouver ces élèves au moment de s'intégrer au système d'éducation commun, soit en cours de route pendant leurs études primaires, soit au moment d'entrer au secondaire.

Malgré toutes ces réserves, la Commission recommande quand même la délivrance d'un permis parce que, même si elle semble précaire et aléatoire, cette voie est peut-être la seule qui s'offre à ces parents désireux de se doter d'une école qui corresponde à leurs valeurs. Il importera cependant que le ministère de l'Éducation suive de près la réalisation de ce projet et qu'au besoin, il apporte à l'établissement aide et assistance.

Si le permis était accordé, il y aurait lieu d'inciter l'établissement à revoir la distribution du temps prévu pour les diverses matières, afin de s'assurer que les objectifs de chacune peuvent être atteints. Le déséquilibre entre le temps qu'on prévoit accorder aux matières de base par rapport à d'autres matières comme l'éducation physique, l'initiation aux sciences de la nature et aux sciences humaines est trop important pour qu'on puisse croire que le projet éducatif de l'établissement soit facilement compatible avec les orientations générales que le ministère de l'Éducation a tracées pour la formation primaire des jeunes enfants et qu'il a traduites dans le régime pédagogique.

École secondaire Jean-Paul II

DIP — Enseignement général: - 1re à 6e du secondaire — Échéance: 1992-06-30

Il s'agit en fait de l'École secondaire privée de Baie Comeau qui a obtenu une première autorisation (DIP) en 1986 et qui est maintenant connue sous le nom d'École secondaire Jean-Paul II.

La visite effectuée cette année permet de constater que ce projet d'école avec ses caractéristiques particulières en ce qui a trait à la formation spirituelle et à l'encadrement pédagogique des élèves est en bonne voie de réalisation, même si la mise en place de cette nouvelle école, dans un contexte de très forte concurrence avec la commission scolaire locale, s'est avérée plus ardue et plus difficile qu'on ne le prévoyait au départ. Déjà, la satisfaction exprimée par les parents par delà quelques difficultés de parcours et l'appui concret qu'ils ont apporté à l'établissement sont des gages de succès pour l'avenir. La Commission recommande donc le renouvellement de la DIP pour les trois prochaines années. Il pourrait être souhaitable qu'il y ait éventuellement une plus grande cohérence entre les politiques d'admission de

l'établissement, les services offerts et le programme d'études proposé aux élèves.

École secondaire Letendre

DIP — Enseignement général: — Échéance: 1992-06-30

- 1re à 5e du secondaire

L'École secondaire Letendre a pris la relève de l'Orphelinat Saint-Arsène en 1976 et a été déclarée d'intérêt public à partir de l'année scolaire 1976-1977. Son autorisation a toujours été renouvelée périodiquement depuis ce moment, non sans toutefois que certaines exigences lui aient été faites à l'occasion en ce qui a trait au redressement de sa situation financière.

La situation décrite cette année fait état d'un établissement dont l'effectif est en constante croissance et dont les ressources matérielles se sont enrichies d'un gymnase. L'établissement continue d'offrir des services dont la qualité semble appréciée par les parents. Il a principalement le mérite d'être accessible à un large éventail d'élèves et de s'être donné une structure d'encadrement et des services adaptés à leurs besoins spécifiques. La Commission n'hésite donc pas à recommander le renouvellement de la DIP pour trois ans. Toutefois, si l'information contenue au rapport de visite est exacte, il y aurait lieu de rappeler à l'établissement qu'il est tenu de dispenser toutes les matières obligatoires prévues au régime pédagogique y compris la formation personnelle et sociale et l'éducation au choix de carrière en 5e secondaire. La Commission se demande également comment l'établissement, en raison du type d'élèves qu'il reçoit, peut prétendre atteindre les objectifs du programme d'économie familiale en y consacrant environ le quart du temps prévu à titre indicatif au régime pédagogique. Enfin, la Commission ne souscrit pas au point de vue de l'établissement en ce qui concerne la participation des parents et croit au contraire qu'il aurait avantage à faire une part plus large à une participation formelle des parents à la vie de l'établissement.

École secondaire Mont-Bénilde

DIP — Enseignement général: — Échéance: 1992-06-30

- 1re à 5e du secondaire

Une première autorisation valide pour deux ans a été accordée à l'établissement en 1987. Dès l'an dernier, l'établissement avait demandé le remplacement de sa reconnaissance pour fins de subventions par une déclaration d'intérêt public. À cette occasion, la Commission avait émis un avis défavorable, préférant attendre d'être en mesure d'évaluer la réalisation concrète du projet au terme de l'autorisation accordée en 1987.

Les améliorations importantes qui ont été apportées depuis un an au fonctionnement de l'établissement et à certaines de ses pratiques corrigent les lacunes qui ont marqué les premiers mois de la réalisation de ce projet de réouverture. La Commission considère que, même dans l'état actuel de son jeune développement, ce projet d'école offre déjà des garanties suffisantes de réussite. En conséquence, elle croit que le moment est venu de reconnaître l'excellence du projet éducatif de l'établissement et de lui accorder une aide financière accrue susceptible de favoriser sa croissance et son plein épanouissement. L'appui apporté jusqu'ici par la Communauté des Frères des écoles chrétiennes à la réalisation de ce projet est remarquable et porteur de promesses pour l'avenir. La Commission considère là aussi le moment venu pour l'État de venir appuyer et soulager en partie cet effort financier important consenti par la communauté.

École secondaire Notre-Dame

DIP — Enseignement général:

- 1re à 5e du secondaire

Il s'agit d'un simple changement corporatif qui, contrairement aux cas analogues étudiés antérieurement, ne s'inscrit pas dans la problématique de la relève institutionnelle. Le changement vise ici simplement à corriger une situation qui comportait quelques inconvénients pour l'établissement. L'École secondaire Notre-Dame n'avait pas jusqu'ici d'entité juridique propre. Elle était administrée par la Corporation des soeurs de l'Enfant-Jésus-de-Chaufailles dont elle constituait l'une des activités. Le changement projeté vise à donner à l'école une entité juridique distincte. Le changement sera cependant mineur, puisque la communauté et la corporation qui détiennent actuellement la DIP continueront de jouer un rôle prépondérant dans la nouvelle corporation.

De plus, l'organisation et le fonctionnement de l'établissement ne devraient connaître aucun changement: la mission et les objectifs demeurent les mêmes, les ressources humaines et matérielles sont inchangées. L'entente de principe intervenue entre les deux corporations ne fait que maintenir la situation antérieure quant à la propriété des lieux et à leur usage. Le surplus financier accumulé jusqu'ici passera à l'actif de la nouvelle corporation. Pour toutes ces raisons, il devient évident que la nouvelle corporation sera en mesure de poursuivre l'oeuvre sans qu'on puisse y observer de changements autres que ceux qui sont appelés par l'évolution normale des choses.

À l'analyse du dossier, la Commission a cependant constaté qu'à l'occasion l'organisation pédagogique de l'école s'écartait de certaines dispositions du régime pédagogique. Il conviendrait sans doute de rappeler à l'établissement les obligations que lui fait la loi à cet égard.

Fondation de l'école Pinnacle

Refus

Ce projet d'ouverture est présenté par un groupe de parents désirant doter la région de la ville de Lac-Brome d'un établissement scolaire «parallèle» bilingue.

Tout en reconnaissant d'emblée le droit des personnes et des groupes de créer des écoles qui répondent à leurs besoins, à leurs attentes ou à leurs conceptions pédagogiques, la Commission considère qu'il convient toujours en pareil cas de s'assurer que ces écoles seront capables d'offrir une qualité de services suffisante. Or la Commission croit qu'à ce moment-ci, ce projet n'offre pas de garanties suffisantes et qu'en conséquence, en raison de l'état de développement du projet, il serait prématuré d'autoriser l'ouverture de cet établissement. Elle appuie principalement son jugement et sa recommandation sur les observations suivantes:

- Le projet comporte encore trop d'imprécisions pour qu'on puisse être suffisamment rassuré en ce qui concerne la qualité des services qui seraient offerts.

- La mission que veut se donner l'école n'a pas encore été suffisamment bien clarifiée. Les clientèles cibles sont trop diversifiées pour croire qu'un si petit établissement soit en mesure de se donner une organisation cohérente capable de répondre à des objectifs et à des besoins aussi variés.

- De si nombreux facteurs compromettent à la fois la faisabilité financière et la viabilité du projet qu'il devient difficile de croire que l'établissement serait en mesure de réaliser ses intentions:

  . L'effectif prévu est très restreint.

  . La composition projetée des groupes définit des tâches d'enseignement extrêmement lourdes et exigeantes, surtout dans un contexte de classes bilingues.

  . Aucune mesure de soutien linguistique n'est prévue pour les enfants recevant l'enseignement dans une langue autre que leur langue d'usage. L'école n'entend pas par ailleurs exiger une connaissance minimale de la langue d'enseignement comme condition d'admission.

  . L'école serait située à une distance appréciable des villes et villages où habitent les élèves.

  . Le personnel de direction ne possède qu'une connaissance et une expérience très limitées de l'organisation d'une école primaire et secondaire au Québec.

  . L'établissement est loin d'avoir démontré qu'il lui serait possible d'obtenir l'aide financière escomptée.

. Les ressources physiques prévues sont très limitées et ne se comparent guère, surtout au secondaire, à ce qu'on trouve communément dans les établissement publics ou privés. Ainsi, il est difficile de croire qu'il soit possible aujourd'hui d'organiser un enseignement efficace de l'éducation physique sans disposer d'un plateau intérieur quelconque. On pourrait dire à peu près la même chose à l'égard de l'enseignement des arts, de celui de la musique ou des sciences pour lesquels l'établissement ne prévoit aucun local spécialisé.

Pour toutes ces raisons, on est donc en droit de se demander si l'établissement serait en mesure d'offrir une qualité de services normale et suffisante. Il n'est même pas évident qu'il disposerait des ressources minimales nécessaires pour ce faire.

La Commission a déjà eu l'occasion d'analyser des projets dont la réalisation lui paraissait également précaire et incertaine. Elle a, à l'occasion, recommandé quand même la délivrance d'un permis parce qu'il lui apparaissait alors que l'ouverture de l'école s'avérait être la seule voie qui s'offrait pour permettre aux parents concernés de se donner une école qui corresponde à leurs valeurs. Cet argument ne peut avoir ici la même portée puisque les commissions scolaires des environs organisent déjà des classes d'immersion française pour les élèves de langue anglaise, tout comme la Fondation de l'école Pinnacle entend essentiellement le faire, tout au moins au préscolaire et au premier cycle du primaire.

Garderie Fleurs des champs enr.

Permis — Enseignement général: — Échéance: 1991-06-30

- Éducation préscolaire 5 ans

Par ce projet d'ajout de l'éducation préscolaire à ses activités de garderie, cet établissement veut compléter la gamme de ses services et éviter que les enfants aient à se déplacer quotidiennement entre la garderie et les deux écoles du quartier. Ce modèle d'intégration de services est tout à fait représentatif de ce qu'on trouve de façon coutumière à travers le réseau des établissements privés d'éducation préscolaire.

Bien que le projet semble avoir été bien préparé et qu'il réponde dans l'ensemble aux exigences du ministère de l'Éducation, il convient de signaler que le local prévu pour le groupe des cinq ans n'accorde guère plus que 25 pi^2/élève. Puisqu'il s'agit d'un projet d'ouverture, il pourrait être utile de limiter le nombre d'enfants que l'établissement pourrait accueillir ou encore de l'inciter à modifier l'affectation de ses locaux.

Institut préscolaire de Montréal-Nord

Permis — Enseignement général: — Échéance: 1991-06-30

- Éducation préscolaire 5 ans

Cette garderie a ajouté à ses activités le service d'éducation préscolaire en 1986-1987. Les premières années de fonctionnement ont été principalement caractérisées par l'instabilité du personnel enseignant. Cette situation n'a rien d'étonnant lorsqu'on connaît les conditions de travail et les salaires peu élevés qui sont très souvent le lot des éducatrices oeuvrant dans ce type d'établissement.

La Commission considère qu'il n'y a pas de motifs suffisants, à ce moment-ci, pour recommander que le permis ne soit pas renouvelé. Il conviendrait cependant d'attirer l'attention de l'établissement sur les faiblesses observées. De plus, l'exiguïté du local actuel de maternelle ne permet pas à l'établissement d'accueillir une vingtaine d'élèves comme il le prévoit. Ce local n'accorderait alors qu'environ une douzaine de pieds carrés par élève, ce qui est impensable. Le fait qu'on utilise au besoin d'autres locaux pour certaines activités ne constitue pas une réponse adéquate au problème posé par le local actuel. Il importerait donc, dans les circonstances, de limiter le nombre d'enfants que l'établissement pourrait accueillir ou encore de l'inciter à modifier l'affectation de ses locaux.

Pensionnat de Compton inc.

Maintien de la RFS — Enseignement général: - 1re à 6e du primaire — Échéance: 1990-06-30

Né en 1987, l'établissement a obtenu à ce moment une reconnaissance pour fins de subventions valide jusqu'en 1990. Un an avant l'échéance de cette autorisation, il sollicite une déclaration d'intérêt public. Dans le dossier déposé, la Commission ne voit pas de motifs suffisants pour justifier qu'elle reconsidère l'avis formulé en février 1987 où elle recommandait l'octroi d'une RFS valide pour trois ans. Malgré certains aspects positifs signalés dans le rapport de visite, des membres de la Commission s'inquiètent de la qualification limitée du personnel éducateur et du peu d'expérience du personnel enseignant. Étant donné que dans ses objectifs spécifiques l'établissement vise la récupération d'élèves éprouvant certaines difficultés d'apprentissage, objectifs qui ne sont sans doute pas étrangers à l'octroi d'une RFS dès la première année d'ouverture, la formation et le savoir-faire du personnel constituent aux yeux de la Commission des éléments essentiels pour assurer la réussite d'un tel projet d'école.

Séminaire du Verbe-Divin

DIP Enseignement général:

- 1re à 5e du secondaire

Il s'agit d'un simple changement corporatif visant à assurer la relève institutionnelle. Déjà depuis 1979, la direction de l'école avait été confiée à un conseil de gestion majoritairement laïque. La nouvelle corporation qui assurera la poursuite de l'oeuvre est construite sur le même modèle que ce conseil de gestion où l'on retrouve des représentants de la Société du Verbe-Divin, des parents et du personnel de l'école. Ce changement vient donc uniquement officialiser la collaboration et la participation de ces groupes à l'administration de l'établissement.

Tout le reste de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement ne devrait connaître aucune transformation significative: la mission et les objectifs demeurent les mêmes, les ressources humaines et matérielles sont inchangées. Aucun changement n'est même prévisible en ce qui concerne l'usage des lieux puisque la nouvelle corporation, tout comme la corporation actuelle, continuera d'être locataire de la bâtisse qui demeurera la propriété de la Société du Verbe-Divin. Le coût de location prévu pour l'an prochain sera d'ailleurs le même qu'actuellement. De plus, tous les fonds inscrits aux livres du Séminaire du Verbe-Divin seront transférés à la nouvelle corporation. En conséquence, la Commission recommande que la nouvelle corporation obtienne une autorisation identique en tous points à celle détenue jusqu'ici par le Séminaire du Verbe-Divin.

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Académie Sainte-Thérèse

Refus

Les modifications apportées à la requête de l'an dernier ne sont pas de nature à modifier l'avis formulé par la Commission en mars 1988. Les motifs sur lequels s'appuyait alors principalement la recommandation défavorable de la Commission étaient ainsi formulés:

> «En raison du sérieux et de la crédibilité des responsables du projet, en raison également de leur réussite antérieure, même dans des conditions difficiles, la Commission aurait été portée à recommander que l'ouverture du collégial général soit autorisée et même que le ministre de l'Enseignement supérieur en favorise la réalisation par l'octroi de subventions. Toutefois, des doutes trop

sérieux persistent sur la faisabilité et la viabilité du projet, pour que ... la Commission soit en mesure ... de recommander l'octroi de subventions, ni même la délivrance d'un simple permis... L'effectif prévu est extrêmement réduit. Il n'est d'ailleurs même pas certain qu'il puisse être atteint, surtout à très court terme. À cet égard, dans son état actuel, le dossier ne présente à peu près aucun élément de nature à appuyer les prévisions de l'établissement. Même si ces prévisions se réalisaient, l'établissement ne serait peut-être pas facilement en mesure de mettre en place une structure d'enseignement qui, grâce à un minimum de polyvalence, permettrait de dispenser un éventail de cours suffisamment diversifié pour correspondre à une variété de profils et pour faciliter une éventuelle réorientation du cheminement scolaire de certains élèves à l'intérieur même de l'établissement.

... En somme, l'examen des ressources et de l'organisation prévues laisse perplexe quant à la capacité qu'aurait l'établissement de réaliser son projet éducatif, par ailleurs fort louable, et d'offrir une qualité de services suffisante pour assurer adéquatement la formation des élèves qui s'inscriraient à l'Académie.»

Campus Notre-Dame-de-Foy

DIP — Enseignement collégial professionnel: — Échéance: 1994-06-30

- Technologie de l'estimation et de l'évaluation foncière 221.04 (DEC)
- Administration générale 410.11 (DEC)
- Informatique 420.00 (DEC)
- Arts plastiques 500.04 (DEC)
- Dessin de mode 571.02 (DEC)
- Mise en marché de la mode 571.04 (DEC)
- Dessin de mode xxx.xx (CEC)
- Mise en marché de la mode xxx.xx (CEC)
- Techniques du vêtement masculin xxx.xx (CEC)
- Techniques du vêtement féminin xxx.xx (CEC)

DIP — Enseignement collégial professionnel: — Échéance: 1991-06-30

- Évaluation foncière 221.44 (AEC)

DIP (sous réserve) — Période de validité de 2 ans

Enseignement collégial professionnel:

- Estimation 221.34 (AEC)

La bonne réputation de l'établissement, la qualité des services offerts et des ressources mises en place justifient d'emblée le renouvellement des autorisations venant à échéance et rien ne s'oppose à ce que la période de validité de ces autorisations couvre les cinq prochaines années.
L'ouverture de deux nouveaux programmes de DEC en mode permettrait bien sûr de freiner la baisse actuelle de l'effectif et de mieux assurer l'équilibre financier de l'établissement. Mais surtout, elle enrichirait l'éventail des programmes de mode dispensés par l'établissement. Les deux programmes demandés ne sont donnés actuellement que dans un seul établissement d'ordre collégial de la région de Montréal et ils semblent jouir d'une popularité croissante. Il serait légitime qu'un autre établissement dispense ces programmes dans l'est du Québec et il serait normal que le Campus Notre-Dame-de-Foy y soit autorisé, puisqu'il est le seul, en dehors de la région de Montréal, à dispenser un enseignement dans le domaine du vêtement et de la mode, et cela depuis plusieurs années.

L'ouverture de quatre programmes supplémentaires conduisant à des CEC ne pose aucune difficulté et serait en tout point conforme à la politique adoptée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science en avril 1987.

La Commission ne voit pas non plus d'objection à ce que l'établissement se voit accorder une DIP pour dispenser le programme d'AEC en évaluation foncière, puisque l'établissement dispense déjà cet enseignement et qu'il semble répondre à un besoin de formation sur mesure qui est bien démontré et bien établi. Compte tenu qu'il s'agirait là d'une exception à la politique adoptée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science en avril 1987, la période de validité de cette autorisation devrait être plus courte, afin d'obliger éventuellement l'établissement à démontrer l'existence d'un tel besoin de formation sur mesure s'il désirait continuer de dispenser un type de programme qui, par définition et conformément aux dispositions du régime pédagogique, ne devrait avoir qu'une existence temporaire. S'appuyant sur le même raisonnement, la Commission serait favorable également en principe à ce qu'une DIP soit accordée à l'établissement pour dispenser le programme d'AEC en estimation pourvu cependant que celui-ci fasse la démonstration qu'existe là aussi un besoin de formation sur mesure. Cette démonstration ne semble pas avoir été faite pour l'instant.

Centre de formation en hébergement
Le Bocage

Refus

La Fondation pour la culture et l'éducation, propriétaire du Centre de formation Le Bocage, désire obtenir un permis pour dispenser deux programmes d'enseignement collégial conduisant à des attestations d'études en diététique et en tourisme. La Commission considère que la démonstration faite par les responsables du projet quant aux besoins existants n'est pas suffisamment convaincante pour justifier une recommandation favorable. De plus, l'établissement ne semble pas disposer des ressources physiques nécessaires, tout au moins dans le cas du programme de diététique. Enfin, la clientèle prévue ne

correspond pas à celle qui est visée par ces plans de formation destinés à des personnes possédant déjà une expérience dans le domaine concerné. On peut même se demander s'il est opportun d'accorder un permis à un établissement qui ne dispenserait que des programmes d'AEC puisque, de par leur nature, ces programmes ont une existence temporaire.

Collège April-Fortier

Refus

Cet établissement est actuellement titulaire d'un permis d'enseignement secondaire professionnel aux adultes l'autorisant à dispenser son propre programme d'agent de voyages. Ce permis est valide jusqu'en 1990. L'établissement demande cette année d'être autorisé à dispenser le programme de conseiller en tourisme extérieur conduisant à une attestation d'études collégiales.

La commission ne croit pas qu'il serait opportun de donner suite à cette demande principalement pour les motifs suivants:

1. L'autorisation demandée concerne un programme appelé à disparaître à courte échéance à la suite des accords intervenus entre les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre des travaux d'harmonisation de la formation professionnelle. Il est convenu en effet que ce type de formation en «tourisme émetteur» relèverait plutôt du secondaire.

2. L'établissement entend utiliser sa propre appellation des cours et son propre contenu de programme plutôt que ceux prévus aux Cahiers de l'enseignement collégial, sans que, pour l'instant, un jugement d'équivalence n'ait été formulé par la DGEC.

3. L'histoire du dossier de cet établissement au secondaire a été parfois marquée de certaines réserves. L'établissement n'a pas jusqu'ici fait la preuve qu'il disposait indubitablement du savoir-faire auquel on est en droit de s'attendre d'un établissement reconnu par le ministère de l'Enseignement supérieur et dispensant un programme d'études composé de cours pouvant être inscrits au bulletin cumulatif de l'élève.

Collège de l'Assomption

DIP — Enseignement collégial professionnel: — Échéance: 1992-06-30

- Techniques d'éducation en services de garde 322.02 (DEC)
- Techniques d'éducation en services de garde 322.53 (CEC)
- Techniques de bureau 412.02 (DEC)
- Aménagement d'intérieur 570.03 (DEC)

En 1986 cet établissement a manifesté l'intention d'élargir ses champs d'enseignement en vue de mieux garantir la viabilité de sa section collégiale. Il obtenait à ce moment une DIP l'autorisant à dispenser des programmes d'enseignement professionnel en pastorale, en marketing et en techniques de bureau. Bien qu'encore modeste, surtout en pastorale, le nombre d'élèves actuellement inscrits en enseignement professionnel a effectivement permis de maintenir l'effectif global à environ 640 élèves. Cette année l'établissement a déposé une demande afin de pouvoir diversifier davantage son enseignement professionnel.

La Commission a déjà eu l'occasion par le passé d'appuyer en principe des démarches analogues qui correspondent parfaitement à l'esprit de la réforme de 1966 et qui permettent d'élargir l'accès des établissements privés à une clientèle plus diversifiée.

En retenant les programmes de techniques d'éducation en services de garde et de techniques de bureau pour réaliser cette seconde phase du développement de son enseignement professionnel, le Collège de l'Assomption semble avoir fait un choix judicieux qui tient compte à la fois des besoins existants en matière de formation et de sa capacité de dispenser ces programmes dans de bonnes conditions. La démonstration est cependant moins convaincante en ce qui a trait au programme d'aménagement d'intérieur où les besoins sont moins évidents. Aux yeux de la Commission, le nombre d'élèves intéressés à un tel enseignement pourrait s'avérer si limité que l'ouverture du programme aurait alors une influence négative sur l'équilibre financier de l'établissement. Malgré ces réserves, en s'appuyant sur la confiance qu'inspirent entre autres les succès antérieurs de l'établissement, la Commission recommande quand même que l'autorisation sollicitée soit accordée.

Collège de l'Assomption
(Campus Terrebonne)

DIP — Enseignement collégial: — Échéance: 1992-06-30

- Cours du soir dans les programmes pour lesquels l'établissement est déjà autorisé

Le Collège de l'Assomption a été déclaré d'intérêt public pour l'enseignement collégial général en 1969. En 1987, puis en 1988, il a obtenu également une DIP l'autorisant à dispenser quelques programmes d'enseignement professionnel. Il demande cette année l'autorisation d'ouvrir un point de service à Terrebonne où il se propose de dispenser principalement à des élèves à temps partiel des cours du soir dans les programmes pour lesquels il est déjà autorisé. La Commission juge cette demande justifiée dans les circonstances et estime que l'opportunité d'ouvrir ce point de service a été démontrée de façon satisfaisante. En conséquence, elle recommande donc que le ministre de l'Enseignement supérieur, conformément aux conclusions du jugement Paradis dans la cause opposant l'Académie Michel-Provost au ministère de l'Éducation, accorde au Collège de l'Assomption une DIP spécifique qui l'autorise à donner de l'enseignement à Terrebonne.

Ce genre de demande pose cependant des questions générales d'envergure sur lesquelles il conviendrait que la Commission se penche dans le cadre de l'avis qu'elle sera éventuellement appelée à formuler en ce qui concerne les modifications qu'il serait souhaitable d'apporter à la Loi sur l'enseignement privé ou en ce qui a trait aux critères de reconnaissance des établissements. On peut en effet se demander jusqu'où de telles autorisations d'essaimage et de multiplication de points de service doivent aller. Ces questions devraient être considérées en prenant en compte d'une part la nécessité d'assurer le maintien de la qualité du service par delà la recherche d'un accroissement de l'effectif et, d'autre part, la rationalisation des points de service sur l'ensemble du territoire.

La Commission tient pour l'instant à limiter son avis au présent cas dont la portée, en tant que précédent, lui paraît limitée, puisqu'il s'agit ici essentiellement de cours du soir destinés à des élèves adultes à temps partiel et qu'il ne semble pas que cette ouverture puisse créer préjudice à un autre établissement d'enseignement collégial.

College of Southern Quebec inc.

Permis	Enseignement collégial professionnel: - Marketing 410.51 (CEC) - Marketing 410.37 (AEC) - Administration 410.30 (AEC)	Échéance: 1990-06-30
Refus	Enseignement collégial professionnel: - Personnel 410.52 (CEC) - Personnel 410.32 (AEC) - Comptabilité 410.33 (AEC) - Administration publique 415.41 (AEC)	

La Commission a eu l'occasion l'an dernier de prendre connaissance d'un rapport d'analyse faisant état des difficultés et des déficiences majeures observées dans l'organisation et le fonctionnement du Collège d'économique et d'administration du Canada, établissement dirigé par la même personne qui demande maintenant un permis au nom du College of Southern Quebec. À cette occasion la Commission avait recommandé au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de ne pas renouveler le permis de l'établissement. Ce n'est donc pas sans beaucoup d'hésitations que la Commission recommande maintenant qu'un permis soit délivré au College of Southern Quebec. Force est de constater que l'établissement n'entend pas pour l'instant donner son enseignement par correspondance, ce qui était à la source des principales lacunes observées dans le fonctionnement du Collège d'économique et d'administration du Canada.

La Commission déplore dans une certaine mesure qu'en raison des dispositions actuelles de la loi, le ministre de l'Éducation ou le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science soit en quelque sorte contraint en pareil cas d'accorder un permis, alors qu'il n'est pas toujours bien démontré que l'ouverture d'un établissement réponde à un besoin véritable et contribue non pas à servir les intérêts financiers ou personnels des propriétaires, mais bien à enrichir les ressources éducatives d'un milieu. Il n'est pas toujours évident que ce type d'établissement à dimension restreinte soit en mesure d'offrir une qualité et une quantité de services de nature à bien répondre aux besoins des élèves.

Si le ministre de l'Enseignement supérieur décidait d'accorder un permis au College of Southern Quebec, il y aurait peut-être lieu qu'on exige préalablement à la délivrance du permis que l'établissement fournisse certaines garanties supplémentaires en ce qui a trait aux ressources qui seront mises en place, à l'organisation de services d'enseignement de qualité et aux textes publicitaires qui seront utilisés. Il y aurait sans doute lieu également que, par la suite, la DEP assure un suivi méticuleux du dossier en ce qui a trait par exemple à l'effectif et au respect de la lettre et de l'esprit des conditions d'admission prévues au régime pédagogique.

La Commission recommande que l'autorisation demandée pour les programmes 410.52, 410.32, 410.33 et 415.41 ne soit pas accordée puisque l'un d'eux ne fait plus partie de la liste des programmes officiels et que les trois autres font présentement l'objet d'une analyse de situation visant à statuer sur l'opportunité de les maintenir. Il serait donc imprudent et prématuré à ce moment-ci d'accorder le permis demandé.

Collège Inter-Dec

Permis	Enseignement collégial professionnel: - Technique en design visuel commercial 900.03 (AEC)	Échéance: 1991-06-30

En raison d'un départ difficile en 1986-1987, la Commission avait recommandé l'an dernier la délivrance d'un permis valide pour une seule année, afin de pouvoir suivre de près l'évolution de cet établissement.

Le bilan dressé cette année montre que, grâce en particulier aux changements survenus dans le personnel de direction et le personnel enseignant, le redressement amorcé en 1987-1988 s'est poursuivi au cours de la présente année, de sorte qu'actuellement l'établissement se conforme de façon satisfaisante aux exigences légales et réglementaires qui le concernent et que son organisation et son fonctionnement correspondent de façon minimale à ce qu'on est en droit d'attendre de la part d'un établissement dispensant un enseignement reconnu par le ministère de l'Enseignement supérieur. La viabilité financière de l'établissement demeure cependant précaire puisqu'elle semble reposer essentiellement sur une prévision d'effectif scolaire qui ne paraît pas réaliste.

Collège Laflèche

DIP	Enseignement collégial professionnel:	Échéance: 1993-06-30
	- Santé animale 145.03 (DEC)	

La Commission a déjà eu l'occasion par le passé d'appuyer les démarches entreprises par certains établissements privés en vue d'élargir leur mission. L'an dernier, le Collège Laflèche a demandé et obtenu une déclaration d'intérêt public l'autorisant à dispenser trois nouveaux programmes d'enseignement professionnel. Le nombre d'élèves inscrits cette année dans ces nouveaux programmes témoigne du succès de cette implantation. L'ouverture de ces programmes a d'ailleurs permis à l'établissement de diminuer considérablement le déficit anticipé pour l'année scolaire 1988-1989.

Le Collège Laflèche demande maintenant d'être autorisé à ouvrir deux nouveaux programmes à compter de l'année scolaire 1989-1990 et 1990-1991. En octobre 1988, la Commission a formulé un avis favorable en ce qui concerne la demande d'ouverture du programme d'archives médicales. Pour ce qui est du programme de santé animale, la Direction de l'enseignement privé avait alors recommandé que la décision soit différée jusqu'à ce que l'établissement ait démontré sa capacité d'assumer les coûts inhérents à son implantation. La Commission considère que l'établissement a répondu de façon satisfaisante à cette exigence. Le nombre d'élèves prévu lui paraît réaliste, les besoins de formation et, par voie de conséquence, les possibilités d'emploi lui paraissent bien démontrés. Les immobilisations prévues devraient permettre à l'établissement de disposer de ressources matérielles adéquates. Le projet de financement de ces investissements par le biais d'une fondation paraît d'autant plus réaliste que l'établissement a prévu étaler ce financement sur trois ans. La réussite de la première phase de développement et le sérieux avec lequel a été préparée la demande d'ouverture de deux nouveaux programmes sont, aux yeux de la Commission, garants du succès prévisible de la deuxième phase de développement que l'établissement s'apprête à entreprendre.

Collège Marie-Victorin

DIP — Enseignement collégial général: — Échéance: 1992-06-30

- Musique 500.02 (DEC)
- Arts plastiques 500.04 (DEC)

Issu en 1960 du regroupement d'un certain nombre de communautés religieuses masculines, cet organisme est devenu l'établissement privé d'enseignement collégial le plus important avec ses quelque 4 500 élèves en 1988-1989, l'un de ceux également dont le développement a été le plus spectaculaire au cours de la dernière décennie, son effectif ayant presque doublé entre 1980 et 1988. Cet établissement a obtenu en 1970 une première déclaration d'intérêt public l'autorisant à dispenser les programmes d'enseignement général et certains programmes d'enseignement professionnel. Au cours des années se sont ajoutées de nouvelles autorisations en enseignement professionnel. Certaines comportent une date d'échéance. C'est le cas des deux programmes d'arts plastiques et de musique qui font l'objet de la présente demande de renouvellement.

Dans un tel contexte, la Commission recommande l'octroi d'une DIP pour trois ans. Elle le fait en mettant entre parenthèses toutes les autres interrogations soulevées par le rapport qui lui est présenté et qui porte entre autres sur la publicité de l'établissement, sur la multiplication de ses sites d'enseignement, sur l'importance de son effectif adulte et sur le développement de certains de ses programmes particuliers. Il serait sans aucun doute utile que toute la lumière soit faite sur ces questions et la Commission aimerait être informée des résultats de ces études.

En ce qui concerne le renouvellement des autorisations en arts et en musique, la Commission croit qu'il conviendrait de s'assurer périodiquement que l'établissement respecte les conditions d'admission prévues pour ces programmes, en particulier dans le cas du programme de musique. Si la Commission recommande l'octroi d'une DIP, c'est en fonction d'études qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme de DEC et non dans celui d'études plus ou moins assimilables à de la culture personnelle.

Collège Salette

Permis — Enseignement collégial professionnel: — Échéance: 1990-06-30

- Technique en graphisme (maquette et montage) 900.49 (AEC)

La longue expérience de cet établissement dans ce type d'enseignement a toujours jusqu'ici incité la Commission à croire à la qualité de la formation qui y était dispensée.

L'analyse qui lui est présentée cette année soulève toutefois beaucoup d'interrogations sur l'ensemble du fonctionnement de cet établissement, et plus particulièrement sur le respect du programme officiel, sur la stabilité du personnel enseignant et sur l'organisation de l'enseignement qui semble manquer de rigueur. De plus, malgré des demandes répétées de la part de la Direction de l'enseignement privé, on remarque que l'établissement n'a pas encore satisfait à certaines exigences propres à l'organisation d'un enseignement d'ordre collégial.

En conséquence, la Commission ne recommande la délivrance d'un permis qu'à la condition que l'établissement s'engage préalablement à respecter le contenu et la durée du programme officiel. Si le permis est délivré, il ne devrait l'être que pour une seule année. Au cours de cette période, l'établissement devra corriger les lacunes observées en modifiant son attestation d'études, en transmettant ses données au SIGDEC et en se dotant d'une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages approuvée par la Commission d'évaluation du Conseil des collèges. Il pourrait être également utile que la Direction de l'enseignement privé explore avec l'établissement les autres avenues qui pourraient être envisagées, si l'établissement entendait dispenser un programme qui ne correspond pas parfaitement au programme officiel.

Collège technique de Montréal

Permis	Enseignement collégial professionnel:	Échéance: 1991-06-30
	- Dessin d'architecture 901.19 (AEC)	
Refus	Enseignement collégial:	
	- Dessin assisté par ordinateur 242-107-86 - Algèbre 201-211-75 - Trigonométrie et géométrie analytique 201-311-75 - Mesures et analyse 203-111-74	

Cet établissement, qui existe depuis une vingtaine d'années, dispense un enseignement qui semble apprécié. Il s'est acquitté jusqu'ici de ses obligations de façon satisfaisante. Rien ne s'oppose donc au renouvellement de son permis, pourvu que l'établissement se procure le matériel informatique requis pour permettre les applications sur ordinateur prévues à la version révisée de certains cours du programme officiel. Puisque l'établissement ne dispose pas actuellement de ces ressources, la Commission considère que le permis ne devrait pas être accordé pour une période de plus de deux ans, afin de pouvoir assurer un suivi adéquat du dossier.

L'établissement demande en plus l'autorisation de dispenser un cours supplémentaire de dessin assisté par ordinateur. Il entend rassembler à l'intérieur de ce cours toutes les applications sur ordinateur prévues dans divers cours du programme officiel. La Commission ne croit pas utile que l'établissement soit, à cette fin, autorisé à dispenser un cours supplémentaire. Un mode d'organisation pédagogique de type modulaire pourrait lui permettre d'atteindre tout aussi bien cet objectif.

L'établissement demande également d'être autorisé à dispenser des cours qui, à toutes fins utiles, correspondent à des contenus d'ordre secondaire et qui sont d'ailleurs des préalables au programme d'AEC dispensé par l'établissement. La Commission considère qu'il serait prudent que le ministère de l'Enseignement supérieur évalue d'abord l'impact, les conséquences et le bien-fondé d'une telle autorisation et qu'il s'assure également de la légalité d'un ajout de cette nature au permis des établissements d'enseignement professionnel, en raison des dispositions des articles 42 à 45 de la Loi sur l'enseignement privé.

École nationale de cirque

DIP — Enseignement professionnel collégial: — Échéance: 1991-06-30

- Arts du cirque (art. 44)

Ainsi que la Commission le signalait l'an dernier, le projet est sérieux et présente un caractère innovateur digne de mention. Aucun doute ne persiste en ce qui concerne la pertinence d'un tel projet. Les nombreux appuis concrets qu'il a recueillis jusqu'ici en témoignent largement. Le programme d'enseignement prévu est un programme d'envergure. Il a le mérite indéniable d'être axé sur une approche pédagogique qui conçoit de façon globale l'apprentissage des arts du cirque. Non seulement initie-t-il à un ensemble de disciplines différentes, mais il vise aussi, par delà la simple performance technique, le développement de la créativité et de la sensibilité de l'élève.

La qualité et l'originalité du projet incitent cette fois la Commission à recommander l'octroi d'une déclaration d'intérêt public. La Commission croit qu'il serait illusoire de croire qu'un tel projet puisse être convenablement mis en place sans subventions, étant donné les coûts élevés que ce genre d'enseignement implique.

Si la qualité du projet et la valeur du programme d'enseignement prévu appellent l'octroi d'une DIP, la Commission croit qu'en toute cohérence, le même raisonnement, les mêmes arguments devraient militer en faveur d'une reconnaissance de ces études par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. La Commission souhaite donc que le ministère de l'Enseignement supérieur puisse rapidement surmonter les difficultés que semble actuellement poser une telle reconnaissance.

Enfin, la Commission est bien consciente que même l'octroi d'une DIP ne résoudra pas tous les problèmes de viabilité financière de l'établissement. Si le gouvernement désire doter le Québec d'une telle école, il faudra sans doute explorer toutes les avenues possibles qui pourraient mieux assurer cette viabilité. En raison de la nature de l'établissement et de la clientèle visée, il serait opportun que le gouvernement du Québec engage entre autres des démarches qui pourraient amener d'autres gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral à soutenir financièrement cet établissement. Il y aurait probablement intérêt à cet égard à examiner de près ce qui se fait au Canada actuellement dans les domaines analogues de l'enseignement du théâtre et de la danse.

Institut des techniques d'enregistrement Trébas

Refus

Cet établissement est actuellement autorisé à donner un enseignement professionnel secondaire dans le domaine des techniques d'enregistrement. Il demande maintenant d'être autorisé à dispenser un programme d'enseignement collégial, afin sans doute de permettre à ses élèves d'avoir accès au programme d'aide financière du ministère de l'Enseignement supérieur. La Commission n'est pas favorable à la délivrance du permis demandé principalement pour les motifs suivants:

1) L'établissement ne dispose ni des locaux ni de l'équipement qui lui permettraient de donner un enseignement qui corresponde au contenu du programme officiel et qui présente des garanties minimales de qualité.

2) Les responsables sont trop peu familiarisés avec les pratiques et l'organisation de l'enseignement collégial. Leur méconnaissance du régime pédagogique est particulièrement manifeste.

3) Le programme sur lequel porte la demande comporte des conditions d'admission auxquelles l'établissement entend se soustraire au besoin. Par ailleurs, le nombre de diplômés en musique populaire auxquels s'adresse ce programme est si peu élevé à chaque année sur l'ensemble du territoire du Québec qu'il ne peut de toute évidence constituer une clientèle potentielle suffisante pour l'établissement.

Le principal problème que cette demande visait à résoudre, soit celui de l'accessibilité des élèves au programme gouvernemental d'aide financière, risque donc de demeurer entier. Peut-être serait-il opportun que la Direction de l'enseignement privé explore d'autres avenues possibles de solutions, au besoin avec la collaboration de la Direction générale de l'enseignement privé, et que soit éventuellement réévalué l'ordre auquel appartient l'enseignement donné par l'établissement.

Institut Frehab inc.

Refus

L'an dernier, constatant des déficiences très importantes à tous les niveaux de l'organisation de l'établissement, la Commission avait recommandé au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de surseoir à sa décision de renouveler le permis de l'établissement jusqu'à ce que celui-ci ait satisfait à un certain nombre de conditions.

Le portrait de la situation actuelle, tel qu'il est présenté à la Commission, comporte à nouveau des déficiences trop importantes pour que celle-ci puisse recommander le renouvellement du permis. Bien que l'établissement fonctionne depuis quelques années, force est de constater que la très grande précarité de son organisation perdure d'une année à l'autre et que, de toute évidence, cet établissement n'arrivera pas à se donner une structure, des ressources et un fonctionnement qui répondent aux standards minimaux auxquels le ministre est en droit de s'attendre de la part d'un établissement qu'il reconnaît et dont il sanctionne l'enseignement en émettant des diplômes officiels. En somme, la Commission ne voit pas comment cet établissement pourrait arriver à s'élever au niveau d'un véritable établissement d'enseignement collégial.

Institut informatique-bureautique
Chicoutimi

Refus	Enseignement collégial professionnel: - Micro-ordinateur général 247.50 (CEC)	
Permis	Enseignement collégial: - Programmeur-programmeuse analyste 420.51 (CEC) - Bureautique: maîtrise des appareils 900.62 (AEC)	Échéance: 1990-06-30

À l'occasion d'une demande d'ouverture présentée l'an dernier par une corporation appartenant au même propriétaire, la Commission a été amenée à s'intéresser au fonctionnement de cet établissement. Elle avait à cette occasion constaté un certain nombre de lacunes en ce qui concernait entre autres le respect des conditions d'admission, l'évaluation des apprentissages et la stabilité du personnel enseignant. Elle déplorait également le manque de contrôle du directeur-propriétaire sur le fonctionnement de ses établissements.

Cette année, l'établissement demande l'autorisation de substituer le programme de micro-ordinateur général au programme de programmeur analyste qu'il dispense depuis sa fondation. La Commission recommande que cette substitution

ne soit pas autorisée puisque l'établissement ne dispose ni des locaux ni surtout de l'équipement requis. Le propriétaire semble d'ailleurs à cet égard manifester une incompréhension peu rassurante des orientations et des exigences de ce programme.

Bien que l'établissement ait fait à nouveau l'objet de plaintes et qu'on ne puisse pas encore être complètement rassuré sur la qualité de son organisation, la Commission est favorable au renouvellement de l'autorisation actuelle et appuie sa recommandation sur la satisfaction relative des élèves et sur les quelques correctifs apportés par l'établissement à certaines de ses pratiques.

Compte tenu de la nature des informations dont elle dispose et des contradictions qu'on peut y déceler, la Commission ne saurait recommander que le permis accordé ait une validité de plus d'une année. Elle souhaiterait disposer, lors du prochain renouvellement, d'une description plus précise du fonctionnement de l'établissement. Que les informations que l'établissement fournit, comme par exemple ses données financières, soient vérifiées et qu'elles fassent au besoin l'objet d'une certaine validation.

Institut international de formation en gestion aéronautique civile

Permis	Enseignement collégial professionnel (art. 44):	Échéance: 1991-06-30
	- Ensemble des cours en gestion aéronautique civile déposés avec la requête	

Créé à la suite d'une étude conduite pour le compte du ministère canadien des Affaires extérieures, cet organisme s'est donné comme mission de répondre aux besoins de formation en gestion dans le secteur de l'aviation civile internationale, et plus particulièrement aux besoins existants à cet égard dans les pays en voie de développement. Les gouvernements provincial et fédéral ont contribué aux frais de création et d'implantation de cet institut. Une part importante du financement des activités d'enseignement a été garantie par l'engagement de l'Agence canadienne de développement international de consacrer 11 millions en quatre ans à un programme de bourses destinées aux élèves de cet institut. L'organisme a déjà exploré aux cours des dernières années la possibilité d'obtenir un permis de culture personnelle. Il sollicite plutôt maintenant un permis d'enseignement professionnel qui lui conférerait une reconnaissance officielle de la part du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. La qualité des ressources mises en place et l'expérience de ses responsables ne laissent pas de doutes sur la valeur et le sérieux du projet ainsi que sur les possibilités de cet organisme de dispenser un enseignement de qualité.

Puisqu'il n'existe pas de programme officiel correspondant, il y a donc lieu de lui accorder un permis en vertu des dispositions de l'article 44 de la Loi

sur l'enseignement privé. En raison des intentions annoncées par l'établissement en ce qui concerne les frais d'inscription, les modalités de paiement et le remboursement des frais en cas de désistement, il y aurait sans doute lieu de lui faire connaître ou de lui rappeler les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé en ce qui concerne ces divers aspects.

Institut Jean-Guy Leboeuf

Refus

Certains comportements et certaines pratiques qui ont eu cours dans cet établissement sont pour le moins contestables. Aux yeux de la Commission, ces écarts constituent des motifs suffisants pour recommander au ministre de l'Enseignement supérieur de ne pas renouveler un permis par lequel il conférerait une certaine forme de reconnaissance à un établissement dont la fiabilité et la crédibilité sont mal assurées.

La Commission appuie principalement son jugement et sa recommandation sur les observations suivantes:

- L'établissement a fait un usage abusif de son permis en donnant des cours non autorisés, malgré les avertissements réitérés de la part de la Direction de l'enseignement privé.

- L'établissement a fait un usage abusif de son permis et de l'article 25 du régime pédagogique en permettant aux agents immobiliers d'obtenir certaines ou même toutes les unités du programme autorisé, par équivalence ou simplement à partir de la passation d'examens. Pour ce faire, il a exigé des frais presque aussi élevés que les frais de scolarité prévus pour l'entier du programme. Cette pratique frise l'exploitation. Il tombe en effet sous le sens qu'un permis est accordé à un établissement pour lui permettre de dispenser des cours moyennant rémunération, non pour vendre des diplômes.

- L'établissement a fait l'objet de plaintes au cours de la dernière année.

Institut Jean-Guy Leboeuf

Refus

En mai dernier la Commission a recommandé que le permis qui jusqu'ici autorisait l'établissement à dispenser un programme de vente de biens immobiliers ne soit pas renouvelé. Elle appuyait son avis sur l'usage abusif que l'établissement avait fait de son permis.

Le dossier de l'établissement lui est à nouveau présenté en vue d'obtenir son avis en ce qui concerne sa demande d'ouverture d'un programme en vente et courtage de biens immobiliers conduisant à une attestation d'études collégiales.

Si en mai dernier la Commission a formulé une recommandation défavorable afin d'éviter que le ministère de l'Enseignement supérieur ne confère une certaine forme de reconnaissance à un établissement dont la fiabilité et la crédibilité sont mal assurées, elle ne saurait, pour les même motifs, recommander ici la délivrance du permis demandé.

Musitechnic services éducatifs

Permis	Enseignement collégial professionnel:	Échéance: 1991-06-30
	- Conception sonore assistée par ordinateur 901.24 (AEC)	

Ce projet d'ouverture paraît particulièrement intéressant à cause de l'originalité du programme prévu. Il s'agit en fait d'un nouveau programme qui a été récemment approuvé par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Ce programme a été conçu et élaboré conjointement par l'établissement et la Direction générale de l'enseignement collégial avec la collaboration du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Ce type de démarche conjointe comporte des garanties intéressantes tant au niveau de l'analyse des besoins existants qu'au niveau de la pertinence de la formation projetée. La connaissance que les responsables du projet ont de ce secteur d'activité, les liens qui existent déjà entre l'établissement et une entreprise spécialisée dans le domaine et la qualité des ressources matérielles mises à la disposition des élèves devraient permettre à l'établissement de réaliser adéquatement ses objectifs.

Le Petit séminaire de Québec

DIP	Enseignement collégial professionnel:	Échéance: 1992-06-30
	- Agents de pastorale 371.31 (AEC) - Agents de pastorale 371.51 (CEC)	

Le Petit séminaire de Québec a été autorisé à dispenser le programme d'AEC en pastorale en 1986. Au cours de ces trois années, le nombre d'élèves inscrits à ce programme a plus que triplé, ce qui tend à confirmer l'existence d'un

véritable besoin de formation. Malgré le fait que l'établissement a modifié quelque peu le contenu du programme officiel afin de mieux répondre aux besoins de formation de ses élèves, la Commission considère que le Petit séminaire s'est acquitté de sa mission et de ses obligations de façon adéquate et responsable. Rien ne s'oppose donc à ce que l'autorisation actuelle soit renouvelée.

La Commission est également favorable à l'ouverture du programme conduisant au certificat d'études collégiales. Par sa durée et son contenu ce programme constitue une formation plus complète et plus adéquate. Pour l'établissement, cette ouverture s'inscrit dans la logique de sa mission traditionnelle et du développement qu'il a amorcé en 1986. Il dispose des ressources humaines et matérielles nécessaires et l'effectif prévu paraît réaliste.

Petit séminaire de Saint-Georges-de-Beauce

DIP	Enseignement professionnel collégial: - Agent de pastorale 371.31 (AEC)	Échéance: 1991-06-30
Refus	Enseignement professionnel collégial: - Techniques infirmières 180.21 (DEC) - Gérontologie 900.15 (AEC)	

La Commission fonde ici son avis sur la valeur de la démonstration faite par l'établissement en ce qui concerne les besoins pouvant justifier ce projet d'ouverture de trois nouveaux programmes. Les mérites antérieurs de l'établissement, la qualité de son organisation et de ses ressources ne sont mises en cause d'aucune façon.

Dans le cas de la pastorale, la Commission considère que la pertinence de dispenser une telle formation est suffisamment bien démontrée pour justifier une recommandation favorable, surtout dans le contexte où le Petit séminaire de Québec se retirerait de ce champ de formation en Beauce s'il advenait que le Petit séminaire de Saint-Georges obtienne l'autorisation sollicitée.

En ce qui concerne les deux autres demandes, la Commission considère qu'il ne serait pas pertinent de leur donner suite. Pour ce qui est du programme de techniques infirmières, il s'agit d'un plan de formation particulier destiné aux infirmières auxiliaires. En vertu d'une entente MMSR - MESS sur le partage du financement de cette formation, la mise en place de ce programme dans un établissement collégial est sujette à l'approbation du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu qui doit préalablement évaluer le besoin et porter un jugement sur la pertinence de dispenser le programme dans une région donnée. Or, selon l'information sollicitée auprès du MMSR,

il appert que ce ministère n'approuverait pas l'ouverture de ce programme au Petit séminaire de Saint-Georges parce que le besoin identifié dans la région serait déjà comblé pour les trois prochaines années par le nombre d'infirmières auxiliaires actuellement recyclées par le Cégep de la région de l'Amiante.

Pour ce qui est du programme de gérontologie, la démonstration faite par l'établissement quant au besoin à combler n'est guère convaincante. Emploi et Immigration Canada ne prévoit pas à court terme une pénurie de main-d'oeuvre dans ce secteur pour la région de la Beauce. Pour sa part, le ministère de la Santé et des Services sociaux, principal employeur dans ce secteur, ne privilégie pas la création d'une telle fonction de travail. Enfin, aux dires mêmes de l'établissement, la formation prévue par le programme de gérontologie répondrait plus ou moins aux besoins exprimés et identifiés dans le milieu. L'une des principales clientèles visées par l'établissement, soit celle des bénévoles oeuvrant à la maison Catherine-de-Longpré qui accueille des cancéreux en phase terminale, illustre bien ce fait. Si besoin était d'ajouter à l'analyse qui précède, il conviendrait de signaler que la Direction générale de l'enseignement collégial a décidé de procéder à une révision en profondeur de ce programme. En somme, il n'est pas évident qu'il existe un besoin et, si un besoin existe, il est loin d'être certain qu'on lui apporterait une réponse adéquate en dispensant le programme actuel de gérontologie.

Séminaire Saint-Augustin

DIP	Enseignement collégial professionnel: - Agents de pastorale 371.51 (CEC) - Animation 354.31 (AEC)	Échéance: 1992-06-30

Par cette ouverture de deux nouveaux programmes, l'établissement désire diversifier ses activités d'enseignement. Pour ce faire, il a choisi des programmes qui correspondent bien à sa mission, à ses orientations et à l'expérience qu'il a acquise au cours des années. Le dossier déposé fait état de besoins bien démontrés et des démarches qui ont déjà été entreprises auprès de divers organismes qui pourraient profiter de cet enseignement. De plus, les deux demandes formulées par l'établissement sont conformes à la politique adoptée par le ministre de l'Enseignement supérieur en avril 1987 en ce qui concerne l'octroi de déclarations d'intérêt public pour des programmes conduisant à des certificats d'études collégiales ou à des attestations d'études collégiales.

La présence possible de quatre établissements privés dispensant de la formation en pastorale sur le territoire de la région 03 pourrait éventuellement poser le problème de la viabilité de ces programmes dans chacun de ces établissements. Il pourrait être souhaitable qu'une certaine forme de

concertation existe entre ces établissements afin d'éviter une dispersion inutile des énergies.

Les futurs élèves qui s'inscriront à ces programmes au Séminaire Saint-Augustin pourront profiter des ressources matérielles et humaines qui sont déjà en place et qui ont contribué au bon renom de l'établissement dans la région de Québec. L'ajout d'un cours au programme officiel en animation ne pose aucun problème aux yeux de la Commission, puisqu'il n'aurait aucune incidence sur les subventions qui seraient versées à l'établissement. Il en va de même et pour les mêmes motifs en ce qui concerne l'intention de modifier à la hausse la pondération de certains cours du programme en animation.

CULTURE PERSONNELLE - FORMATION D'APPOINT

Académie de coiffure Laval enr.

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure (de jour): 790 h - Coiffure (de soir): 740 h	Échéance: 1991-06-30

En juin dernier, la Commission a recommandé que le permis de cet établissement ne soit renouvelé que pour une seule année en raison des lacunes observées et de certains manquements à des exigences légales. Le rapport d'analyse soumis cette année à la Commission fait état des quelques améliorations que l'établissement a apportées à son organisation pédagogique. On ne signale plus aucun manquement important à la loi. L'approche privilégiée par la Direction générale de l'enseignement privé à l'égard de ces établissements semble donc porter fruit. La Commission ne peut que se réjouir de voir qu'une telle approche peut contribuer à bonifier des établissements à l'égard desquels par ailleurs elle continue de se poser bien des questions.

Tout en recommandant ici la délivrance d'un permis valide pour deux ans, la Commission croit qu'il conviendrait d'exiger de l'établissement qu'il corrige son contrat et qu'il améliore la tenue des dossiers des élèves. Il serait également opportun que la DGEP continue d'assurer un suivi attentif du dossier, même en dehors de la procédure de renouvellement du permis, afin de veiller entre autres à ce que le problème posé par l'utilisation des locaux du 3585, rue du Souvenir à des fins d'enseignement trouve une solution définitive.

Camion école du Québec enr.

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint: - Cours de formation de routiers professionnels (222 h) - Recyclage et perfectionnement de routiers professionnels (80 h)	Échéance: 1991-06-30

La Commission a déjà eu l'occasion depuis deux ans de se prononcer favorablement dans le cas de quatre projets d'ouverture analogues. La demande de Camion école du Québec présente à peu près les mêmes caractéristiques que les meilleurs des dossiers précédents: programme de base comparable, même connaissance du milieu et même expérience antérieure de la part du principal responsable du projet, même type d'organisation. En conséquence la Commission recommande la délivrance d'un permis semblable à celui des autres établissements.

Par ailleurs, la Commission observe que l'établissement demande ici également l'autorisation de dispenser un programme beaucoup plus court en recyclage et perfectionnement. Ce serait la première fois qu'une telle autorisation serait accordée en formation d'appoint pour la formation de routiers professionnels. Sans avoir nécessairement d'objections de principe à la délivrance d'un permis incluant une telle autorisation, la Commission se demande s'il n'y aurait pas lieu de s'interroger sur l'opportunité de fixer une durée minimale aux programmes susceptibles d'être autorisés en formation d'appoint.

Centre des études supérieures d'esthétique S.L. inc.

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint: - Techniques d'esthétique et de beauté (1840 h)	Échéance: 1991-06-30

Il s'agit d'un autre projet d'ouverture d'un établissement d'enseignement dans le domaine de l'esthétique. Comme dans le cas d'autres établissements comparables, les responsables de ce projet oeuvrent déjà dans des secteurs connexes de l'esthétique, soit ceux de la vente de produits et de matériel. Ce projet d'établissement appartient donc à ce modèle typique caractérisé par le «maillage» d'activités connexes et complémentaires où la fonction enseignement a un rôle à jouer dans la réussite même des autres activités de type commercial qui y sont reliées. Bien qu'il ne présente pas que des inconvénients, ce modèle peut aussi à juste titre susciter certaines réserves

puisqu'il ne fournit pas toutes les garanties souhaitables que les décisions concernant l'école sont toujours prises en fonction de la qualité de la formation dispensée plutôt qu'en fonction du rôle de l'école comme chaînon d'une structure commerciale plus large.

Ici tout au moins peut-on remarquer que les responsables ont présenté ouvertement leur projet et n'ont pas tenté de cacher ou de camoufler leurs objectifs. De plus, l'analyse effectuée par le responsable du dossier à la DGEP permet de constater que les responsables ont prévu une organisation et des ressources qui devraient permettre de dispenser une formation dont la qualité pourra répondre aux besoins du milieu.

École de coiffure de New-York

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure unifiée (de jour): 900 h - Coiffure unifiée (de soir): 600 h	Échéance: 1991-06-30

En juin dernier, la Commission avait recommandé que le permis de cet établissement ne soit renouvelé que pour une seule année, en raison des lacunes importantes qui étaient signalées au rapport de visite et qui portaient principalement sur l'organisation de l'enseignement théorique, sur la structure administrative ainsi que sur l'animation et la supervision pédagogiques.

Le rapport d'analyse soumis cette année à la Commission fait état des quelques améliorations que l'établissement a apportées à son organisation pédagogique. Malgré cela, c'est avec beaucoup d'hésitations que la Commission a recommandé le renouvellement du permis pour deux ans. On peut en effet se demander comment un établissement dont la structure est si précaire peut assurer un enseignement d'une qualité minimale. Si le permis était délivré, il s'imposerait de signaler à l'établissement que les améliorations suivantes devront être apportées d'ici au prochain renouvellement:

- Le matériel didactique et l'équipement devront continuer d'être enrichis.

- Les textes publicitaires devront être conformes à toutes les exigences de la Loi sur l'enseignement privé et de son règlement d'application.

- Les contrats devront être conformes aux exigences légales pertinentes.

- L'établissement devra transmettre au ministère de l'Éducation une copie certifiée conforme des lettres patentes supplémentaires et une copie de son permis d'occupation de la ville de Montréal.

- Les conditions d'admission devront respecter les dispositions de l'article 14 de la Loi sur l'instruction publique.

- L'établissement devra maintenir à au moins 10% la proportion des heures consacrées à l'enseignement théorique.

École de conseiller(ère) en voyages
Inter Pallas enr.

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint: - Conseiller(ère) en voyages (120 h)	Échéance: 1990-06-30

La Commission a déjà recommandé l'an dernier la délivrance d'un permis à un établissement dont le mode d'organisation et le programme étaient similaires. À ce moment, la Commission s'était interrogée sur la valeur du programme projeté en raison principalement de sa durée beaucoup plus courte que celle du programme élaboré par la Direction générale de l'éducation des adultes ou encore celle du programme dispensé par deux autres établissements privés. Les réserves exprimées à ce moment valent tout autant à l'égard de la présente demande. Il est vrai que le marché du travail se contente très souvent d'une formation écourtée, surtout lorsqu'il s'agit de recruter des agents extérieurs. Pourtant, la complexité croissante de cette fonction de travail devrait militer en faveur d'une formation susceptible d'accroître la compétence et la qualification professionnelles de ceux qui veulent exercer ce métier.

École internationale de coiffure enr.

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure pour hommes et femmes (session de jour): 1365 h - Coiffure pour hommes et femmes (session de soir): 700 h - Coiffure pour hommes et femmes (session de jour pour étudiants étrangers)	Échéance: 1991-06-30

En juin dernier, la Commission avait recommandé que le permis de cet établissement ne soit renouvelé que pour une seule année. La situation de l'établis-

sement paraissait effectivement précaire, en raison des changements importants survenus dans son organisation et dans son personnel.

Le rapport d'analyse soumis cette année à la Commission permet de constater que la situation du personnel semble s'être stabilisée et qu'en réponse aux exigences réitérées de la DGEP, l'établissement s'est doté de certains outils de gestion pédagogique indispensables. Par ailleurs, les difficultés importantes qu'éprouve l'établissement à recruter un effectif plus important et à se positionner par rapport aux autres écoles qui l'entourent laissent pour le moins sceptique quant à ses chances de survie et surtout quant à sa capacité de réaliser ses intentions de départ.

La Commission recommande malgré tout que le permis de l'établissement soit renouvelé pour deux ans. Il pourrait être utile, dans les circonstances, que la DGEP assure un suivi attentif de ce dossier d'ici au prochain renouvellement, afin de s'assurer d'une part que les difficultés qu'éprouve l'établissement à prendre son envol ne portent pas préjudice aux élèves et que, d'autre part, il ne reçoit pas plus d'élèves qu'il n'est autorisé à le faire en vertu de son permis d'occupation.

ANNEXE 2

LISTE DES DEMANDES

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Académie Kuper 2, Aesop Kirkland (Québec) H9H 3L2	Permis ens. général: -Éducation préscolaire 5 ans -1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
Académie Lafontaine 2171, boul. Maurice C.P. 573 Lafontaine (Québec) J7Z 5V3	RFS ens. général: -1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
Académie Sainte-Thérèse (Campus Sainte-Thérèse) 425, Blainville Est Sainte-Thérèse (Québec) J7E 1N7	DIP ens. général: - 6e du primaire -1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
Académie Sainte-Thérèse (Campus Rosemère) 562, Grande Côte Rosemère (Québec) J7A 1M7	DIP ens. général: -Éducation préscolaire 5 ans DIP ens. général: -1re à 5e du primaire	Permis ens. général: -Éducation préscolaire 5 ans Recommandation favorable
Adventist school of Montreal 2228, Walkley Montréal (Québec) H4B 2K1	DIP ens. général: -Éducation préscolaire 5 ans -1re à 6e du primaire -1re à 5e du secondaire	Permis ens. général: -Éducation préscolaire 5 ans -1re à 6e du primaire -1re à 5e du secondaire
Centre académique Fournier 10339, avenue Parc-Georges Montréal-Nord (Québec) H1H 4Y4	DIP ens. à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage: -1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
Centre d'éducation préscolaire Mademoiselle Merveille inc. 2115, rue Boivin Sainte-Foy (Québec) G1V 1N6	Permis ens. général: -Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Centre orthopédagogique	DIP ens. à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage: - 1re et 2e du secondaire	Recommandation défavorable
Centre préscolaire de La Salle 101, rue Stirling La Salle (Québec) H8R 3W9	Permis ens. général: -Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Centre scolaire progressif 200, rue Champfleury Duvernay (Québec) H7G 1V1	Permis ens. général: -1re à 5e du secondaire (Récupération et rattrapage)	Recommandation défavorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Collège April-Fortier enr./ Centre de formation en tourisme inc. 801, rue Sherbrooke Est Bureau 100 Montréal (Québec) H2L 1K7	Permis ens. sec. prof. aux adultes (art. 44): - Agent de voyages	Recommandation favorable
Collège Beaubois 9509, boul. Gouin Ouest Pierrefonds (Québec) H8X 1T7	DIP ens. général: - 1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
Collège de l'ouest de l'Île 851, rue Tecumseh Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2L2	RFS ens. général: - 1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
Collège Français (1965) inc. (Longueuil) 1340, boul. Nobert Longueuil (Québec) J4J 5A9	DIP ens. général: - 1re à 5e du secondaire	RFS ens. général: - 1re à 5e du secondaire
Collège Héritage de Châteauguay 270, boul. Youville Châteauguay (Québec) J6J 4R6	DIP ens. général: - 1re à 5e du secondaire	Permis ens. général: - 1re à 5e du secondaire
Collège Jésus-Marie de Sillery 2047, chemin Saint-Louis Sillery (Québec) G1T 1P3	DIP ens. général: - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
Collège moderne de secrétariat de Trois-Rivières (1977) inc. 3720, Nérée-Beauchemin Trois-Rivières (Québec) G8Y 1C1	DIP ens. sec. prof.: - Travail de bureau (1335)	Recommandation favorable
École Akiva 450, rue Kensington Westmount (Québec) H3Y 3A2	DIP ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
École chrétienne l'Héritage 12190, rue Brunet Montréal-Nord (Québec) H1G 5H2	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire - 1re et 2e du secondaire	Recommandation favorable
École communautaire hassidique Campus I 1495, avenue Ducharme Outremont (Québec) H2V 1G1	DIP ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
	RFS ens. général: - 1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École communautaire hassidique Campus II 1325, avenue Ducharme Outremont (Québec) H2V 1G2	DIP ens. général: - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
École communautaire hassidique Campus III 5565, Jeanne-Mance Montréal (Québec) H2V 4K7	DIP ens. général: - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
École d'éveil Sainte-Foy 3057, rue De La Seine Sainte-Foy (Québec) G1W 1H8	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
École d'équitation du Saguenay Ferme Laterrière (1987) inc. 6243, chemin Saint-Henri Laterrière (Québec) G0V 1K0	Permis ens. sec. prof. aux adultes (art. 44): - Moniteur, monitrice d'équitation - Palefrenier, palefrenière	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle: - Équitation populaire	Recommandation favorable
École Maïmonide (Campus Gouin) 6520, boul. Gouin Ouest Montréal (Québec) H4K 1B2	DIP ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
École Maïmonide (Campus Parkhaven) 5615, Parkhaven Côte Saint-Luc (Québec) H4W 1X3	DIP ens. général: - 1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
École Marie-Anne Rawdon Québec J0K 1S0	DIP ens. général: - 1re à 6e du primaire	Recommandation défavorable
	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
École maternelle Les trois saisons enr. 93, ave. du Puits Boucherville (Québec) J4B 4V7	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
École Michelet inc. 10550, ave. Pelletier Montréal-Nord (Québec) H1H 3R5	Permis ens. général: - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
École Montessori de l'Outaouais inc. 117, rue Front Aylmer (Québec) J9H 6L1	Permis ens. général: - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École Montessori Ville-Marie inc. (Saint-Laurent) 760, rue Saint-Germain Saint-Laurent (Québec) H4L 3R5	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
École Montessori Ville-Marie inc. (Muir) 1505, rue Muir Ville Saint-Laurent (Québec) H4L 4T1	Permis ens. général: - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
École Notre-Dame-de-Fatima inc. 1531, rue Fleury Est Montréal (Québec) H2C 1S5	DIP ens. général: - 1re à 6e du primaire	Permis ens. général: - 1re à 6e du primaire
École Notre-Dame-de-Nareg inc. 10085, rue Durham Montréal (Québec) H2C 2G3	DIP ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
École primaire Socrates Campus Saint-Hubert 5220, Grande-Allée Saint-Hubert (Québec) J3Y 1A1	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
École Rudolf-Steiner de Montréal inc. 12050, ave. Bois de Boulogne Montréal (Québec) H3M 2X9	RFS ens. général: - 1re à 6e du primaire - 1re à 5e du secondaire	Permis ens. général: - 1re à 6e du primaire - 1re et 2e du secondaire
École Sainte-Famille inc. (Fraternité Saint-Pie X) 905, 125e Rue Est Shawinigan-Sud (Québec) G9N 6T5	Permis ens. général: - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
École secondaire Aristotelis 5757, avenue Wilderton Montréal (Québec) H3S 2K8	Permis ens. général: - 1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
École secondaire Duval enr. 9900, avenue d'Auteuil Montréal (Québec) H3L 2K1	Permis ens. général: - 1re à 5e du secondaire (récupération en cours du samedi et en cours d'été) (cours à temps partiel)	Recommandation favorable
École secondaire Jean-Paul II 20, rue De Ramesay Baie-Comeau (Québec) G4Z 1B2	DIP ens. général: - 1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École secondaire Letendre 9615, rue Papineau Montréal (Québec) H2B 1Z6	DIP ens. général: - 1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
École secondaire Mont-Bénilde 1325, ave. des Pensées Sainte-Angèle-de-Laval (Québec) G0X 2H0	DIP ens. général: - 1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
École secondaire Notre-Dame 56, rue Saint-Henri Rivière-du-Loup (Québec) G5R 2A1	DIP ens. général: - 1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
École Vanguard Québec Ltée Vanguard school of Quebec Ltd 6520, boul. Gouin Ouest Montréal (Québec) H4K 1B2	DIP ens. à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage: - 1re à 6e du primaire - 1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
École Weston inc. 5460, Connaught Montréal (Québec) H4X 2B3	Permis ens. général: - 1re à 6e du primaire RFS ens. général: - 1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable Recommandation favorable
Les Écoles juives populaires et les Écoles Peretz (Bialik) 6500, Kildare Road Côte Saint-Luc (Québec) H4W 3B8	DIP ens. général: - 1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
Écoles musulmanes de Montréal 7445, avenue Chester Montréal (Québec) H4V 1M4	RFS ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
Fondation de l'école Pinnacle inc. Iron Hill Road Lac-Brome Québec J0E 2P0	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire - 1re et 2e du secondaire	Recommandation défavorable
Garderie éducative Les amours de Marie-Claire inc. 4878, boul. Lalande Pierrefonds (Québec) H8Y 1V7	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Garderie Fleurs des champs enr. 10685, boul. L'Ormière Neufchatel (Québec) G2B 3L5	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Institut Control Data 300, rue Léo-Pariseau Bureau 500 Montréal (Québec) H2W 2N1	Permis ens. sec. prof. aux adultes (art. 43): - Opérateur en informatique	Recommandation favorable
Institut national des viandes inc. 10216, rue Lajeunesse Montréal (Québec) H3L 2E2	Permis ens. sec. prof. aux adultes: - Boucherie et charcuterie 1009 (CEP)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Boucherie - coupe française (240 h) - Initiation à la charcuterie (45 h) - Poissonnerie (45 h) - Connaissance des viandes (90 h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle: - Art culinaire	Recommandation favorable
Institut préscolaire de Montréal-Nord 10595, boul. Saint-Michel Montréal (Québec) H1H 5H5	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Maternelle Blanche-Neige enr. 6725, Pie IX Montréal (Québec) H1X 2C7	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Maternelle du Petit monde du "Y" 1441, rue Drummond Montréal (Québec) H3G 1W5	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Maternelle Le petit château enr. 7090, Beaubien Est # 103 Ville d'Anjou (Québec) H1M 3B4	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Maternelle Les minois fripons enr. 650, ave. Woodland Bureau 1 Verdun (Québec) H4H 1V8	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Maternelle Myrielle Gouin-Lemire enr. 1800, boul. Graham Ville Mont-Royal (Québec) H3R 1G9	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Pensionnat de Compton inc. 250, route 147 Nord Compton (Québec) J0B 1L0	DIP ens. général: - 1re à 6e du primaire	RFS ens. général: - 1re à 6e du primaire

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Pensionnat des Sacrés-Coeurs 1575, chemin des Vingt Saint-Bruno-de-Montarville Québec J3V 4P6	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Pensionnat Mont-Jésus-Marie 1360, boul. Mont-Royal Outremont (Québec) H2V 4P3	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Priory School inc. 3120, the Boulevard Montréal (Québec) H3Y 1R9	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
Séminaire du Verbe-Divin 1021, rue Cowie C.P. 518 Granby (Québec) J2G 8E9	DIP ens. général: - 1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
Villa Sainte-Marcelline 815, Upper Belmont Westmount (Québec) H3Y 1K5	Permis ens. général: - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Académie internationale de la mode et du design 36, Dawson, Mart D Place Bonaventure C.P. 55 Montréal (Québec) H5A 1A3	Permis ens. coll. prof.: - Techniques d'aménagement d'intérieur 900.67 (AEC) - Mise en marché de la mode 900.71 (AEC) - Dessin de la mode 900.72 (AEC)	Recommandation favorable
Académie Sainte-Thérèse 425, Blainville Est Sainte-Thérèse (Québec) J7E 1N7	DIP ens. coll. général: - Sciences 200.01 - Sciences humaines 300.01 - Lettres 600.01	Recommandation défavorable
Campus Notre-Dame-De-Foy 5000, rue Clément-Lockwell Saint-Augustin-de-Desmaures Québec G3A 1B3	DIP ens. coll. prof.: - Technologie de l'estimation et de l'évaluation foncière 221.04 (DEC) - Administration générale 410.11 (DEC) - Informatique 420.00 (DEC) - Arts plastiques 500.04 (DEC) - Dessin de mode 571.02 (DEC) - Mise en marché de la mode 571.04 (DEC) - Dessin de mode (CEC) - Mise en marché de la mode (CEC) - Techniques du vêtement masculin (CEC) - Techniques du vêtement féminin (CEC) - Évaluation foncière 221.44 (AEC) - Estimation 221.34 (AEC)	Recommandation favorable
Centre de formation en hébergement Le Bocage 502, chemin du Fleuve Côteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0	Permis ens. coll. prof.: - Techniques de diététique 120.31 (AEC) - Initiation à l'administration du tourisme 414.31 (AEC)	Recommandation défavorable
Collège April-Fortier enr. 801, rue Sherbrooke Est Bureau 100 Montréal (Québec) H2L 1K7	Permis ens. coll. prof.: - Conseiller en tourisme extérieur 414.32	Recommandation défavorable
Collège d'électronique de Québec 2800, rue Einstein Bureau 10 Sainte-Foy (Québec)	Permis ens. coll. prof.: - Microprocesseur 247.31 (AEC) - Micro-ordinateur général 247.50 (CEC)	Recommandation favorable
Collège de l'Assomption 270, boul. L'Ange-Gardien L'Assomption (Québec) J0K 1G0	DIP ens. coll. prof.: - Techniques d'éducation en services de garde 322.03 (DEC) - Techniques d'éducation en services de garde 322.53 (CEC) - Techniques de bureau 412.02 (DEC) - Aménagement d'intérieurs 570.03 (DEC)	Recommandation favorable
Collège de l'Assomption 901, rue Saint-Louis Terrebonne (Québec) J6W 1K1	DIP ens. coll. prof.: - Cours du soir dans les programmes pour lesquels l'établissement est déjà autorisé	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Collège Inter-Dec 980, Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2X 1K9	Permis ens. coll. prof.: -Techniques en design visuel commercial 901.03 (AEC)	Recommandation favorable
Collège Laflèche 1687, boul. du Carmel Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8	DIP ens. coll. prof.: -Santé animale 145.03 (DEC) -Archives médicales 411.01 (DEC)	Recommandation favorable
Collège LaSalle 1470, Peel Montréal (Québec) H3A 1Y1	DIP ens. coll. prof.: -Dessin de la mode 571.02 (DEC) -Production de mode 571.03 (DEC) -Mise en marché de la mode 571.04 (DEC) -Dessin de la mode 571.62 (CEC) -Production de la mode 571.63 (CEC) -Mise en marché de la mode 571.64 (CEC)	Recommandation favorable
Collège Marie-Victorin 7000, rue Marie-Victorin Montréal (Québec) H1G 2J6	DIP ens. coll. prof.: -Musique 500.02 (DEC) -Arts plastiques 500.04 (DEC)	Recommandation favorable
Collège O'Sullivan de Montréal inc. 1191, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Z2	DIP ens. coll. prof.: -Marketing 410.01 (DEC) -Marketing 410.51 (CEC) -Techniques de bureau 412.02 (DEC) -Techniques de bureau 412.62 (CEC) -Techniques de commerce international 900.47 (AEC)	Recommandation favorable
College of Southern Quebec inc. 4226, boul. Saint-John's Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9G 1X5	Permis ens. coll. prof.: -Marketing 410.51 (CEC) -Marketing 410.37 (AEC) -Administration 410.30 (AEC)	Recommandation favorable
	Permis ens. coll. prof.: -Personnel 410.52 (CEC) -Personnel 410.32 (AEC) -Comptabilité 410.33 (AEC) -Administration publique 415.41 (AEC)	Recommandation défavorable
Collège Salette enr. 8883, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2N 1M2	Permis ens. coll. prof.: -Techniques en graphisme maquette et montage 900.49 (AEC)	Recommandation favorable
Collège technique de Montréal inc. 1863, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H3H 1R4	Permis ens. coll. prof.: -Dessin d'architecture 221.31 (AEC)	Recommandation favorable
	Permis ens. coll.: - Dessin assisté par ordinateur 242-107-86 -Algèbre 201-211-75 -Trigonométrie et géométrie analytique 201-311-75 -Mesures et analyse 203-111-74	Recommandation défavorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École commerciale du Cap 155, rue Latreille Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 3E8	DIP ens. coll. prof.: - Techniques de bureau (DEC) 412.02 - Techniques de bureau (CEC) 412.62	Recommandation favorable
École de couture Châtelaine inc. 2639, chemin Sainte-Foy Sainte-Foy (Québec) G1V 1V7	Permis ens. coll. prof.: - Dessin de la mode 900.72 (AEC)	Recommandation favorable
École nationale de cirque 4265, ave. Papineau Montréal (Québec) H2W 1T3	DIP ens. coll. prof.: - Arts du cirque (art. 44)	Recommandation favorable
École Vincent-d'Indy 628, ch. de la Côte Ste-Catherine Outremont (Québec) H2V 2C5	DIP ens. coll. gén.: - Musique 500.02 (DEC)	Recommandation favorable
Institut Control Data 300, Léo-Pariseau Bureau 500 Montréal (Québec) H2W 2N8	Permis ens. coll. prof.: - Microprocesseur 247.31 (AEC) - Technicien en informatique (programmeur) 420.31 (AEC) - Programmeur-programmeuse analyste 420.51 (CEC) - Bureautique: maîtrise des appareils 900.62 (AEC)	Recommandation favorable
Institut d'informatique de Québec inc. 335, chemin Sainte-Foy Québec G1S 2J1	Permis ens. coll. prof.: - Gestion financière informatisée 410.53 (CEC) - Gestion micro-informatique appliquée 900.91 (AEC)	Recommandation favorable
Institut des techniques d'enregistrement Trébas 1435, Bleury Bureau 301 Montréal (Québec) J7G 2S2	Permis ens. coll. prof.: - Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical 901.06 (AEC)	Recommandation défavorable
Institut Frehab inc. 1404, rue Beaudry Montréal (Québec) H2L 3E5	Permis ens. coll. prof.: - Micro-ordinateur général 247.50 - Microprocesseur 247.31 (AEC)	Recommandation défavorable
Institut informatique-bureautique 6774, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1N 1C7	Permis ens. coll. prof.: - Programmeur-programmeuse analyste 420.51 (CEC) - Bureautique: maîtrise des appareils 900.62 (AEC)	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Institut informatique-bureautique 94, Jacques-Cartier Est Chicoutimi (Québec) G7H 1Y3	Permis ens. coll. prof.: - Programmeur-programmeuse analyste 420.51 (CEC) - Bureautique: maîtrise des appareils 900.62 (AEC)	Recommandation favorable
	Permis ens. coll. prof.: - Micro-ordinateur général 247.50 (CEC)	Recommandation défavorable
Institut informatique-bureautique Sherbrooke inc. 6, Wellington Sud Sherbrooke (Québec) J1H 5C7	Permis ens. coll. prof.: - Programmeur-programmeuse analyste 420.51 (CEC) - Bureautique: maîtrise des appareils 900.62 (AEC)	Recommandation favorable
	Permis ens. coll. prof.: - Micro-ordinateur général 247.50 (CEC)	Recommandation défavorable
Institut Jean-Guy Leboeuf 5277, du Parc Montréal (Québec) H2V 4G9	Permis ens. coll. prof.: - Évaluation immobilière I 415-771-85 - Droit immobilier I 415-772-81 - Principes de vente immobilière I 415-773-82 - Mathématiques immobilières I 415-774-81 - Principe de communication en immobilier I 415-775-85 - Vente et courtage de biens immobiliers 901.30 (AEC)	Recommandation défavorable
Institut international de formation en gestion aéronautique civile (IIFGA) 2001, rue Université 20^{e} étage Montréal (Québec) H3A 2A8	Permis ens. coll. prof. (art. 44): - Programmes destinés aux cadres de l'aviation civile internationale.	Recommandation favorable
Institut Teccart inc. 3155, rue Hochelaga Montréal (Québec) H1W 1G4	DIP ens. coll. prof.: - Technologie physique générale 244.51 (CEC)	Recommandation favorable
Les Instituts Herzing de Montréal inc. 1616, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H3H 1P8	Permis ens. coll. prof.: - Gestion informatisée dans la PME (AEC) 410.97	Recommandation favorable
Musitechnic services éducatifs 1259, Berri Bureau 909 Montréal (Québec) H2L 4C7	Permis ens. coll. prof.: - Conception sonore assistée par ordinateur 901.24 (AEC)	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Le Petit séminaire de Québec 1, rue de la Fabrique Québec G1R 4R7	DIP ens. coll. prof.: - Agents de pastorale 371.31 (AEC) - Agents de pastorale 371.51 (CEC)	Recommandation favorable
Petit séminaire de Saint-Georges-de-Beauce 1055, 116e Rue Est Saint-Georges (Québec) G5Y 3G1	DIP ens. coll. prof.: - Agents de pastorale 371.31 (AEC)	Recommandation favorable
	DIP ens. coll. prof.: - Techniques infirmières 180.21 (DEC) - Gérontologie 900.15 (AEC)	Recommandation défavorable
Séminaire Saint-Augustin 4950, rue Lionel Groulx Saint-Augustin-de-Desmaures Québec G0A 3E0	DIP ens. coll. prof.: - Agents de pastorale 371.51 (CEC) - Animation 354.31 (AEC)	Recommandation favorable

ENSEIGNEMENT DE CULTURE PERSONNELLE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
ABC Tutoring 26, 88e Avenue Chomedey, Laval H7W 3E4	Permis de culture personnelle: - Anglais, langue seconde - Anglais, récupération - Mathématiques, récupération	Recommandation favorable
Académie artistique de Québec enr. 2115, rue Boivin Sainte-Foy (Québec) G1V 1N6	Permis de culture personnelle: Cours du samedi: - Chant - Danse - Diction - Initiation à l'informatique - Savoir et maintien - Solfège - Théâtre	Recommandation favorable
Académie Aubuchon 911, rue Jean-Talon Est Bureau 124 Montréal (Québec) H2R 1V5	Permis de culture personnelle: - Dessin et peinture	Recommandation favorable
Académie d'art de dessin de mode du Québec inc. 11375, boul. Gouin Ouest Roxboro (Québec) H8Y 1X6	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Dessin de mode 380.210 (675h) - Option: illustration de mode 380.230 (72h)	Recommandation favorable
Académie d'esthétique Yolande Dubois enr. 7515, Saint-Hubert Montréal (Québec) H2R 2N7	Permis de culture personnelle: - Élégance, étiquette et personnalité - Soins de la peau, maquillage et manucure	Recommandation favorable
Académie de ballet classique de Montréal 4816, Rivard Montréal (Québec) H2J 2N6	Permis de culture personnelle: - Ballet classique	Recommandation favorable
Académie de bureautique de Laval 2243, boul. de la Renaissance Laval (Québec) H7L 4L5	Permis de culture personnelle: Cours par correspondance - Bureautique	Recommandation favorable
Académie de coiffure Laval enr. 3852, rue Notre-Dame Laval (Québec) H7V 1R9	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure (session de jour) 290.103 (790h) - Coiffure (session de soir) 290.102 (740h)	Recommandation favorable
Académie de commerce du Québec inc. 2323, Yonge Street Bureau 204 Toronto (Ontario) M4P 2L9	Permis de culture personnelle: - Caissier de banque	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Académie de danse Gilles et Suzanne enr. 891, Route 111 Est, app. 21 Amos (Québec) J9T 1N2	Permis de culture personnelle: - Danse sociale - Danse	Recommandation favorable
Académie de danse Propulsion 2667, Lacordaire Montréal (Québec) H1N 2M5	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Académie de danse SDL inc. C.P. 222 Sainte-Thérèse (Québec) J7E 4J2	Permis de culture personnelle: - Danse - Danse sociale	Recommandation favorable
Académie de musique nationale 5521, chemin Côte Saint-Luc Montréal (Québec) H3X 2C6	Permis de culture personnelle: - Musique - Chant	Recommandation favorable
Académie des langues modernes 455, Saint-Antoine Ouest Bureau 511 Montréal (Québec) H2Z 1J1	Permis de culture personnelle: - Anglais - Espagnol - Français	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Anglais - Français	Recommandation favorable
Académie Mario Larochelle enr. 220, rue Brébeuf Bureau 303 Beloeil (Québec) J3G 5P3	Permis de culture personnelle: - Formation de préposé(e) aux bénéficiaires	Recommandation favorable
Académie Mélinik inc. 851, boul. Saint-René Ouest Gatineau (Québec) J8T 4Y6	Permis de culture personnelle: - Musique - Chant	Recommandation favorable
Académie musique en couleur inc. 10728, rue Millen Montréal (Québec) H2C 2E6	Permis de culture personnelle: - Art vocal - Musique instrumentale - Musique	Recommandation favorable
Académie Rollande Saint-Germain inc. 781, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H2S 1G7	Permis de culture personnelle en formation d'appoint pour élèves étrangers; - Coiffure (session de jour) (1400 heures)	Recommandation favorable
Académie Sainte-Marthe enr. 70, 38e Avenue Sainte-Marthe-sur-le-lac Québec J0N 1P0	Permis de culture personnelle: - Danse - Musique instrumentale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Académie Waterford inc. (L') 467, de Chambly Chomedey (Québec) H7W 4P9	Permis de culture personnelle: - Rattrapage	Recommandation favorable
Académie Wattier enr. 6585, Saint-Denis Montréal (Québec) H7E 3V2	Permis de culture personnelle: - Dessin - Peinture - Histoire de l'art	Recommandation favorable
Agence de secrétariat et d'administration enr. 100, rue du Marché Valleyfield (Québec) J6T 1P7	Permis de culture personnelle: - Bureautique - Secrétariat - Langues: . français . anglais . espagnol	Recommandation favorable
A.H.R. Danse sociale enr. 656, de la Vallée Sainte-Angèle-de-Mérici Québec G0J 2H0	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
Ameublement personnalisé enr. 7700, du Mesnil Charlesbourg (Québec) G1H 3H1	Permis de culture personnelle: - Ébénisterie	Recommandation favorable
Angelina di Bello Haute Couture 2253, rue Souvenir Montréal (Québec) H3H 1S3	Permis de culture personnelle: - Broderie et perlage - Coupe et couture - Croquis de mode - Dessin de patrons - Fabrication de mannequins	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Broderie et perlage - Coupe et couture - Croquis de mode - Dessin de patrons - Fabrication de mannequins	Recommandation favorable
Anglais en action 20, rue Saint-Jean Bureau 330 Québec G1R 1N6	Permis de culture personnelle: - Anglais - Initiation au japonais	Recommandation favorable
Anglopro 610, rang Saint-Rock Saint-Barnabé-Sud Saint-Hyacinthe (Québec) J0H 1G0	Permis de culture personnelle: - Anglais - Musique	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
APFF - L'Association de planification fiscale et financière du Québec 445, boul. Saint-Laurent Bureau 300 Montréal (Québec) H2Y 2Y7	Permis de culture personnelle: - Fiscalité	Recommandation favorable
Association des crétois de Montréal 5220, avenue du Parc Montréal (Québec) H2V 4G7	Permis de culture personnelle: Programme des langues ethniques - Langue et culture grecques	Recommandation favorable
Associés Léonard et Parisien inc. (Les) 1010, Sainte-Catherine Ouest Bureau 611 Montréal (Québec) H3B 1G7	Permis de culture personnelle: - Français des affaires - Chiffrier électronique - Traitement de textes	Recommandation favorable
Associés Marie Selick Ltée (Les) 1200, Mc Gill Collège Bureau 1930 Montréal (Québec) H3B 2L1	Permis de culture personnelle: - Micro-informatique - Traitement de textes - Français des affaires	Recommandation favorable
Atelier d'écriture... Sans faute 102, rue Lévesque Sherbrooke (Québec) J1E 1M3	Permis de culture personnelle: - Français correctif	Recommandation favorable
Atelier de céramique Saint-Elme 12, rue Saint-Jules Beauport (Québec) G1E 4W4	Permis de culture personnelle: - Céramique	Recommandation favorable
Atelier de l'Anglais (L') 284 High Sherbrooke (Québec) J1H 3W1	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable
Atelier de musique Roberval inc. C.P. 83 Roberval (Québec) G8H 2N4	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Chant	Recommandation favorable
Atelier Les mil visages inc. 6968, Saint-Denis Montréal (Québec) H2S 2S4	Permis de culture personnelle: - Théâtre	Recommandation favorable
Atelier Samir Kachami enr. 166, Promenade des Iles Chomedey, Laval Québec H7W 3T1	Permis de culture personnelle: - Arts plastiques	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Ateliers de conversation anglaise de Chicoutimi inc. (Les) 525, place Copernic Chicoutimi (Québec) G7H 6C7	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable
Ateliers de danse Chaleur inc. (Les) C.P. 935 Carleton (Québec) G0C 1J0	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Ateliers de danse moderne de Montréal inc. (Les) 372, Sainte-Catherine Ouest Local 234 Montréal (Québec) H3B 1A2	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Ateliers de jazz (Les) 390, 7e Rue Louiseville (Québec) J5V 2W9	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Ateliers Imagine (1985) inc. (Les) 850, avenue de Salaberry Québec G1R 2T9	Permis de culture personnelle: - Dessin - Peinture - Sculpture - Photographie - Vidéo - Aménagement intérieur - Illustration graphique - Théâtre - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Ateliers Magny-Danse inc. (Les) 211, rue du Manoir Montmagny (Québec) G5V 1J4	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Auto-Gestion Santé D.L.L. inc. 1067, Jean Dumetz Sainte-Foy (Québec) G1W 4K6	Permis de culture personnelle: - Approche du mourant - Gardiens(nes) spécialisés(es) - Préposés(es) aux bénéficiaires - Relation d'aide	Recommandation favorable
Ballets Dansart inc. 1244, boul. Saint-Cyrille Ouest Québec G1S 1W2	Permis de culture personnelle: - Danse créative - Danse moderne - Danse classique - Ballet jazz	Recommandation favorable
Ballets jazz D.T.L. (Les) 5852, Eugène Achard Montréal (Québec) H1K 9Z7	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Ballets nouveau siècle BNS inc. (Les) 372, Sainte-Catherine Ouest Bureau 316 Montréal (Québec) H3B 1A2	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Boîte à son enr. (La) 157, Notre-Dame Nord Thetford-Mines (Québec) G6G 2S1	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Chant	Recommandation favorable
Boutique HM, École de couture 4589, boul. des Sources Roxboro (Québec) H8Y 3C5	Permis de culture personnelle: - Couture	Recommandation favorable
Cadence enr. 525, rue Québec Sherbrooke (Québec) J1H 3L9	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Camion école du Québec enr. 3925, Saint-Jean-Baptiste Montréal (Québec) H1B 5V4	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Cours de formation de routiers professionnels (222 h) - Recyclage et perfectionnement de routiers professionnels (80 h)	Recommandation favorable
Carrefour musical Arquemuse (Le) 1091, rue Saint-Jean Québec G1R 1S3	Permis de culture personnelle: - Musique - Chant	Recommandation favorable
Centre Art-contexte 1435, rue Argyle Montréal (Québec) H3G 1V5	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Centre Communic-art M.R. inc. 128, rue Ouellette C.P. 488 Saint-Léonard d'Aston Québec J0C 1M0	Permis de culture personnelle: - Anglais - Espagnol	Recommandation favorable
Centre culturel de Danville inc. (Le) 16, 1re Avenue Danville (Québec) J0A 1A0	Permis de culture personnelle: - Danse - Danse sociale	Recommandation favorable
Centre culturel Pierre Lapointe 167, rue Marquette Sherbrooke (Québec) J1H 1L6	Permis de culture personnelle: - Danse - Chant - Musique instrumentale - Peinture - théâtre	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre culturel Nadia 3849, boul. Lévesque Laval (Québec) H7E 2R2	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Centre d'éditique et d'infographie du Québec enr. Division de "Le pavillon des arts inc." 1763, Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3K4	Permis de culture personnelle: - Introduction à la micro-informatique - Dessin assisté par ordinateur - Éditique	Recommandation favorable
Centre d'enseignement d'impôt du Québec enr. C.P. 501, Saint-Michel Montréal (Québec) H2A 3N1	Permis de culture personnelle: - Préparation de déclaration d'impôt sur le revenu	Recommandation favorable
Centre d'enseignement musical Louise Nystrom 2138, avenue Valois Montréal (Québec) H1W 3M5	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable
Centre d'enseignement Westmount inc. 395, avenue Elm Westmount (Québec) H3Z 1Z4	Permis de culture personnelle: - Rattrapage	Recommandation favorable
Centre d'étude pour guitare (161982 Canada inc.) 4937, Shebrooke Ouest 2e étage Westmount (Québec) H3Z 1M2	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable
Centre de consultation linguistique P.L. Ltée 163, Saint-Paul Est Montréal (Québec) H2Y 1G8	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français - Rédaction administrative	Recommandation favorable
Centre de couture Singer enr. La Grande Place Rimouski (Québec) G5L 3H8	Permis de culture personnelle: - Couture	Recommandation favorable
Centre de danse inter-sociale du Saguenay 3975, des Outardes Jonquière (Québec) G7X 9B5	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre de formation et de consultation (1985) inc. 897, chemin Sainte-Foy Québec G1S 2K7	Permis de culture personnelle: - Formation en management	Recommandation favorable
Centre de formation des intervenants auprès des personnes agées enr. C.P. 3094, succ. d'Youville Montréal (Québec) H2P 2Y8	Permis de culture personnelle: -Gérontologie -Préposé(es) aux bénéficiaires	Recommandation favorable
Centre de formation Microcode enr. 8390, boul. Décarie Ville Mont-Royal (Québec) H4P 2N2	Permis de culture personnelle: -Base de données -Chiffrier électronique -Micro-ordinateur -Traitement de textes	Recommandation favorable
Centre de langues C.L.G (The Creative Language Group) 4226, boul. Saint-Jean Bureau 200 Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9G 1X5	Permis de culture personnelle: -Allemand -Japonais -Arabe Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Anglais - Français	Recommandation favorable Recommandation favorable
Centre de langues internationales Charpentier (CLIC) Abitibi-Témiscamingue enr. 255, rue Courchesnes Val d'Or (Québec) J9P 5R9	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français - Espagnol - Italien - Allemand	Recommandation favorable
Centre de langues internationales Charpentier (CLIC) Chicoutimi 168, place Goyette Windsor (Québec) J1S 2W8	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français - Espagnol - Italien - Allemand	Recommandation favorable
Centre de langues internationales Charpentier (CLIC) Drummondville 152 Cockburn Drummonville (Québec) J2C 4L3	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français - Espagnol - Italien - Allemand	Recommandation favorable
Centre de langues internationales Charpentier (CLIC) Granby 391, Principale Bureau 111 Granby (Québec) J2G 2W7	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français - Espagnol - Italien - Allemand	Recommandation favorable
Centre de langues internationales	Permis de culture personnelle:	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Charpentier (CLIC) inc. 20, rue Bryant Sherbrooke (Québec) J1J 3E4	- Allemand - Anglais - Espagnol - Français - Italien	
Centre de loisirs culturels Violette Simard Fortin 6617 A, Molson Montréal (Québec) H1Y 3C4	Permis de culture personnelle: - Arts plastiques - Danse - Chant - Conversation anglaise - Musique	Recommandation favorable
Centre de musique Athènes inc. 987, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H3N 1S9	Permis de culture personnelle: - Musique - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Centre de musique et de danse de Val d'Or inc. 88, rue Allard C.P. 1685 Val d'Or (Québec) J9P 5Y9	Permis de culture personnelle: - Danse - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Centre de musique Francine Mondou inc. 141, Saint-Laurent Saint-Eustache (Québec) J7P 5H6	Permis de culture personnelle: - Chant - Musique instrumentale - Musique	Recommandation favorable
Centre de perfectionnement en danse sociale et internationale de Montréal 2467, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2K 2J9	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Centre de perfectionnement en français écrit 3827, de Bullion Montréal (Québec) H2W 2E2	Permis de culture personnelle: Cours par correspondance - Français des affaires - Français écrit	Recommandation favorable
Centre de secrétariat dentaire enr. 9, place Cambrai Outremont (Québec) H2V 1X4	Permis de culture personnelle: - Secrétariat dentaire	Recommandation favorable
Centre des arts visuels 350, avenue Victoria Montréal (Québec) H3Z 2N4	Permis de culture personnelle: - Broderie - Calligraphie - Céramique - Courte-pointe - Dessin - Exploration spatiale - Formation artistique - Histoire de l'art	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre des arts visuels 350, avenue Victoria Montréal (Québec) H3Z 2N4 (suite)	Permis de culture personnelle: - L'art et l'ordinateur - Marketing - Peinture - Tissage - Tricot - Impression - Chimie de la teinture	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Céramique - Design - Dessin - Exploration spatiale - Joaillerie - L'art et l'ordinateur - Marketing	Recommandation favorable
Centre des études supérieures d'esthétiques S.L. inc. 10716, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H3L 2P8	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Techniques d'esthétique et de beauté (840 h)	Recommandation favorable
Centre des métiers du verre du Québec inc. (Le) 1200, rue Mill Montréal (Québec) H3K 2B3	Permis de culture personnelle: - Travail du verre	Recommandation favorable
Centre du clavier Allard 688, rue Notre-Dame Joliette (Québec) J6E 3J2	Permis de culture personnelle: - Danse - Danse sociale	Recommandation favorable
Centre éducatif Stanley H. Kaplan 180, Bloor Street West Bureau 200 Toronto (Ontario) M5S 2V6	Permis de culture personnelle: Cours préparatoires à des tests d'admission: - NCR Nursing review course - MCAT Medical college admissions test - LSAT Law school admissions test - DAT Dental admissions test - GMAT Graduate management admissions test - GRE Graduate record exam - SAT Scholastic aptitude test - BSRC Basic science review course - CSRC Clinical science review course - PMTRRC Patient management therapeutics, radiology review course - BSRD Basic science review for dentistry - CSRD Clinical science review for dentistry - TOEFL Test of english as a foreign language	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre éducatif Stanley H. Kaplan 180, Bloor Street West Bureau 200 Toronto (Ontario) M5S 2V6	Permis de culture personnelle: Cours préparatoires à des tests d'admission: - Lecture rapide	Recommandation favorable
(suite)	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - BSRC Basic science review course - CSRC Clinical science review course - PMTRRC Patient management therapeutics, radiology review course - BSRD Basic science review for dentistry - CSRD Clinical science review for dentistry	Recommandation favorable
Centre international de langues BACHMAN (CILAB) 1500, Stanley Bureau 426 Montréal (Québec) H3A 1R3	Permis de culture personnelle: - Langues: Anglais Français Espagnol Allemand Russe Polonais	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Langues: Anglais Français	Recommandation favorable
Centre international linguistique Bouchereau inc. 212/214, rue Saint-Sacrement Montréal(Québec) H2Y 1W8	Permis de culture personnelle: - Langues: Anglais Français Espagnol Portugais Italien	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Anglais - Français	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle: Cours par correspondance - Anglais - Français	Recommandation favorable
Centre John Casablancas enr. 1324, Sherbrooke Ouest 3e étage Montréal (Québec) H3G 1H9	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Maquillage artistique (76 h) - Initiation à la carrière de mannequin (femmes) (60 h) - Initiation à la carrière de mannequin (hommes) (38 h) - Maquillage scène et film (100 h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle: - Éclat-morphose - Femme d'aujourd'hui	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre linguista inc. 1055, Côte du Beaver Hall 3e étage Montréal (Québec) H2L 1S5	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Anglais - Français	Recommandation favorable
Centre linguistique C.C.F.A. 1253, ave. McGill College Bureau 232 Montréal (Québec) H3B 2Y5	Permis de culture personnelle: - Français - Anglais - Espagnol	Recommandation favorable
Centre scolaire progressif 764, rue Beaugrand Duvernay, Laval (Québec) H7E 2Z9	Permis de culture personnelle: - Cours de rattrapage	Recommandation favorable
Clé de Sol enr. 400, rue Notre-Dame Joliette (Québec) J6E 3H4	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Club social Danse et Tempo de la Rive-Sud enr. 6930, boul. Sainte-Anne C.P. 201 L'Ange-Gardien (Québec) G0A 2K0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Collège d'extension Cartier Ltée 4012, rue Wellington Verdun (Québec) H4G 1V3	Permis de culture personnelle: Cours par correspondance - Anglais - Automobile - Chauffage et climatisation - Chimie - Conducteur de machine à papier - Contremaître - Dessin industriel - Électricité - Gestion pour cadre - Lecture de plans - Mathématiques - Mécanique - Mécanique d'ajustage - Notions de soudure - Ortho-rapide - Physique - Plomberie - Surveillance moderne - Technique en papeterie - Tuyauterie	Recommandation favorable
Collège d'informatique du Canada Ltée 355, Sainte-Catherine Ouest Bureau 400 Montréal (Québec) H3G 1A5	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Opérateur en informatique (100 h) - Traitement de texte (45 h)	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Collège d'informatique du Canada Ltée 355, Sainte-Catherine Ouest Bureau 400 Montréal (Québec) H3G 1A5	Permis de culture personnelle en formation d'appoint pour élèves étrangers: - Opérateur en informatique (130 h)	Recommandation favorable
Collège de musique Sainte-Croix 637, boul. Sainte-Croix Saint-Laurent (Québec) H4L 3X7	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Solfège	Recommandation favorable
Collège de tourisme du Québec (1985) 1228, Carré le Barbot Québec G2K 1P8	Permis de culture personnelle: - Initiation à l'agence de voyage - Géographie touristique - Réservec II - Guide accompagnateur	Recommandation favorable
Collège des annonceurs radio-télévision (CART) inc. 85, rue Saint-Louis Québec G1R 3Z4	Permis de culture personnelle: - Initiation au métier d'annonceur	Recommandation favorable
Collège Inter-Dec enr. 180, Sainte-Catherine Est Bureau 500 Montréal (Québec) H2X 1K9	Permis de culture personnelle: - Perfectionnement en design	Recommandation favorable
Collège radio télévision canadien inc. 751, Côte d'Abraham Québec G1R 1A2	Permis de culture personnelle: - Communications radio-télévision	Recommandation favorable
Comité de musique de Murdochville inc. (Le) 530 A, avenue William May Murdochville (Québec) G0E 1W0	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Communauté grecque orthodoxe des archanges Michel et Gabriel 11801, ave. Élie Blanchard Montréal (Québec) H4J 1R7	Permis de culture personnelle: Programme des langues ethniques - Langue et culture grecques	Recommandation favorable
Communicart 1626, boul. Forillon Forillon (Québec) G0E 1J0	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable
Communications Jacques Lepage 9280, Émile Legault Anjou (Québec) H1K 4Y8	Permis de culture personnelle: - Communication	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Communications monde M.T. inc. 180, boul. René Lévesque Est Bureau 320 Montréal (Québec) H2X 1N6	Permis de culture personnelle: - Allemand - Anglais - Arabe - Chinois mandarin - Coréen - Espagnol - Français - Grec moderne - Hindi - Italien - Japonais - Langues et civilisation - Latin - Portugais - Russe - Mathématiques	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Anglais - Français	Recommandation favorable
Communications Anima Ltée 7, place Frontenac Pointe-Claire (Québec) H9R 4Z7	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français - Espagnol - Français des affaires	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Français intensif	Recommandation favorable
Compagnie de danse Jo Lechay 760, Walker Montréal (Québec) H4C 2H4	Permis de culture personnelle: - Chorégraphie - Danse contemporaine - Exploration du mouvement - Voix et respiration - Jeu d'acteur	Recommandation favorable
Concept F.L.F. inc. 2035, Victoria Saint-Lambert (Québec) J4S 1N1	Permis de culture personnelle: - Planification financière	Recommandation favorable
Conseil des écoles ukrainiennes du Québec 3250, rue Beaubien Est Montréal (Québec) H1X 3G9	Permis de culture personnelle: Programme des langues ethniques - Langue et culture ukrainiennes	Recommandation favorable
Conservatoire d'expresssion française de Montréal 1655, rue Fleury Bureau 3 Montréal (Québec) H2C 1T1	Permis de culture personnelle: - Diction dynamique	Recommandation favorable
Conservatoire d'études musicales 644, Marie Victorin Boucherville (Québec) J4B 1X8	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Consultant en langues secondes enr. 1600, Henri-Bourassa Ouest Bureau 306 Montréal (Québec) H3M 3E2	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français	Recommandation favorable
Conversation anglaise Phil Laberge 226, Saint-Jean-Baptiste Beauport (Québec) G1C 3K6	Permis de culture personnelle: - Conversation anglaise	Recommandation favorable
Coopérative d'enseignement musical "En Harmonie" 3636, Concorde Laval (Québec) H7E 2C9	Permis de culture personnelle: -Musique instrumentale	Recommandation favorable
Coupe d'or des Bois Francs enr. (La) 2050, Lupien Bureau 202 Plessisville (Québec) G6L 3N9	Permis de culture personnelle: - Coupe et couture	Recommandation favorable
Coupe d'or Drummond enr. (La) 166A, Cockburn Drummondville (Québec) J2C 4L3	Permis de culture personnelle: -Coupe et couture	Recommandation favorable
Cours de ballet Aline Legris 545, ave. Champagneur Outremont (Québec) H2V 3P4	Permis de culture personnelle: - Ballet classique	Recommandation favorable
Cours de perfectionnement féminin F.M. inc. 5231, rue Globert Montréal (Québec) H3W 2E6	Permis de culture personnelle: -Perfectionnement féminin	Recommandation favorable
Cours de vente Roger Saint-Hilaire inc. 8880, rue Trudelle Charlesbourg (Québec) G1G 5J7	Permis de culture personnelle: - Gérance de vente - Ventre statégique	Recommandation favorable
Courtes pointes - École de ballet inc. 857, ave. Antonine Maillet Outremont (Québec) H2V 2Y6	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Couvent Jésus-Marie de Lauzon 294, rue Saint-Joseph Lauzon (Québec) G6V 1G2	Permis de culture personnelle: - Chant - Musique instrumentale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Créations Di-Ann Fradette 201, Lafontaine Rivière-du-Loup (Québec) J5R 3Y7	Permis de culture personnelle: - Couture	Recommandation favorable
Cuisson micro-ondes D.L. enr. 129, 83e Rue Est Charlesbourg (Québec) G1G 5H5	Permis de culture personnelle: - Cuisine au micro-ondes	Recommandation favorable
Dancaform 14, Soucy Delson (Québec) J0L 1G0	Permis de culture personnelle: - Danse - Danse sociale	Recommandation favorable
Danse sociale Josée Roussel enr. 50 route Forestière Escoumins (Québec) G0T 1K0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Danses éclairs enr. 473, Providence Sully (Québec) G0L 4K0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Dansothèque enr. (La) 375, rue des Pins Fleurimont (Québec) J1G 4R1	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
De simples mots 4064, avenue Laval Montréal (Québec) H2W 2J3	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français - Espagnol - Allemand - Russe - Création littéraire - Français écrit	Recommandation favorable
Deka danse enr. 1140, King Est Sherbrooke (Québec) J1G 1E4	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Desnoyers Racine Centre de gestion et de formation inc. 103, rue Montcalm 1re étage Hull (Québec) J8X 2L9	Permis de culture personnelle: - Micro-informatique - Bureautique - Éditique	Recommandation favorable
Dianorgues inc. 1105, Centrale Ville Sainte-Catherine Québec J0L 1E0	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Dictatel enr. 4, place Laval Bureau 290 Laval (Québec) H7N 5Y3	Permis de culture personnelle: - Traitement de texte - Informatique	Recommandation favorable
École Ca-danse enr. 5075, Jalobert, app. 7 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3Y4	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
École chinoise métropolitaine de Montréal de Rive-Sud inc. Box 325 Brossard, Laprairie Québec J4Z 3N3	Permis de culture personnelle: Programme des langues ethniques - Langue et culture chinoises	Recommandation favorable
École Cinderella enr. 117, rue Mitchell Thetford-Mines (Québec) G6G 3L7	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
École commerciale London 4950, chemin Reine-Marie Montréal (Québec) H3W 1X3	Permis de culture personnelle: - Tenue de livre	Recommandation favorable
École d'artisanat M.B. enr. (Artisanat Gady inc.) 1219, Curé Poirier Ouest Longueuil (Québec) J4K 2G4	Permis de culture personnelle: Cours par correspondance - Tricot	Recommandation favorable
École d'art floral de Montréal inc. 5475, avenue Victoria Bureau 3 Montréal (Québec) H3W 2P7	Permis de culture personnelle: - Art floral	Recommandation favorable
École Dan'Ser enr. 666, chemin du Lac Boucherville (Québec) J4B 6W7	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École danse formation de l'Estrie inc. 221, rue Dufferin Bureau 002 Sherbrooke (Québec) J1H 4M3	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
École de ballet classique 6945, Christophe-Colomb Bureau 200 Montréal (Québec) H2S 2K3	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de ballet Jeannine Dacos enr. 437, Saint-Eugénée Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7T4	Permis de culture personnelle: +Danse	Recommandation favorable
École de ballet jazz Louise Brabant enr. 305, Guérin Sainte-Catherine, Laprairie Québec J0L 1E0	Permis de culture personnelle: -Danse -Danse sociale	Recommandation favorable
École de ballet Notre-Dame-des-Champs 101, boul. l'Assomption Repentigny (Québec) J6A 1A3	Permis de culture personnelle: +Danse	Recommandation favorable
École de ballet Pointe Saint-Charles 2325, Centre Montréal (Québec) H3K 1S6	Permis de culture personnelle: -Danse	Recommandation favorable
École de ballet de Sept-Iles inc. C.P. 1092 Sept-Iles (Québec) G4R 4X6	Permis de culture personnelle: +Danse	Recommandation favorable
École de coiffure appliquée de Montréal enr. 7446, Maurice-Duplessis Montréal (Québec) H1E 3Y1	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: -Coiffure 290.000 (800 h)	Recommandation favorable
École de coiffure de New-York Ltée 3622, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3L7	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: -Coiffure unifiée 290.105 (session de jour) (900 h) -Coiffure unifiée 290.106 (session de soir) (600 h)	Recommandation favorable
École de conseiller(e) en voyages Inter Pallas enr. 1538, rue Sherbrooke Ouest Bureau 325 Montréal (Québec) H3G 1L5	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Conseiller(e) en voyages (120 h)	Recommandation favorable
École de conseillers en voyages Signa 7880, Mountain Sithts, Bureau 704 Montréal (Québec) H4P 2B2	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: -Cours de conseiller en voyages (80 h) -Réservec 11 (20 h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle: -Vente (24 h) -Tenue de livres (24 h)	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de coupe et couture Lise Coté enr. 1466, rue Tardivel Sainte-Foy (Québec) G2G 1R2	Permis de culture personnelle: - Couture	Recommandation favorable
École de coupe et couture Régine F. enr. 2609, boul. Versant Nord Sainte-Foy (Québec) G1V 1A3	Permis de culture personnelle: - Chapellerie - Coupe et couture	Recommandation favorable
École de coupe Joanne Savard inc. 905, de Nemours Bureau 1 Charlesbourg (Québec) G1H 6Z5	Permis de culture personnelle: - Perfectionnement en coiffure	Recommandation favorable
École de cuisine japonaise 750, rue Montpellier App. 202 Saint-Laurent (Québec) H4L 5A7	Permis de culture personnelle: - Cuisine chinoise - Cuisine japonaise	Recommandation favorable
École de diction et de communication orale (EDCO) 6, Jardins Mérici Bureau 211 Québec G1S 4N7	Permis de culture personnelle: - Diction - Communication orale	Recommandation favorable
École de couture Chatelaine inc. 2639, chemin Sainte-Foy Sainte-Foy (Québec) G1V 1V1	Permis de culture personnelle: - Dessin de patrons - Chapellerie - Confection - Croquis de mode	Recommandation favorable
École de couture Claude Lussier enr. 1312, d'Angoulême Chicoutimi (Québec) G7H 5A1	Permis de culture personnelle: - Coupe - Couture	Recommandation favorable
École de couture Madame Simone enr. 850, Crémazie Longueuil (Québec) J4K 1M1	Permis de culture personnelle: - Couture	Recommandation favorable
École de couture Térésa Recalde 4435, Beaubien Est Montréal (Québec) H1T 1T2	Permis de culture personnelle: - Couture	Recommandation favorable
École de couture Villemure enr. 185, 49e Rue Ouest Charlesbourg (Québec) G1H 5E1	Permis de culture personnelle: - Couture	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de danse Aline Duchesne enr. 156, Saint-Albert Chicoutimi-Nord (Québec) G7G 3M7	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Chantal Caron enr. 56, de Gaspé Ouest Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0	Permis de culture personnelle: -Danse	Recommandation favorable
École de danse Claire Saint-Laurent 5895, Saint-Vallier Montréal (Québec) H2S 2P4	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Claude et Marie-France 1940, ave. Chauveau Neufchatel (Québec) G2C 1A9	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Claudette et Robert enr. 5948, Marie-Victorin Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Claudette et Serge L'Heureux 191, des Cyprès Alma (Québec) G8B 3V7	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Denis et France Millette enr. 311, rue Barthe Sorel (Québec) J3P 7M6	Permis de culture personnelle: -Danse sociale -Danse	Recommandation favorable
École de danse Denis Bonneau 99, Richelieu Saint-Jean-sur-Richelieu Québec J3B 6X2	Permis de culture personnelle: -Danse	Recommandation favorable
École de danse Dinamik 139, chemin Saint-Joseph Ville de la Baie (Québec) G7B 3N9	Permis de culture personnelle: -Danse -Danse sociale -Spectacles	Recommandation favorable
École de danse Eddy Toussaint 551, Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2J 1W6	Permis de culture personnelle: -Danse Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: -Danse	Recommandation favorable Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de danse Férik enr. 12765, 49e Avenue Rivière-des-Prairies Montréal (Québec) H1E 2M4	Permis de culture personnelle: - Danse sociale - Danse internationale - Ballet jazz	Recommandation favorable
École de danse France et Camille enr. 182, Barthe Sorel (Québec) J3P 3M9	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Francine et Serge Lamothe enr. 35, Chambord Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Françoise et Louis Thériault enr. 35, 6e Rue Est C.P. 721 Sainte-Anne des Monts (Québec) G0E 2G0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Gérard Richard enr. 149, boul. Jacques-Cartier Matane (Québec) G4W 2M4	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Gilles et Justine Bouchard 790, 17e Avenue Grand-Mère (Québec) G9T 6C2	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Jeannine et Raymond enr. 88, 9e rue Forestville (Québec) G0T 1E0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse de l'Ile Bizard 15, Poupratte Ile Bizard (Québec) H9C 1W3	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Johanne Rodrigue Ltée 1333, Saint-Jean-Baptiste Thetford Mines (Québec) G6G 3S8	Permis de culture personnelle: - Danse - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse de Québec enr. (L') 880, rue Père Marquette Québec G1S 2A4	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de danse Jeannot Lefrançois enr. 122, route 132 Ouest Saint-Félicité, Matane Québec G0J 2K0	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Linette et Gaston Lévesque enr. 3510, Felton Rock Forest (Québec) J1N 1A4	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Louiselle et Jean-Noel Deschênes enr. 357, des Pinsons Rimouski (Québec) G5L 7W9	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Manon enr. 5205, boul. Lavoisier Saint-Léonard (Québec) H1R 1J3	Permis de culture personnelle: -Danse -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Marc Brassard enr. 1000, Doucet Sept-Iles (Québec) G4R 4A6	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Marie-Claire Lahaie enr. 1490, Bonsecours Sherbrooke (Québec) J1K 2C2	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Nicola enr. 8765, Tellier Montréal (Québec) H1L 3B3	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Nicole enr. 6999, Hochelaga Bureau 1 Montréal (Québec) H1N 1Z1	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Pierre Crépeau enr. 401, boul. Harwood Dorion (Québec) J7V 7W1	Permis de culture personnelle: -Danse -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Réjeanne Marleau enr. 64-1, Saint-Laurent Saint-Eustache (Québec) J7P 1W2	Permis de culture personnelle: -Danse -Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de danse Rémy Morissette enr. 500, rue Courcelettte Chicoutimi-Nord (Québec) G7G 4C2	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Roger Lavoie enr. 1805, du Tricentenaire Bureau 303 Montréal (Québec) H1B 5S5	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse sociale populaire R.D. enr. 2271, Bourdeau Jonquière (Québec) G7S 3M8	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Venise enr. 1075, chemin Saint-Jacques Crabtree (Québec) J0K 1B0	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
École de dessin et de peinture Mission Renaissance inc. 3623, Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3L7	Permis de culture personnelle: -Dessin -Peinture	Recommandation favorable
École de formation Marie Soleil enr. 181 A, boul. Sainte-Anne Sainte-Anne-des-Plaines Québec J0N 1H0	Permis de culture personnelle: -Danse	Recommandation favorable
École de formation Monique Lapointe (soins infirmiers) 10580, boul.Saint-Laurent Bureau 102 Montréal (Québec) H3L 2P6	Permis de culture personnelle: -Préposés aux bénéficiaires bénéficiaires	Recommandation favorable
École de formation musicale d'Alma 475, Saint-Bernard Alma (Québec) G8B 4R1	Permis de culture personnelle: -Chant -Musique	Recommandation favorable
École de formation Voyag'Estrie enr. 280, King Ouest Bureau 220 Sherbrooke (Québec) J1H 1R1	Permis de culture personnelle: -Agent de voyage	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de français Richard Chabot enr. 3446, rue Saint-Denis Bureau 205 Montréal (Québec) H2X 3L3	Permis de culture personnelle: - Français écrit	Recommandation favorable
École de haute couture Marie Pierre enr. 363, boul. Saint-François Saint-François (Québec) G0R 3A0	Permis de culture personnelle: - Couture	Recommandation favorable
École de guitare Duvernay enr. 1020, Champlain Laval (Québec) H7E 3X3	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de langue allemande de Montréal C.P. 1141 Succursale Saint-Martin Laval (Québec) H7V 3P7	Permis de culture personnelle: Programme de langues ethniques - Langue et culture allemandes	Recommandation favorable
École de langues de l'Estrie inc. 322, boul. Queen Nord Sherbrooke (Québec) J1H 3R2	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français	Recommandation favorable
École des langues secondes Lafleur enr. 366, ave. Lafleur Bureau 3 Lasalle (Québec) H8R 3H6	Permis de culture personnelle: - Anglais - Espagnol - Français - Italien	Recommandation favorable
École de langues AMERI 1435, rue Saint-Alexandre Bureau 920 Montréal (Québec) H3A 2G4	Permis de culture personnelle: - Français - Anglais - Espagnol	Recommandation favorable
École de langues ANGLIAN inc. 1729, Neilson Jonquière (Québec) G7S 3A3	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français - Espagnol - Allemand - Italien	Recommandation favorable
École de langues le Foyer bilingue inc. 331, Saint-Hubert Granby (Québec) J2G 5N4	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de langues Gérard Caron Ltée 21, rue Normandie Hull (Québec) J8Z 1N5	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français	Recommandation favorable
École de mathématiques de Trois-Rivières 2830, de Francheville Trois-Rivières (Québec) G8Z 1Z3	Permis de culture personnelle: - Mathématiques	Recommandation favorable
École de musique Allégro inc. 539, rue Notre-Dame Est Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Amiante enr. 80, Notre-Dame Sud Thetford Mines (Québec) G6G 1J3	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Aux petits oiseaux 331, Principale Granby (Québec) J2G 2W3	Permis de culture personnelle: - Chant - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Boisvert Ltée 528, boul. Laurier Beloeil (Québec) J3G 4H9	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique de Cap Chat inc. C.P. 451 Cap Chat, Gaspé Ouest Québec G0J 1E0	Permis de culture personnelle: - Initiation à la musique - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique des Cascades de Beauport inc. 50, des Cascades Beauport (Québec) G1E 6B3	Permis de culture personnelle: - Art vocal - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique de Charlevoix inc. C.P. 417 Pointe-au-Pic (Québec) G0T 1M0	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Christian Raymond enr. 2226, rue Labelle Lafontaine (Québec) J7Y 1T5	Permis de culture personnelle: - Chant - Musique instrumentale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de musique Coda enr. 1012, boul. Sainte-Foy Longueuil (Québec) J4K 1W2	Permis de culture personnelle: - Chant - Initiation à la musique - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique et de solfège de Chicoutimi inc. 534, Jacques-Cartier Est C.P. 1054 Chicoutimi (Québec) G7H 5G4	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Frances Cardinal (L') 233, des Bouleaux Fleurimont (Québec) J1G 3V8	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable
École de musique Hexacorde inc. 355, rue Laurier Sherbrooke (Québec) J1H 4Z6	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable
École de musique Jocelyne Laberge inc. 22, Chemin du Lac Lery (Québec) J6N 1A1	Permis de culture personnelle: - Initiation à la musique - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique de l'Outaouais inc. C.P. 2142, succ. B Hull (Québec) J8X 3Z4	Permis de culture personnelle: - Initiation à la musique - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique de La Baie inc. 3346, boul. de la Baie Sud La Baie (Québec) G7B 1G2	Permis de culture personnelle: - Chant - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique de Maniwaki enr. 184, Commerciale Maniwaki (Québec) J9P 1P2	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique de Matane inc. 384, rue Rempart C.P. 192 Matane (Québec) G4W 3N1	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Rythmique	Recommandation favorable
École de musique de Port Cartier inc. C.P. 364 Port-Cartier (Québec) G5B 2G9	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale - Musique	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de musique de la Présentation de Marie enr. 605, rue Girouard Ouest Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Y5	Permis de culture personnelle: -Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique l'Atelier inc. 1188, avenue Beaupré Sainte-Foy (Québec) G1W 4B9	Permis de culture personnelle: -Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique La clé de sol 1435, rue Bennett Montréal (Québec) H1V 2S5	Permis de culture personnelle: -Chant -Dessin -Musique instrumentale -Éveil musical	Recommandation favorable
École de musique Pianissimo enr. 474, rue Laurier Sherbrooke (Québec) J1H 4Z5	Permis de culture personnelle: -Initiation à la musique -Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Suzanne Montminy enr. 124, rue Saint-Louis Montmagny (Québec) G5V 1M8	Permis de culture personnelle: -Musique	Recommandation favorable
École de musique Wilfrid-Pelletier 3545, rue Bélanger Montréal (Québec) H1X 1A8	Permis de culture personnelle: -Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de peinture du Québec enr. 427, boul. Henri-Bourassa Est C.P. 306, Succ. Bourassa Montréal (Québec) H2C 3G2	Permis de culture personnelle: -Dessin -Peinture	Recommandation favorable
École de percussion Roger Pelletier inc. 5820, Louis-H. Lafontaine Anjou (Québec) H1M 1S7	Permis de culture personnelle: -Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de radio et d'élocution Promédia enr. 1118, Sainte-Catherine Ouest Bureau 700 Montréal (Québec) H3B 1H5	Permis de culture personnelle: -Initiation au métier d'annonceur	Recommandation favorable
École de rattrapage Josée Perron 17, boul. d'Anjou Châteauguay (Québec) J6J 2P6	Permis de culture personnelle: -Cours d'appoint	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de soins esthétiques Lorraine Roy enr. 38 bis, rue Garneau Québec (Québec) G1R 3V5	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Soins esthétiques et maquillage (1re partie par correspondance: 3 mois) (2e partie en établissement: 750 h)	Recommandation favorable
École de tonte Nos Petits Amours 548, Rivière-Nord Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec) J0K 3H0	Permis de culture personnelle: - Toilettage d'animaux	Recommandation favorable
École des arts Rémi 30, rue Compton Ouest Waterville (Québec) J0B 3H0	Permis de culture personnelle: - Arts plastiques - Danse - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École des langues secondes Bainbridge inc. 6769, rue Beaubien Est Montréal (Québec) H1M 3B2	Permis de culture personnelle: - Anglais, langue seconde - Français, langue seconde	Recommandation favorable
École des langues secondes Lafleur enr. 366, ave. Lafleur, bureau 3 Ville Lasalle (Québec) H8R 3H6	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français - Espagnol	Recommandation favorable
École des petits artistes T.R. inc. 875, boul. des Récollets Trois-Rivières (Québec) G8Z 3W4	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable
École du routier professionnel du Québec (1981) inc. 8296, Pascal-Gagnon Saint-Léonard (Québec) H1P 1Y4	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Camionnage lourd (260 h)	Recommandation favorable
École Élédanse enr. 103, Côte du Passage Lévis (Québec) G6V 5S8	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
École en design G et M enr. 3274, boul. Saint-Martin Ouest Bureau 205 Chomedey Laval (Québec) H7T 1A1	Permis de culture personnelle: - Décoration-aménagement - Techniques de dessin - Maquette - Lumière et couleurs - Dessin architecture - Perspective	Recommandation favorable
École fleuriste Micheline enr. 4360, rue des Sources Nord Dollard-des-Ormeaux (Québec) H8Y 3B7	Permis de culture personnelle: - Art floral	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École Ginette Vien enr. 78, rue Principale Sainte-Claire Bellechasse (Québec) G0R 2V0	Permis de culture personnelle: - Personnalité - Soins de la peau et maquillage - Ballet jazz - Danse sociale - Techniques de présentation de mode	Recommandation favorable
École grecque Sainte-Sophie de Dieu 898, Saint-Roch Montréal (Québec) H3N 1L7	Permis de culture personnelle: Programme des langues ethniques - Langue et culture grecques	Recommandation favorable
École internationale de coiffure enr. (L') 1002, Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2G2	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure pour hommes et femmes (session de jour): 1365 h - Coiffure pour hommes et femmes (session de soir): 700 h	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Coiffure pour hommes et femmes (session de jour)	Recommandation favorable
École internationale de formation aérienne 2323, Yonge Street Bureau 204 Toronto (Ontario) M4P 2L9	Permis de culture personnelle: - Agent de bord - Conseiller en voyages - Initiation à l'agence de voyage	Recommandation favorable
École internationale de haute esthétique Édith Serei inc. 2130, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Z7	Permis de culture personnelle en formation pour élèves étrangers: - Soins esthétiques (400 h)	Recommandation favorable
École internationale de haute esthétique Édith Serei inc. 839, rue Saint-Joseph Est Québec G1K 3C8	Permis de culture personnelle en formation pour élèves étrangers: - Soins esthétiques (400 h)	Recommandation favorable
École l'Avantage 160, rue Nicolet Hull (Québec) J8Y 2K3	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable
École La voie des arts 31, avenue Royale Boischatel (Québec) G0A 1H0	Permis de culture personnelle: - Arts plastiques	Recommandation favorable
École Le petit monde des artistes 179, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H2X 1C7	Permis de culture personnelle: - Diction	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École Les doigts de fée enr. 2252, Route 111 Est B.P. 2009, R.R. 2 Amos (Québec) J9T 3A1	Permis de culture personnelle: - Couture	Recommandation favorable
École M-Danse enr. 95, rue Merry Nord Magog (Québec) J1X 2E7	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
École Multi-danse enr. 8875, rue de Tilly Saint-François, Laval Québec H7A 3S1	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
École Muzart de Richelieu inc. 100, 9e Avenue Richelieu (Québec) J3L 3N7	Permis de culture personnelle: - Musique	Recommandation favorable
École nationale de cirque 4265, avenue Papineau Montréal (Québec) H2H 1T3	Permis de culture personnelle: - Arts du cirque	Recommandation favorable
École nationale de fleuristerie 9634, Lajeunesse Montréal (Québec) H3L 2C6	Permis de culture personnelle: - Art floral - Botanique	Recommandation favorable
École nationale de folklore enr. 6560, Chambord Montréal (Québec) H2G 3B9	Permis de culture personnelle: - Danse folklorique Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Danse folklorique	Recommandation favorable Recommandation favorable
École nationale de Rock'n Roll (L') 7345, Lacordaire, app. 308 Saint-Léonard (Québec) H1S 2A5	Permis de culture personnelle: - Rock'n roll	Recommandation favorable
École populaire de musique du Bas Saint-Laurent inc. 188, rue Évêché Ouest 2e étage Rimouski (Québec) G5L 4H9	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École privée Beattie enr. 6332, rue Jogues Montréal (Québec) H4E 2W4	Permis de culture personnelle: - Anglais - Espagnol - Français	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École Québec-Musique inc. 502, rue Armand Frappier Valleyfield (Québec) J6T 5H5	Permis de culture personnelle: - Initiation à la musique - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École Québec Musique inc. 433, rue Nicolas Grande Ile (Québec) J6S 5V1	Permis de culture personnelle: - Initiation à la musique - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École supérieure de danse du Québec 4816, rue Rivard Montréal (Québec) H2J 2N6	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
École supérieure des arts et métiers 3433, rue Stanley Montréal (Québec) H3A 1S2	Permis de culture personnelle: - Art culinaire - Couture - Peinture sur porcelaine	Recommandation favorable
École Victor Martin enr. 435, rue Mondor Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5A8	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Écoles de tonte canine de Montréal Ltée 9998, Lajeunesse Montréal (Québec) H3L 2E1	Permis de culture personnelle: - Toilettage canin	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Toilettage canin	Recommandation favorable
Édikon inc. 3575, boul. Saint-Laurent Bureau 606 Montréal (Québec) H2X 2T7	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français	Recommandation favorable
Église arménienne Sourp Hagop 3401, Olivar Asselin Montréal (Québec) H4J 1L5	Permis de culture personnelle: Programme des langues ethniques - Langue et culture arméniennes	Recommandation favorable
Elle et Visage inc. 833, Marguerite Bourgeois Bureau 102 Québec G1S 3W7	Permis de culture personnelle: - Technique de présentation de mode	Recommandation favorable
Enseignement de soins hospitaliers Hélène Quévillon inc. 17, avenue Laurier Est Montréal (Québec) H2T 1E4	Permis de culture personnelle: - Formation de préposées aux bénéficiaires	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Les entreprises Marie Roy 2000 inc. 174, boul. Greber Bureau 203 Gatineau (Québec) J8T 6Z5	Permis de culture personnelle: - Traitement de textes - Initiation à la micro-informatique	Recommandation favorable
Escoart enr. 63, boul. LaSalle Baie Comeau (Québec) G4Z 1J8	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Coiffure unifiée (780 h) - Coiffure unifiée (recyclage) (390 h) - Coiffure (perfectionnement) (35 h)	Recommandation favorable
Été anglais (L') 70, 1re Avenue Iberville (Québec) J2X 2C5	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable
Étoiles de la danse enr. (Les) 904, Thibeault Baie Comeau (Québec) G5C 3A1	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Éveil musical d'Anjou (L') 1637, Beaudet Montréal (Québec) H4L 2J9	Permis de culture personnelle: - Chant - Musique instrumentale	Recommandation favorable
F.C.E. Fondation pour la culture et l'éducation 502, chemin du Fleuve Saint-Ignace du Coteau-du-Lac Québec J0P 1B0	Permis de culture personnelle: - Art culinaire - Couture - Langue seconde	Recommandation favorable
Fernande et Marcel Fiset enr. 175, rue Coulonges Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 6W6	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Florilège européen concept de fleurs inc. 2939, rue Picard Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1H2	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Façonnage floral européen (405 h) - Ateliers de perfectionnement en façonnage floral européen (45 h)	Recommandation favorable
Formation artistique B.G. 299 A, rue Émile Victoriaville (Québec) G6P 1H8	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Formation avancée bureau technie et bureautique enr. (FABB) 3555, rue de Courval Trois-Rivières (Québec) G8Z 1S8	Permis de culture personnelle: - Dactylographie - Français - Micro-informatique - Procédés de secrétariat - Traitement de textes	Recommandation favorable
Formation 2000 inc. 7495, rue Marisa Brossard (Québec) J4Y 1J7	Permis de culture personnelle: - Efficacité repensée - Émotivité et efficacité au travail - Efficacité et responsabilité	Recommandation favorable
Formation d'animateur télévision FORM.A.T. - 163328 Canada inc. 1389, boul. René Levesque Est Montréal (Québec) H2L 2M1	Permis de culture personnelle: - Animateur radio-télévision	Recommandation favorable
Formation de routiers express enr. 4240, Côte de Liesse Montréal (Québec) H4N 2P7	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Conducteurs de camions lourds (60 h)	Recommandation favorable
Formation en traitement de textes Télé-ressources Ltée 2021, avenue Union Bureau 810 Montréal (Québec) H3A 2C1	Permis de culture personnelle: - Traitement de textes	Recommandation favorable
Formatronique inc. 1297, chemin Chambly Longueuil (Québec) J4J 3X1	Permis de culture personnelle: - Traitement de textes - Dessin assisté par ordinateur - Introduction au micro-ordinateur - Intégration au milieu de travail - Techniques d'entrevue	Recommandation favorable
Fourniture de céramique Harris (Québec) inc. 8000, rue Jean Brillon La Salle (Québec) H8N 2L5	Permis de culture personnelle: - Céramique	Recommandation favorable
Francine Saint-Pierre inc. 670, Bouvier Bureau 150 Québec G2J 1A7	Permis de culture personnelle: - Bureautique - Micro-informatique - Traitement de textes	Recommandation favorable
Gabor Bartha 5291, Queen Mary Road Bureau 3 Montréal (Québec) H3W 1Y3	Permis de culture personnelle: - Initiation à la musique	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Ginette et Gilles Caron enr. 671, Chapais C.P. 1357 Rock Forest (Québec) J1N 1B0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Greater Montreal Language School inc. 1450, rue City Councillors Bureau 300 Montréal (Québec) H3A 2E6	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français - Préparation au TOEFL	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Anglais - Français	Recommandation favorable
Illusion internationale enr. 67, rue King Ouest Bureau 200-201-202 Sherbrooke (Québec) J1H 1P1	Permis de culture personnelle: - Danse - Danse sociale - Initiation à la mode - Photo-mode - Techniques de présentation de mode - Modèles de commerciaux - Hôtesse - Coiffure personnelle - Soins de la peau et maquillage	Recommandation favorable
Institut Alfred Adler du Québec 4947, avenue Grosvenor Montréal (Québec) H3W 2M2	Permis de culture personnelle: - Psychologie adlerienne	Recommandation favorable
Institut art et peinture de Lanaudière enr. 438, Richard Joliette (Québec) J6E 2T2	Permis de culture personnelle: - Peinture	Recommandation favorable
Institut Art-Fant de Québec inc. 791, de Longpré Sainte-Foy (Québec) G1V 2S2	Permis de culture personnelle: - Expression dramatique - Corporelle et vocale	Recommandation favorable
Institut biblique Laval 1775, boul. Édouard-Laurin Ville Saint-Laurent (Québec) H4L 2B9	Permis de culture personnelle: - Bible	Recommandation favorable
Institut cuisine nouvelle enr. 450, Lafontaine Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3C1	Permis de culture personnelle: - Art culinaire	Recommandation favorable
Institut d'épanouissement personnel au Féminin inc. 1150, boul. St-Cyrille Ouest Québec G1S 1V7	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Hôtesse-mannequin (70 h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle: - Épanouissement personnel	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Institut d'épanouissement personnel au Féminin inc. (Chicoutimi) 94, rue Jacques-Cartier Chicoutimi (Québec) G7H 1Y3	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: - Hôtesse-mannequin (70 h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle: - Épanouissement personnel	Recommandation favorable
Institut d'horlogerie du Canada Ltée 428, Mont-Royal Est, Bureau 303 Montréal (Québec) H2J 1W1	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: Cours par correspondance - Bijouterie 260.100 - Horlogerie 260.101	En suspens
Institut de coiffure Antillais 7160, Saint-Denis Montréal (Québec) H2R 2E2	Permis de culture personnelle: - Coiffure	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Coiffure	Recommandation favorable
Institut de formation des préposés aux bénéficiaires 1200, de l'Assomption Duvernay (Québec) H7E 4C4	Permis de culture personnelle: - Formation de préposé(es) aux bénéficiaires	Recommandation favorable
Institut de musique de Québec 157, des Chênes Ouest Bureau 275 Québec G1L 1K6	Permis de culture personnelle: - Musique - Orchestre	Recommandation favorable
Institut de musique Sainte-Geneviève Ltée 12296, boul. Gouin Ouest Pierrefonds (Québec) H8Z 1W2	Permis de culture personnelle: - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Institut de perfectionnement Jurissec 510, boul. Saint-Laurent Bureau 300 Montréal (Québec) H2Y 2Y9	Permis de culture personnelle: - Secrétariat juridique	Recommandation favorable
Institut de psychographologie de Montréal inc. 751, boul. Saint-Joseph Est Montréal (Québec) H2J 1K3	Permis de culture personnelle: - Psychographologie	Recommandation favorable
Institut de services linguistiques de l'Estrie inc. 4835, rue Foster Waterloo (Québec) J0C 2H0	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Institut de taxidermie Laval 3117, boul. Industriel Laval (Québec) H7L 4P8	Permis de culture personnelle: - Taxidermie	Recommandation favorable
Institut de tenue de bar Raymonde Simard Ltée 4020, Simon Montréal Nord (Québec) H1H 2J5	Permis de culture personnelle: - Tenue de bar	Recommandation favorable
Institut des langues modernes (Milani) 2349, Saint-Dominique Bureau 105 Jonquière (Québec) G7X 6L9	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable
Institut du voyage Raymond inc. (L') 1645, De Maisonneuve Ouest Bureau 214 Montréal (Québec) H3H 2N3	Permis de culture personnelle: - Initiation à l'agence de voyage	Recommandation favorable
Institut espagnol de Montréal Instituto espanol de Montreal 485, Saint-Joseph Est Montréal (Québec) H2J 1J8	Permis de culture personnelle: Programme des langues ethniques: - Langue et culture espagnoles	Recommandation favorable
Institut Grapho-logique enr. 980, Marie-Curie Chicoutimi (Québec) G7H 6J7	Permis de culture personnelle: - Graphologie	Recommandation favorable
Institut linguistique I.L.M. C.P. 1902, Place d'Armes Montréal (Québec) H2Y 3L9	Permis de culture personnelle: - Français, langue seconde	Recommandation favorable
Institut linguistique Provincial inc. 4930, rue Hochelaga Montréal (Québec) H1V 1E7	Permis de culture personnelle: - Anglais - Espagnol	Recommandation favorable
Institut musical du Québec inc. 151, de Mortagne Boucherville (Québec) J4B 6Y4	Permis de culture personnelle: - Chant - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Institut privé enr. École du micro-ondes 1510, ave. Beau-Lieu Bureau 303 Sillery (Québec) G1S 4R3	Permis de culture personnelle: - Art culinaire	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Institut PDG inc. 37, boul. Queen Nord Bureau 200 Sherbrooke (Québec) J1H 3P4	Permis de culture personnelle: - Cours de supervision - Cours de vente	Recommandation favorable
Institut Profil 2000 (1988) enr. 52, chemin Larocque Salaberry-de-Valleyfield Québec J6T 4A2	Permis de culture personnelle: - Organisation de bureau - Terminologie médicale - Sténographie - Traitement de textes - Traitement de données - Introduction à l'informatique - Dactylographie - Terminologie juridique - Anglais - Français	Recommandation favorable
Institut Raymond Martin enr. 4126, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2W 2M5	Permis de culture personnelle: - Initiation à l'agence de voyage	Recommandation favorable
Inter-Kids enr. 2, rue Comeau Granby (Québec) J2J 4Y3	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable
International correspondance schools canadian limited 7475, Sherbrooke West Montréal (Québec) H4B 1S4	Permis de culture personnelle: - Accounting - Air-cond/refrigeration - Aircraft mechanics - Animal sciences - Appliance servicing - Art - Automotive mechanics - Bookkeping - Business management - Catering/gourmet cooking - Child day care management - Computer prog. in basic - Diesel mechanics - Drafting - Dressmaking/design - Electrician - Electronic technician - Fashion merchandising - Firearms repari/maintenance - Fitness & nutrition - Gardening"landscaping - High school - Hotel/restaurent mgt. - Interior decorating - Journalims/short story - Mech. eng. technician - Med./dental office assistant - Microcomputer repair - Motorcycle repair - Photography - Secretarial - Small engine repair - Travel/tourism - TV/VCR repair - Wildlife/forestry conservation	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Jean-Guy Houle enr. 19, ave. des Pins Victoriaville (Québec) G6P 2B8	Permis de culture personnelle: -Anglais	Recommandation favorable
Jeunes artistes Music'Art enr. (Les) 288, chemin Saint-Jean Laprairie (Québec) J5R 2K3	Permis de culture personnelle: -Musique -Danse -Théâtre -Chant	Recommandation favorable
Kino musique enr. 105, boul. de la Concorde Est Pont-Viau, Laval Québec H7G 2C1	Permis de culture personnelle: -Musique instrumentale	Recommandation favorable
La langue de commerce Box 713 Hudson Heights JOP 1J0	Permis de culture personnelle: -Anglais des affaires -Français des affaires	Recommandation favorable
Language Multi-Plus 28, Chatenay Lorraine (Québec) J6Z 4A4	Permis de culture personnelle: -Anglais	Recommandation favorable
Langues visuelles enr. 66, 76^{e} Avenue Est Blainville (Québec) J7C 1T9	Permis de culture personnelle: -Anglais	Recommandation favorable
Loisirs Danse Jeanne et Henri 937, Main C.P. 1176 Richmond (Québec) J0B 2H0	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
LPS Langues, Productions, Services Limitée (Montréal) C.P. 173, Place Bonaventure Montréal (Québec) H5A 1C8	Permis de culture personnelle: -Allemand -Anglais -Espagnol -Français -Italien -Portugais	Recommandation favorable
LPS Langues, Productions, Services Limitée (Québec) C.P. 173, Place Bonaventure Montréal (Québec) H5A 1C8	Permis de culture personnelle: -Allemand -Anglais -Espagnol -Français -Italien -Portugais	Recommandation favorable
Maison culturelle Patenaude 329, Bréboeuf Maple Grove (Québec) J6W 1M5	Permis de culture personnelle: -Art culinaire	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Maison des jeunes artistes 175, La Savane Gatineau (Québec) J8T 1R2	Permis de culture personnelle: -Art dramatique -Danse -Éveil musical -Éveil rythmique -Musique instrumentale	Recommandation favorable
Maison du potier de Québec 206, Christophe Colomb Est Québec G1K 2B8	Permis de culture personnelle: -Porcelaine -Poterie -Sculpture -Dessin	Recommandation favorable
Mimi céramique enr. 1685, route de l'Aéroport Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3L9	Permis de culture personnelle: -Céramique	Recommandation favorable
Mimi et Roger enr. 2370, Villeneuve Baie Comeau (Québec) G5C 3B7	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
Méthode Richard N. Taylor Conseiller en langues d'affaires 5726, Sherbrooke Ouest Bureau 216-7 Montréal (Québec) H4A 1W8	Permis de culture personnelle: -Anglais -Français	Recommandation favorable
Méthode sandwich du Québec enr. (La) 2078, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2L 3Z5	Permis de culture personnelle: -Anglais Permis de culture personnelle pour élèves étrangers: - Anglais	Recommandation favorable Recommandation favorable
Montréal Danse 1276, rue Saint-André Montréal (Québec) H2L 3S9	Permis de culture personnelle: -Perfectionnement offert aux danseurs(ses) professionnels(les)	Recommandation favorable
Mouvement musical Mitchell-Montcalm inc. (Le) 2050, boul. Portland Sherbrooke (Québec) J1K 2G7	Permis de culture personnelle: -Musique instrumentale	Recommandation favorable
Multidance enr. 12, rue Saint-Joseph Warwick (Québec) J0A 1M0	Permis de culture personnelle: -Danse	Recommandation favorable
Multi-Langue Saykaly (M.L.S.) inc. 1055, Côte du Beaver Hall 3e étage Montréal (Québec) H2Z 1S5	Permis de culture personnelle: -Anglais -Français	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Musacor P. et P. inc. 5840, boul. Taschereau Brossard (Québec) J4W 1M6	Permis de culture personnelle: -Musique instrumentale	Recommandation favorable
Musée des Beaux-Arts de Montréal 3400, avenue du Musée Montréal (Québec) H3G 1K3	Permis de culture personnelle: -Formation des guides du musée	Recommandation favorable
Musique Saint-Georges inc. 11820, 1re Avenue Est Saint-Georges de Beauce Québec G5Y 2E1	Permis de culture personnelle: -Musique instrumentale	Recommandation favorable
Nursi-Co inc. 3586, boul. Lévesque Ouest Chomedey (Québec) H7V 1E8	Permis de culture personnelle: -Préposés(es) aux bénéficiaires	Recommandation favorable
Omni Matique inc. 2130, Bourgogne Chambly (Québec) J3L 1Z7	Permis de culture personnelle: -Traitement de textes -Micro-informatique	Recommandation favorable
Ordi Plus inc. 2700, Jean-Perrin Bureau 100 Québec G2C 1S9	Permis de culture personnelle: -Initiation à la micro-informatique -Initiation à divers logiciels	Recommandation favorable
Parlons anglais enr. 232, ave. Boulanger Montmagny (Québec) G5V 2C7	Permis de culture personnelle: -Anglais	Recommandation favorable
Paul de Rycke (Laval) 15-B, boul. des Laurentides Ville de Laval (Québec) H3B 2K6	Permis de culture personnelle en formation d'appoint: -Coiffure unifiée (920 h)	Recommandation favorable
Perfectionnement comptable E.F.U. inc. 1525, Georges-Hériot Duvernay, Laval Québec H7G 4G5	Permis de culture personnelle: -Cours préparatoire à l'E.F.U. (examen final uniforme pour les comptables agréés)	Recommandation favorable
Performdanse*** Gehanne Wakil enr. 7381, Jarry Est Anjou (Québec) H1J 1G8	Permis de culture personnelle: -Danse	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Petite école anglaise enr. (La) 750, de Puyjalon Baie Comeau (Québec) G5C 1M8	Permis de culture personnelle: -Anglais	Recommandation favorable
Piano Héritage inc. 5030, boul. Samson Laval (Québec) H7W 2J1	Permis de culture personnelle: -Musique instrumentale	Recommandation favorable
Picarlène inc. (La) 172, Michener Cap-de-la-Madeleine Québec G8T 1V9	Permis de culture personnelle: -Danse sociale -Danse	Recommandation favorable
Placement de personnel Marie-Andrée Laforce inc. 250, Grande-Allée Ouest Bureau 2 Québec G1R 2H4	Permis de culture personnelle: -Préposés(es) aux bénéficiaires	Recommandation favorable
Productions Daniele Dorice inc. (Les) 18, Balzac Candiac (Québec) J5R 2A6	Permis de culture personnelle: -Music-hall	Recommandation favorable
Rathbone Theatre 2140, avenue Swallow Dorval (Québec) H9S 2K3	Permis de culture personnelle: -Art dramatique	Recommandation favorable
Réseau intercontacts PME inc. 2045, rue de Vouvray Laval (Québec) H7M 3J9	Permis de culture personnelle: -Entrepreneurship -Planification, réorientation, choix de carrière -Service à la clientèle	Recommandation favorable
Ressources Plani-Gestes inc. C.P. 202 Chambly (Québec) J3L 4B3	Permis de culture personnelle: -Gestion des affaires	Recommandation favorable
Royaume de la danse Yolande Lanciault Ltée 74, rue Émile Laval des Rapides Québec H7N 4L2	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
Royaume du clavier inc. (Le) 483, boul. des Laurentides Saint-Antoine des Laurentides Québec J7Z 4L0	Permis de culture personnelle: -Musique instrumentale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
S.O.S. Douance 324, 80e Rue Ouest Charlesbourg (Québec) G1H 4M8	Permis de culture personnelle: - Cours d'appoint en langue maternelle et en mathématique	Recommandation favorable
Salon de danse Carmen et Jacques 29, Adam Richmond (Québec) J0B 2H0	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Salons Marcel Pelchat inc. (Les) 2700, boul. Laurier Sainte-Foy (Québec) G1V 2L8	Permis de culture personnelle: - Maquillage	Recommandation favorable
Sears Canada inc. 3075, boul. Thimens Ville Saint-Laurent (Québec) H4R 1Y3	Permis de culture personnelle: - Charme et beauté - Couture - Micro-ondes	Recommandation favorable
Service de langue La Source enr. 25, Saint-Joachim Lévis (Québec) G6V 5E4	Permis de culture personnelle: - Anglais	Recommandation favorable
Services de bureautique Formac inc. (Les) 4333, rue Sainte-Catherine Ouest Bureau 270 Westmount (Québec) H3Z 1P9	Permis de culture personnelle: - Traitement de textes	Recommandation favorable
Services Logibeil inc. (Les) 3663, Saint-François-Xavier Bureau 215 Montréal (Québec) H2Y 3P9	Permis de culture personnelle: - Traitement de textes - Micro-informatique	Recommandation favorable
Silumine Art inc. 2550, 1re avenue Québec G1L 3N4	Permis de culture personnelle: - Aérographie - Céramique	Recommandation favorable
Société des spécialistes en graphologie du Québec inc. 990, avenue Eymard Québec G1S 4A1	Permis de culture personnelle: - Graphologie	Recommandation favorable
Solution 2000 1120, rue Cherbourg Sherbrooke (Québec) J1K 2N3	Permis de culture personnelle: - Impôt	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Spécialiste centre de perfectionnement spécialisé des coiffeurs prof. 1010, Sainte-Catherine Est Bureau 350 Montréal (Québec) H2L 2G3	Permis de culture personnelle: - Perfectionnement en coiffure	Recommandation favorable
Studio Allure Krystal 174, rue Principale app. 3 Saint-Cyprien (Québec) G0L 2P0	Permis de culture personnelle: - Soins de la personne	Recommandation favorable
Studio Angie Frank 5733, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4A 1W9	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Studio Blue-Bip enr. 51, avenue Turcotte Sorel (Québec) J3P 3W8	Permis de culture personnelle: - Anglais - Français	Recommandation favorable
Studio d'orgues et pianos de Joliette inc. 549a, de Lanaudière Joliette (Québec) J6E 3N3	Permis de culture personnelle: - Chant - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Studio de danse Choreas 62, François Gauthier Boucherville (Québec) J4B 4N4	Permis de culture personnelle: - Ballet classique - Ballet jazz - Créativité	Recommandation favorable
Studio de danse Danielle 246, avenue de la Colline Aylmer (Québec) J9J 1M1	Permis de culture personnelle: - Danse	Recommandation favorable
Studio de danse Elle et Lui enr. 386, Maupassant Chicoutimi (Québec) G7J 4P6	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Studio de danse de l'Estrie enr. 701, Notre-Dame Ouest Victoriaville (Québec) G6P 1T3	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable
Studio de danse le Rythme enr. 1133, Sainte-Anne Saint-Félicien (Québec) G8K 1Y1	Permis de culture personnelle: - Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Studio de danse 13-13 enr. C.P. 216 1321 A, de Lanaudière Joliette (Québec) J6E 3Z6	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
Studio de danse Rosaire Fortin inc. 2511, Muckle Jonquière (Québec) G7S 3X2	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
Studio de musique Bruce Spector enr. 11, Acadia Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A 1T5	Permis de culture personnelle: -Musique	Recommandation favorable
Studio de musique La Scola musika enr. 39, Saint-Jacques Bureau 201 Saint-Jean-sur-Richelieu Québec J3B 2J6	Permis de culture personnelle: -Initiation à la musique -Musique instrumentale -Chant	Recommandation favorable
Studio des Colibris 599, Dumont Saint-Jérôme (Québec) H7N 2M7	Permis de culture personnelle: -Art dramatique -Danse -L'heure des petits	Recommandation favorable
Studio Jean Malo 57, rue King Ouest Bureau 103 Sherbrooke (Québec) J1H 1P1	Permis de culture personnelle: -Animateur radio-télévision	Recommandation favorable
Studio Lorraine enr. 529, Gouin La Tuque (Québec) G9X 3Y8	Permis de culture personnelle: -Musique instrumentale	Recommandation favorable
Studio Matteau-Paquin 2711, rue Lyall Montréal (Québec) H1N 3G8	Permis de culture personnelle: -Danse -Art dramatique -Diction -Maintien et personnalité	Recommandation favorable
Studio Michel Lecompte École de danse 30, Stewart Valleyfield (Québec) J6S 3R7	Permis de culture personnelle: -Danse	Recommandation favorable
Studio Rachel Pépin 5603, rue Charleroi Montréal-Nord (Québec) H1G 3A8	Permis de culture personnelle: -Diction -Art dramatique	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Les studios de la danse Impérial Ltée 5291, rue Queen Mary Bureau 1 Montréal (Québec) H3W 1Y3	Permis de culture personnelle: -Danse sociale	Recommandation favorable
Temps de l'impôt limités (le) 1900, Ontario Est Montréal (Québec) H2K 1T8	Permis de culture personnelle: -Préparation de déclarations d'impôts sur le revenu	Recommandation favorable
Univers des langues T.B inc. 915, Saint-Cyrille Ouest Bureau 206 Sillery (Québec) G1S 1T8	Permis de culture personnelle: -Allemand -Anglais -Espagnol -Français -Italien	Recommandation favorable
World Travel School 9, rue Brooke Westmount (Québec) H3Z 1W8	Permis de culture personnelle: -Agent de voyage	Recommandation favorable

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

8990-767
48-8002